

PAPI des Basses Vallées Angevines

Avenant simple n°1 – Dossier 4 mis à jour PROGRAMME D' ACTIONS



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
RECONNU EPAGE

Syndicat Mixte des Basses Vallées
Angevines et de la Romme
83, rue du Mail - BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Janvier 2024

N°	LIBELLÉ DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT	ECHEANCIER
Axe 0. Animation (4 actions)				
0.01	Animation du PAPI des Basses Vallées Angevines	SMBVAR	470 000 TTC	2020-2027
0.02	Appuyer la rédaction du PAPI Complet 2027-2033	SMBVAR	100 000 € TTC	2025-2026
0.03	Etude bilan du PAPI des BVA	SMBVAR	En interne	2026
0.04	Etude environnementale du PAPI des BVA	SMBVAR	50 000 € TTC	2025-2026
Axe 1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (46 actions)				
ETUDE DE CONNAISSANCE (1 action)				
I.01	Etude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Oule	SMBVAR	50 000 TTC	2021-2022
REPERE DE CRUES ET PANNEAU DE SENSIBILISATION (8 actions)				
I.02	Planter des repères de crues sur la ville d'Angers	Angers	2 000 TTC	2024-2025
I.03	Planter un repère de crues et un panneau de sensibilisation sur Durtal	Durtal	1 000 HT	2023
I.04	Planter des repères de crues sur Bouchemaine	Bouchemaine	3 900 HT	2021-2022
I.05	Planter des repères de crues sur RLEA	Rives-du-Loir-en-Anjou	2 000 HT	2023-2024
I.06	Planter plusieurs repères de crues sur Soulaire-et-Bourg	Soulaire-et-Bourg	1 000 HT	2023-2025
I.07	Densification des repères de crues et circuit découverte sur Cheffes	Cheffes	6 000 HT	2023-2026
I.08	Planter des panneaux de sensibilisation et des repères de crues sur Ecoflant	Ecoflant	7 500 HT	2023-2024
I.09	Planter 4 repères et un panneau de sensibilisation sur Montreuil-Juigné	Montreuil-Juigné	900 HT	2022-2023
FORMATION (3 actions)				
I.10	Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments publics sur Angers	Angers	5 000 TTC	2020-2026
I.11	Sensibiliser la population et former les agents sur Cantenay-Epinard	Cantenay-Epinard	5 000 TTC	2023
I.12	Mener une rencontre annuelle avec les référents risque sur les BVA	SMBVAR	15 500 TTC	2021-2026
SENSIBILISATION (13)				
I.13	Créer une exposition GEMAPI sur ALM	ALM	15 000 TTC	2022
I.14	Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA	SMBVAR	20 000 TTC	2021
I.15	Sensibiliser le public scolaire et le grand public sur le territoire angevin	ALM	73 800 TTC	2021-2026
I.16	Animations grand public dans les villages inondables des BVA	Cheffes	3 200 HT	2021-2026
I.17	Réalisation d'une maquette de modélisation de crues par ALM	ALM	15 000 HT	2020-2021

I.18	Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'Espace Naturel Sensible de la Mayenne par la CC VHA	VHA	7 500 HT	2021
I.19	Organiser un évènement pour les 30 ans de la crue de 1995	SMBVAR	50 000 TTC	2023-2025
I.20	Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme global de SMART City Angers	Angers	10 000 TTC	2020-2022
I.21	Editer un document numérique sur les crues historiques à Cheffes	Cheffes	38 500 HT	2023-2025
I.22	Développer un outil numérique de visualisation d'une maison inondée	ALM	25 000 TTC	2023-2024
I.23	Développer un jeu vidéo sur application pour faire apprendre les bons gestes à adopter en cas d'inondation	SMBVAR	45 000 TTC	2021-2022
I.24	Produire un ou plusieurs courts-métrages sur les inondations dans les BVA	SMBVAR	10 000 TTC	2022-2023
I.25	Développer une plateforme informatique dite "Observatoire du SMBVAR"	SMBVAR	5 000 TTC	2020
DICRIM – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (12)				
I.26	Proposer une uniformisation des DICRIM au sein d'ALM	ALM	10 000 TTC	2021
I.27	Concevoir un modèle de DICRIM pour les communes du territoire de la CC VHA	VHA	En interne	2021
I.28	Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale de la CC ALS	ALS	En interne	2021
I.29	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Bouchemaine	Bouchemaine	1 350 TTC	2022
I.30	Mettre à jour et diffuser le DICRIM d'Ecouflant	Ecouflant	2 430 TTC	2023-2026
I.31	Rédiger et diffuser le DICRIM de Grez-Neuville	Grez-Neuville	1 500 TTC	2022-2023
I.32	Rédiger et diffuser le DICRIM de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	6 800 HT	2023-2026
I.33	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Rives-du-Loir-en-Anjou	Rives-du-Loir-en-Anjou	1 500 TTC	2022-2023
I.34	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Verrières-en-Anjou	Verrières-en-Anjou	3 300 TTC	2022-2026
I.35	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Soulaire-et-Bourg	Soulaire-et-Bourg	500 TTC	2022-2023
I.36	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Huillé-Lézigné	Huillé-Lézigné	500 HT	2023-2024
I.37	Mettre à jour et diffuser le DICRIM des Hauts d'Anjou	Les Hauts d'Anjou	3 300 TTC	2023-2026
AMELIORATION DE LA CARTOGRAPHIE (1 action)				
I.38	Mise à disposition du modèle numérique de terrain et des cartographies associées sur la Mayenne et la Sarthe	Services de l'Etat	En interne	2020-2021
AMELIORATION DE LA CULTURE DU RISQUE (8 actions)				
I.39	Création d'une interface sur tablette pour sensibiliser sur le risque d'inondation	SMBVAR	25 000 € TTC	2024-2025
I.40	Création de planches « BD » sur le risque d'inondation	SMBVAR	20 000 € TTC	2025-2026

I.41	Réaliser une vidéo pour expliquer à la population l'organisation d'une cellule de crise communale	SMBVAR	5 000 € TTC	2024-2025
I.42	Améliorer la culture du risque d'inondation	SMBVAR	30 000 € TTC	2023-2026
I.43	Sensibilisation de la population sur Briollay	Briollay	6 000 € HT	2024
I.44	Réalisation d'outils de sensibilisation par la commune de Grez-Neuville	Grez-Neuville	4 000 € TTC	2024-2025
I.45	Diffusion du DICRIM de Longuenée en Anjou	Longuenée en Anjou	1 500 € TTC	2024
I.46	Sensibilisation de la population sur Rives-du-Loir-en-Anjou	Rives-du-Loir-en-Anjou	8 000 € HT	2024-2025
Axe 2. Surveillance, prévision des crues et des inondations (5 actions)				
II.01	Poser des échelles de crue sur Bouchemaine	Bouchemaine	1 900 HT	2022
II.02	Poser une échelle de crue sur Soulaire-et-Bourg	Soulaire-et-Bourg	1 500 HT	2023-2026
II.03	Poser une échelle de crue sur Angers	Angers	1 000 TTC	2024-2025
II.04	Poser une échelle de crue sur Huillé-Lézigné	Huillé-Lézigné	1 500 HT	2023-2024
II.05	Poser une échelle de crue sur Montreuil Juigné	Montreuil Juigné	7 100 HT	2023
Axe 3. Alerte et gestion de crise (13 actions)				
PCS – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (9 actions)				
III.01	Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS	SMBVAR	15 000 € TTC	2020-2026
III.02	Mettre en place des exercices du Plan Communal de Sauvegarde d'Angers	Angers	En interne	2020-2026
III.03	Impliquer la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) d'Angers sur la thématique inondation	Angers	En interne	2020-2026
III.04	Mener un exercice « inondation » sur Verrières-en-Anjou	Verrières-en-Anjou	En interne	2020-2026
III.05	Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard	Cantenay-Epinard	En interne	2023
III.06	Garantir l'opérationnalité du PCS d'Ecouflant	Ecouflant	En interne	2021-2025
III.07	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou	Rives-du-Loir-en-Anjou	En interne	2021-2026
III.08	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Huillé-Lézigné	Huillé-Lézigné	En interne	2021-2026
III.09	Rédiger le PCS de la commune nouvelle des Hauts d'Anjou	Les Hauts d'Anjou	En interne	2020-2026
PLAN DE GESTION HORS PCS (4 actions)				
III.10	Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des Plans Bleus et Plans Blancs	ARS Pays de la Loire	En interne	2020-2026
III.11	Vérifier l'opérationnalité des Plans de Mise en Sécurité (PPMS) et des Protocoles de mise en sécurité (PMS)	SMBVAR	En interne	2020-2026
III.12	Diffusion des cartes ZIP-ZICH en vue d'améliorer la gestion de crise	Services de l'Etat	En interne	2021

III.13	Elaboration des plans intercommunaux de sauvegarde	Intercommunalités	En interne	2023-2026
Axe 4. Prise en compte du risque dans l'urbanisme (4 actions)				
IV.01	Informier sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme sur la CC ALS	ALS	1 000 TTC	Action supprimée
IV.02	Former les agents de la DADT d'ALM sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme	ALM	10 000 TTC	2023-2024
IV.03	Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme	SMBVAR	10 000 € TTC	2023-2026
IV.04	Actualisation du plan intercommunal d'urbanisme de la CCVHA	CCVHA	En interne	2024
Axe 5. Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (13 actions)				
DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ (8 actions)				
V.01	Réaliser des diagnostics sur les habitations à Ecoflant	Ecoflant	Voir action V.06	2023-2024
V.02	Réaliser des diagnostics sur 1 ERP et 4 habitations à Verrières-en-Anjou	Verrières-en-Anjou	Voir action V.06	2023-2024
V.03	Réaliser des diagnostics sur les habitations à Soulaire-et-Bourg	Soulaire-et-Bourg	Voir action V.06	2023-2024
V.04	Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers	Angers	6 000 TTC	2022
V.05	Réaliser des diagnostics sur des bâtiments publics de l'intercommunalité d'ALS	ALS	5 000 HT	Action supprimée
V.06	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations sur ALM	ALM	243 000 TTC	2023-2026
V.07	Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité sur l'habitat face aux inondations sur la CC VHA	VHA	30 000 TTC	2024-2026
V.08	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur habitations	Particuliers	860 000 TTC	2023-2026
VULNÉRABILITÉ DU PATRIMOINE CULTUREL (1 action)				
V.09	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers	Angers	En interne	2022
VULNÉRABILITÉ DES RÉSEAUX (3 actions)				
V.10	Etude de réduction de la vulnérabilité des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma Directeur de la CC VHA	VHA	En interne	2022-2023
V.11	Portage d'une étude sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement par la CC ALS	ALS	15 000 € HT	2023-2026
V.12	Réunir régulièrement le groupe de travail « réseaux et activités économiques »	SMBVAR	En interne	2020-2026
INFORMATION (1 action)				
V.13	Participer au salon de l'habitat d'Angers pour sensibiliser sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité	SMBVAR	5 000 € TTC	2024-2026

Axe 6. Ralentissement des écoulements (3 actions)				
VI.01	Organiser des réunions avec l'INTERCLE du Bassin de la Maine	SMBVAR	En interne	2020-2026
VI.02	Etude cartographique du ruissellement rural selon la méthode IRIP (IRSTEA) pour la plantation prioritaire de haies bocagères par la CC VHA	VHA	3 500 TTC	Action supprimée
VI.03	Analyse de la sensibilité du territoire à la problématique de ruissellement en lien avec le changement climatique par la CU ALM	ALM	30 000 TTC	2023-2026
Axe 7. Gestion des ouvrages hydrauliques (1 action)				
VII.01	Etude complémentaire sur la boire du Commun d'Oule	ALM et ALS	120 000 € TTC	2024-2025

Axe PAPI	Nbr actions	Cout global (HT)
Axe 0 - Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI	4	516 667,67 €
Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	46	475 033,33 €
Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations	5	12 833,33 €
Axe 3 - Alerte et gestion de crise	13	12 500,00 €
Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4	17 500,00 €
Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	13	973 333,33 €
Axe 6 - Ralentissement des écoulements	3	27 916,67 €
Axe 7 - Gestion des ouvrages hydrauliques	1	100 000,00 €
TOTAL	89	2 127 033,33 €

Financement :

- Maître d'ouvrage : 24,25 % soit 114 000 € TTC
- Etat (BOP 181) : 48,93 % soit 230 000 € TTC
- Fonds FEDER Plan Loire : 26,80 % soit 126 000 € TTC

Au moment de la signature de la convention-cadre (2020) :

- Coût année TTC : 60 000€ sauf en 2020 (50 000 €) et 2026 (10 000€) en raison d'un passage en CIPL en février 2020
- Total sur six ans :

BOP 181 (Etat)*	144 000 €
FEDER (Europe)**	144 000 €
SMBVAR	72 000 €
TOTAL (TTC)	360 000 €

Modifications apportées à la convention-cadre (janvier 2021, juillet 2023 puis janvier 2024) :

- Nouveau Plan Loire donc aucun financement des mois d'animation en 2020
- Nouveau Cahier des charges PAPI 3 qui modifie le pourcentage de financement (40 à 50%)
- Demande de prolongation sur 2026-2027 (+ 110 000€)
- Paiement de l'animation jusqu'au 31 décembre 2027, en cohérence avec la durée du PAPI.
- Total sur sept ans re-calculé :

BOP 181 (Etat)*	230 000 € (+ 86 000 €)
FEDER (Europe)**	126 000 € (- 18 000 €)
SMBVAR	114 000 € (+ 42 000 €)
TOTAL (TTC)	470 000 €

* salaire et charges sans frais de fonctionnement

** salaire et charges, frais de fonctionnement et de déplacement

Indicateurs de suivi / réussite :

- Rapport annuel de la mise en œuvre des actions diffusé sur le site internet du SMBVAR
- Suivi de l'avancement des actions du PAPI
- Retours d'expérience au comité de pilotage annuel

Annexe : Tableau de calcul

ANNEE	STRUCTURE	%	2020		2021		2023	
			COUT (TTC)	%	COUT (TTC)	%	COUT (TTC)	%
2020	Etat	40	20 000	40	20 000	40	20 000	
	Europe	40	20 000	0	0	0	0	
	SMBVAR	20	10 000	60	30 000	60	30 000	
2021	Etat	40	24 000	50	30 000	50	30 000	
	Europe	40	24 000	30	18 000	30	18 000	
	SMBVAR	20	12 000	20	12 000	20	12 000	
2022	Etat	40	24 000	50	30 000	50	30 000	
	Europe	40	24 000	30	18 000	30	18 000	
	SMBVAR	20	12 000	20	12 000	20	12 000	
2023	Etat	40	24 000	50	30 000	50	30 000	
	Europe	40	24 000	30	18 000	30	18 000	
	SMBVAR	20	12 000	20	12 000	20	12 000	
2024	Etat	40	24 000	50	30 000	50	30 000	
	Europe	40	24 000	30	18 000	30	18 000	
	SMBVAR	20	12 000	20	12 000	20	12 000	
2025	Etat	40	24 000	50	30 000	50	30 000	
	Europe	40	24 000	30	18 000	30	18 000	
	SMBVAR	20	12 000	20	12 000	20	12 000	
2026	Etat	40	4 000	50	5 000	50	30 000	
	Europe	40	4 000	30	3 000	30	18 000	
	SMBVAR	20	2 000	20	2 000	20	12 000	
2027	Etat	0	0	0	0	50	30 000	
	Europe	0	0	0	0	30	18 000	
	SMBVAR	0	0	0	0	20	12 000	

STRUCTURE	2020	2021	2023
	TOTAL (TTC)	TOTAL (TTC)	TOTAL (TTC)
Etat *	144 000	175 000	230 000
Europe **	144 000	93 000	126 000
SMBVAR	72 000	92 000	114 000
	360 000	360 000	470 000
	6 ans	6 ans	7 ans

Axe n°0 : Animation**Fiche-action n° 0.02 (ajoutée)***Appuyer la rédaction du PAPI complet 2027-2033***Maître d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** /**Montant estimatif de l'action :** 100 000€ TTC**Objectifs de l'action :**

- Dépôt du dossier de candidature PAPI complet 2027-2033
- Réalisation d'études complémentaires en vue de ce dépôt

Description de l'action :

Rédaction du dossier de candidature à un PAPI complet pour la deuxième phase (2027-2033).

Territoire concerné :

L'ensemble du territoire du PAPI

Modalités de mise en œuvre :

- Prestation d'un bureau d'études spécialisé en support à la rédaction du dossier de candidature à un PAPI complet, respectant le cahier des charges PAPI 3 ;
- Réalisation ou non d'une évaluation environnementale du PAPI complet ([action 0.04](#)) ;
- Réalisation ou non d'études techniques complémentaires pour la mise en œuvre de travaux dans le PAPI complet 2027-2033.

Échéancier prévisionnel :

2025-2026

Plan de financement :

100 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50% soit 50 000 € TTC
- Etat (FPRNM) : 50% soit 50 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

Dépôt du dossier de candidature PAPI complet 2027-2033

Axe n°0 : Animation**Fiche-action n° 0.03 (ajoutée)**
*Faire une étude bilan du PAPI des BVA***Maitre d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** /**Montant estimatif de l'action :** En interne**Objectifs de l'action :**

- Réalisation d'une étude bilan des six ans de mise en œuvre du PAPI des BVA
- Dépôt du dossier de candidature PAPI complet 2027-2033

Description de l'action :

Rédaction d'une étude bilan du PAPI des BVA (2020-2026).

Territoire concerné :

L'ensemble du territoire du PAPI

Modalités de mise en œuvre :

- Recrutement d'un stagiaire sur six mois pour faire le bilan du programme (étude sociologique et géographique, qualitative et quantitative). En lien avec l'enquête menée en 2022 sur la perception du risque inondation, et l'enquête de 2023 sur la culture du risque des entreprises en zone inondable.
- Réalisation de documents de communication (flyer et/ou planche BD – [action I.40](#)).
- Mise en ligne des documents sur le site internet du SMBVAR et les réseaux sociaux associés.

Échéancier prévisionnel :

2026

Plan de financement :

En interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation du bilan du PAPI des BVA
- Mise en ligne de ce dernier sur le site du SMBVAR www.smbvar.fr
- Création de supports de communication et diffusion (cf. [action I.42](#))

Axe n°0 : Animation**Fiche-action n° 0.04 (ajoutée)**
*Evaluation environnementale du PAPI des BVA***Maitre d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** DDT49, DREAL Pays de la Loire**Montant estimatif de l'action :** 50 000€ TTC**Objectifs de l'action :**

- Réaliser l'évaluation environnementale du projet PAPI Complet 2027-2033

Description de l'action :

L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases en amont de réflexion. Elle sert à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public.

Le projet de PAPI complet pourrait être soumis à évaluation environnementale.

Ce processus est constitué de :

- L'élaboration d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement (étude d'impact pour les projets, rapport sur les incidences environnementales pour les plans et programmes) par le maitre d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable du plan ou programme.
- La réalisation des consultations prévues, notamment la consultation de l'autorité environnementale qui rend un avis sur le projet, plan, programme et sur le rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement, et la consultation du public.
- L'examen par l'autorité autorisant le projet ou approuvant le plan ou programme des informations contenues dans le rapport d'évaluation et reçues dans le cadre des consultations.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines**Modalités de mise en œuvre :** Consultation d'un prestataire puis réalisation de l'étude**Échéancier prévisionnel :** Réalisation en 2025-2026**Plan de financement :**

50 000€ TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage 50% soit 25 000 € TTC
- Etat (FPRNM) 50% soit 25 000€ TTC

Indicateurs de suivi / réussite : Approbation du programme d'actions travaux

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque
Fiche-action n° I.01 (terminée)
Étude de connaissance du risque d'inondation sur la boire du commun d'Oule
Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**
Partenaires associés : CA Angers Loire Métropole, CC Anjou Loir et Sarthe, CD 49, DDT49, Communes des Rives-du-Loir-en-Anjou et de Corzé

Montant estimatif de l'action : **coût 50 000 € TTC**
Objectifs de l'action :

- Évaluer les conséquences des inondations du Loir et de la boire sur les enjeux en amont de la RD192 susceptibles d'être submergés. L'étude apportera des éléments de propositions d'actions en vue de réduire la vulnérabilité des enjeux humains, agricoles et environnementaux ;
- Apporter l'ensemble des informations nécessaires à la décision d'une éventuelle classification de l'ouvrage routier RD 192 en système d'endiguement, et auquel cas de son éventuel classement (Décret Dignes) ;

Disposition relative à la SLGRI Angers-Authion-Saumur :
P6 – « Amélioration de la connaissance du fonctionnement des bassins versants. »
Description de l'action (*modifiée en juillet 2020 suite aux résultats du schéma directeur d'ALM) :
(1) Le contexte hydrographique

Le bassin hydrographique de *la boire du commun d'Oule* est un sous bassin du *Loir*, rivière qui se jette dans *la Sarthe* au droit de Briollay. Il couvre environ 38 km². D'un linéaire de 34 kilomètres environ, *la Boire du Commun d'Oule* est marqué par un relief plat. Elle prend sa source sur la commune de Corzé à une altitude de 38 m et conflue avec *le Loir* sur la commune déléguée de Villeveque à une altitude de 21 m, soit une pente moyenne de 0,33%.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Loir (PPRI, novembre 2015) délimite une zone inondable en aval du bassin versant qui en recouvre environ un tiers. On estime à une **cinquantaine le nombre de bâtiments en zone inondable pour une crue centennale**, dont deux-tiers potentiellement impactés par une hauteur de submersion inférieure à 1m. L'autre tiers peut être impacté par 1m à 3m d'eau. Localement, il est observé qu'annuellement des routes sont ennoyées empêchant l'accès à certaines habitations.

(2) Les objectifs de l'étude

Localement, la route départementale 192 (RD192), parallèle au Loir, semble jouer le rôle de « digue » en temps d'inondation. Surélevé, le tronçon routier est à une altitude supérieure (21mNGF) à celle de la plaine inondable (19mNGF). Le tronçon routier ne présente pas de points bas évidents. Le bureau d'études devra vérifier la présence de points bas et tout élément permettant de définir des seuils de

surverse. De plus, selon les dires locaux, un tronçon de la route aurait « cédé » lors de la grande crue de janvier 1995. Il s'agira de prendre en compte l'impact d'une éventuelle rupture de l'ouvrage routier en certains points stratégiques, et de déterminer les zones inondées, les vitesses / hauteurs d'eau / durées de submersion en cas de transparence totale ou partielle de l'ouvrage.

Les trois grands objectifs de l'étude sont donc :

- Analyser le rôle du remblai routier face à plusieurs scénarios de crues du Loir
- Analyser le fonctionnement actuel des clapets anti-retour et l'impact de leur fermeture/ouverture sur les inondations du Loir et/ou de la boire
- Evaluer l'impacts sur les enjeux en présence (agricoles, humains, environnementaux)

(3) Le contenu de l'étude

Cette étude suivrait trois phases distinctes :

- (A) Prise de connaissance du territoire (recueil de données, visite terrain, ...)
- (B) Réalisation de modélisations hydrologique et hydraulique
- (C) Analyse des scénarios de crues corrélés aux données enjeux, puis propositions d'aménagements pour la zone ; et avis sur le classement du remblai routier

L'étude prévue prendra aussi en compte les objectifs de gestion des milieux aquatiques (DCE).

Le bureau d'études tiendra compte de la problématique de ruissellement suivant les résultats obtenus par l'étude portée par Angers Loire Métropole (ALM), inscrite dans le Schéma Directeur des Eaux Pluviales, faisant l'inventaire des réseaux d'eaux pluviales, notamment sur le lieu-dit Le Blitourne.

Territoire concerné : Bassin versant de la boire du commun d'Oule.

Communes de Villeveque (Rives-du-Loire-en-Anjou) et Corzé

Modalités de mise en œuvre :

- L'étude sera réalisée par un prestataire extérieur.
- Le suivi de l'action sera fait par un comité technique et un comité de pilotage constitués, entre autres, des partenaires mentionnés ci-dessus.
- Les partenaires PAPI seront informés de l'état d'avancement de l'étude par le biais des comités PAPI.

Échéancier prévisionnel :

2021 : début de l'action → réalisation de l'étude hydraulique par un prestataire extérieur, ponctuée de comités techniques et comités de pilotage.

2022 : fin de l'action → bilan des résultats de l'étude et prise de décision sur le remblai routier

Plan de financement :

Total : 50 000 € TTC (comprenant notamment des relevés topographiques à effectuer).

Financement :

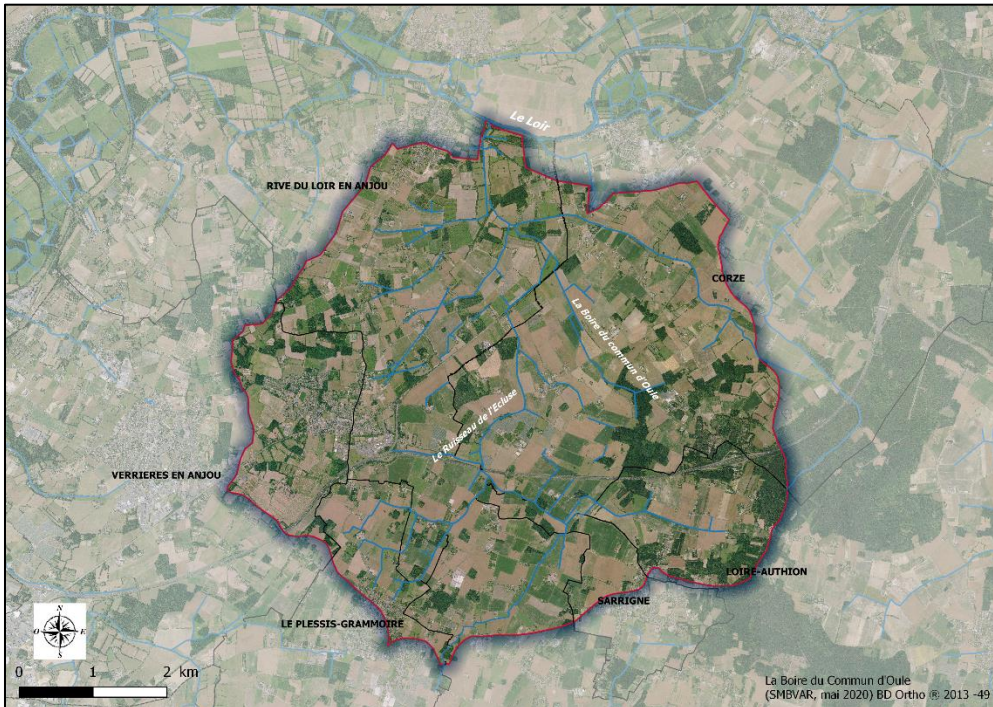
- Maître d'ouvrage : 20 % soit 10 000 euros TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 25 000 euros TTC
- Fonds FEDER Plan Loire : 30 % soit 15 000 euros TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

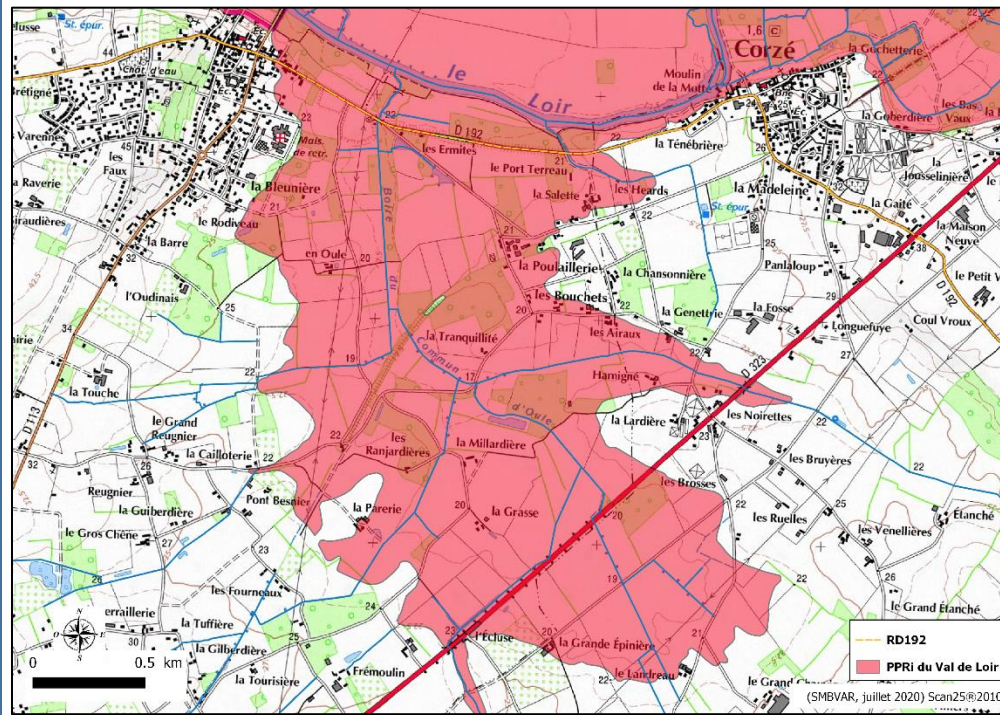
- Estimation des dommages quantitatifs et qualitatifs sur le secteur
- Analyse des résultats, et formulation de préconisations
- Décision prise de classement ou non classement de la route RD192 en système d'endiguement

Cartes de localisation :

Bassin versant de la Boire du Commun d'Oule



Les zones inondables selon le PPRI Val de Loir



Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.02

Implanter des repères de crues sur la ville d'Angers

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : DDT49, Alter, prestataires

Montant estimatif de l'action : coût 2 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Maintenir la conscience et la culture du risque inondation en informant les habitants sur les hauteurs atteintes par les crues passées ;
- Mettre en valeur les repères de crues historiques notamment par le biais de mise en place de panneaux explicatifs, d'échelles de crues ou en organisant des inaugurations.

Disposition relative à la SLGRI : C2 – « *Implanter des repères de crue et compléter l'existant* »

Description de l'action :

Implanter des **repères de crues**, un **panneau explicatif** sur les crues et une **échelle de crues** ([action II.03](#)) afin de mettre en valeur l'impact des crues de 1910 et 1995 sur l'environnement paysagé. Secteurs pré-ciblés : esplanade Cœur de Maine, Maison de l'environnement, quartier Saint-Serge.

Les étapes suivies seront :

- ✓ Elaborer un panneau explicatif pédagogique en interne ;
- ✓ Commander le matériel (fabrication et livraison par un prestataire extérieur) ;
- ✓ Poser l'ensemble par la Direction de l'espace public et par une entreprise ayant un marché de pose de mobilier urbain avec la collectivité.

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Une communication grand public sera faite autour de l'inauguration de l'ensemble pédagogique (couverture médiatique de l'évènement, mention dans le journal local).

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre de l'action en 2024-2025. Installation avant l'évènement commémoratif de 1995.

Plan de financement (*modifié en juillet 2023) :

Total : 2 000 € TTC (*estimation pour deux repères de crues et un panneau de sensibilisation*)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20 % soit 400 € TTC
- Etat (FPRNM - ETECT) : 80 % soit 1 600 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Pose effective des repères et du panneau
- Portée de l'évènement d'inauguration
- Mise à jour des bases de données « repères de crue » (intégration dans le PCS et DICRIM)
- Envoi d'une photographie de la pose du matériel au SMBVAR pour le suivi de l'action

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.03 (terminée)***Poser des repères de crues et un panneau de sensibilisation sur Durtal***Maitre d'ouvrage :** Commune de Durtal**Partenaires associés :** SMBVAR, Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe**Montant estimatif de l'action :** 1 000 € HT**Objectifs de l'action :**

- Rappeler à la population les crues historiques passées (panneau explicatif, photographies anciennes, matérialisation des hauteurs d'eaux, ...).
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

Sur Durtal, le quartier Saint-Léonard est fortement exposé au phénomène d'inondation. La commune souhaite sensibiliser les riverains et notamment les nouveaux habitants de ce quartier, ainsi que les personnes de passage au « Petit Port », en y installant **deux repères de crue et un panneau de sensibilisation**. Ce panneau pourrait comprendre des explications sur les phénomènes de crue du Loir et des consignes de sécurité en cas d'inondation.

- ✓ Pré-localiser le site de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Acheter un repère des Plus Hautes Connues et réaliser un panneau de sensibilisation.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Durtal (ALS)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Inauguration éventuelle du matériel, et intégration du/des nouveaux repères de crue dans l'inventaire existant (à inclure dans le DICRIM).

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : année 2023

Plan de financement :

Total : 1 000 euros HT

- Un macaron en lave émaillée coûte environ 120 euros HT à l'unité (sans frais de transport),
- Un panneau de sensibilisation coût environ 250 euros HT à l'unité (sans frais de transport),
- L'intervention du géomètre est estimée à environ 500 euros HT.

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 500 euros
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 500 euros

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé

Photos sur la FA en ligne : <https://www.smbvar.fr/actions/poser-des-reperes-de-crues-sur-durtal-i-03>

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque	
Fiche-action n°1.04 (terminée) <i>Poser des repères de crues sur Bouchemaine</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Bouchemaine
Partenaires associés :	DDT49, SMBVAR, prestataire <i>Empreinte signalétique</i>
Montant estimatif de l'action :	3 900 € HT
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser les plus hautes eaux connues ; • Compléter l'inventaire des repères de crues de la commune ; • Intégrer cet inventaire au DICRIM (action n°1.29) ; • Valoriser les repères de crues à travers des articles dans la presse et le bulletin d'informations municipal. 	
Objectif de la SLGRI : C2 – « <i>Implanter des repères de crue et compléter l'existant</i> »	
Description de l'action :	
<p>Selon le pré-inventaire réalisé par la commune en avril-mai 2019, Bouchemaine compte 14 repères de crue et 10 échelles limnimétriques. L'enjeu ici est de continuer à matérialiser les hauteurs d'eau atteintes lors des crues marquantes, afin de maintenir la mémoire du risque et de sensibiliser les nouveaux arrivants à l'existence de ce risque.</p> <p>Parallèlement, l'inventaire des repères de crues serait mis à jour, et intégré au Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) (action 1.29).</p> <p>Le projet suivrait les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pré-localiser les sites de pose (10 secteurs d'intervention identifiés). ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes. ✓ Faire un achat groupé de repères et d'échelles (action n°II.01) : 20 repères, 7 échelles et 2 panneaux d'information ✓ Faire poser le matériel. 	
Territoire concerné : Commune de Bouchemaine (ALM)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le DGS • Communication : intégration au DICRIM, article dans le bulletin d'information municipal. 	
Échéancier prévisionnel :	
Réalisation de l'action : 2021-2022	
Plan de financement :	
Total : 3 900 € HT	
<ul style="list-style-type: none"> - 20 repères de crue en lave émaillée à 120 € HT l'unité soit 2400 € HT pour les 20 repères Coûts mutualisés pour les fiches actions 1.04 et II.01 : - Frais de transport : 300 € HT - Intervention du géomètre : 500 € HT - Pose du matériel (10 heures x 70 € HT) : 700 € HT 	

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 1 950 € HT
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 1 950 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de repères de crues posés
- Inventaire intégré au DICRIM
- Couverture médiatique
- Photographies du matériel posé à envoyer au SMBVAR pour le suivi de l'action

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.05

Faire l'inventaire et poser des repères de crues sur Rives-du-Loir-en-Anjou

Maitre d'ouvrage : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou

Partenaires associés : DDT49, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 2 000 € HT

Objectifs de l'action :

- Faire un inventaire des repères de crues existant sur la commune ;
- Matérialiser les plus hautes eaux connues ;
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

L'enjeu ici est de compléter l'existant par de nouveaux repères de crue à poser à des endroits stratégiques. L'objectif est de cibler le Grand Public et plus particulièrement les nouveaux arrivants.

- ✓ Pré-localiser les sites de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Faire un achat groupé
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Inauguration éventuelle, intégration des nouveaux repères de crue dans l'inventaire.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : 2023-2024

Plan de financement :

Total : 2 000 € HT (environ 5 repères de crues)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 1000 € HT
50 % Etat (FPRNM), soit 1000 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque	
Fiche-action n°1.06 <i>Poser plusieurs repères de crues sur Soulaire-et-Bourg</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Soulaire-et-Bourg
Partenaires associés :	DDT49, SMBVAR
Montant estimatif de l'action :	1 000 € HT
Objectifs de l'action : <ul style="list-style-type: none">• Matérialiser les plus hautes eaux connues pour maintenir la conscience du risque ;• Permettre le repérage rapide des hauteurs d'eau des crues historiques, afin de faciliter la surveillance et la mise en alerte en lien avec la reprise du PCS (voir action II.02).	
Disposition de la SLGRI : C2 – « <i>Planter des repères de crue et compléter l'existant</i> »	
Description de l'action : <p>L'action I.06 se fait en parallèle de l'action II.02 (pose d'une échelle de crue).</p> <p>L'enjeu ici est de matérialiser les hauteurs d'eau atteintes lors des crues marquantes, comme 1995 ou 1910, afin de maintenir la mémoire du risque et de sensibiliser les nouveaux arrivants à l'existence de ce risque. C'est pourquoi trois repères de crues seront posés.</p> <p>De plus, dans le cadre d'une reprise du Plan Communal de Sauvegarde en vue de définir des seuils de vigilance, ces repères joueront un rôle de marqueurs visuels, utiles pour la surveillance et la mise en alerte de la population en situation de crue.</p> <p>Le projet suivrait les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Pré-localiser le site de pose (route de Noyant) ;✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes ;✓ Faire un achat groupé comprenant les repères et l'échelle ;✓ Faire poser le matériel.	
Territoire concerné : Commune de Soulaire-et-Bourg (ALM)	
Modalités de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">• Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.• Opérations de communication : intégrer au DICRIM la localisation des repères (action I.34), promouvoir le projet par un article dans le journal municipal, voire par une inauguration.	
Échéancier prévisionnel : Mise en œuvre : 2023-2025	
Plan de financement : (<i>modifié</i>) Total : 1 000 € HT (<i>trois repères de crue en lave émaillée coûtent environ 120€*3 soit 360€ HT à quoi il faut ajouter l'intervention du géomètre et les frais de transport prévisionnels</i>).	
Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 200 € HT 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 800 € HT	
Indicateurs de suivi / réussite : <ul style="list-style-type: none">- Repères de crue posés et leur inventaire intégré au DICRIM- Couverture médiatique- Photographie des repères de crues posés envoyée au SMBVAR, pour assurer le suivi	

Axe n°1 : Connaissance, Conscience et Culture du risque

Fiche-action n°1.07 (modifiée)

Densification des repères de crues et circuit découverte sur Cheffes

Maitre d'ouvrage : Commune de Cheffes

Partenaires associés : AITR, Office de tourisme Anjou Loir et Sarthe (OTALS), DDT49

Montant estimatif de l'action : **coût 6 000 € HT**

Objectifs de l'action :

- Renforcement de la connaissance du risque d'inondation ;
- Prise de conscience par les visiteurs de l'importance du phénomène des crues, notamment des éventuels nouveaux acquéreurs.

Disposition relative à la SLGRI : C2 – « *Implanter des repères de crue et compléter l'existant.* »

Description de l'action :

Le projet est double :

- 1) Poser **une dizaine de repères de crues** et autant de **panneaux pédagogiques** (textes et photos),
- 2) Etablir en parallèle un **circuit découverte** du « village inondable » avec plan et fléchage.

Les étapes seraient les suivantes :

- ✓ Localisation des sites de pose. Achat et pose des repères de crues.
- ✓ Réalisation du contenu des panneaux, commande et pose des panneaux pédagogiques.
- ✓ Edition d'un plan papier pour le circuit découverte, et plan numérique en ligne.

Territoire concerné : Le bourg de Cheffes et les secteurs inondables même éloignés de la rivière (Echilarderie et Hommelais).

Modalités de mise en œuvre :

- Ressources en interne : création d'un groupe de travail regroupant élus et membres d'associations et personnel communal.
- Communication : site internet mairie, affichage mairie, journal communal, OTALS, presse.

Échéancier prévisionnel :

2023-2026 : réalisation et mise en place des repères, panneaux et du circuit découverte

Plan de financement :

Total : 6 000 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20% soit 1 200 € HT
- Etat (FPRNM) : 80% soit 4 800 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Pose des repères de crues et des panneaux
- Commentaires et retours des habitants (positifs et négatifs)
- Fréquentation du circuit

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.08

Poser des panneaux de sensibilisation et des repères de crues à Écouflant

Maitre d'ouvrage : **Commune d'Écouflant**

Partenaires associés : Angers Loire Métropole, DDT49

Montant estimatif de l'action : **7 500 € HT**

Objectifs de l'action :

- Rappeler à la population les crues historiques passées (panneau explicatif, photographie ancienne, matérialisation des hauteurs d'eaux, ...).
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

Il existe actuellement 5 repères de crues sur Écouflant : Rue de Sauron, rue du Port, au rond-point de la Croix-Rouge, à la Jonchéhuère et rue de la charpenterie. Ainsi qu'une échelle de crue rue des pêcheurs.

Afin de mieux identifier les repères de crue et de développer une culture de prévention auprès des habitants, **il est prévu de remplacer les repères existants** par des repères standard en lave émaillée **et réaliser des panneaux de sensibilisation** sur chaque lieu susdit. Les panneaux seront disposés à des endroits passants, afin que le Grand Public ait rapidement de l'information sur le risque d'inondation. Cela permettra aussi de sensibiliser les nouveaux arrivants. Les étapes seraient les suivantes :

- ✓ Pré-localiser les sites de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Faire un achat repères (5) et de panneaux (5).
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune d'Écouflant (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le pôle technique.
- Opérations de communication : article de presse et communication via les supports de la commune (internet, magazine municipal), intégration des nouveaux repères dans l'inventaire existant.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : 2023-2024

Plan de financement : *(modifié)*

Total : 7 500 € HT (5 panneaux ou 5 repères en lave émaillée avec intervention d'un géomètre)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 1 500 euros HT
80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 6 000 euros HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé
- Photographies du matériel posé envoyées au SMBVAR, pour le suivi de l'action

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.09 (terminée)

Poser un repère de crues et un panneau de sensibilisation sur Montreuil-Juigné

Maitre d'ouvrage : **Commune de Montreuil-Juigné**

Partenaires associés : Police municipale, Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

Montant estimatif de l'action : **900 € HT**

Objectifs de l'action :

- Rappeler à la population les crues historiques passées (panneau explicatif, photographies anciennes, matérialisation des hauteurs d'eaux, ...) ;
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

La commune de Montreuil-Juigné considère la problématique inondation selon deux volets principaux : (1) la gestion de crise (2) la sensibilisation du grand public.

C'est pourquoi, la commune projette de **poser une échelle de crue sur la pile du pont** de Juigné, pour faciliter la surveillance opérationnelle de la montée des niveaux d'eau par la police municipale ([action II.05](#)) ; ainsi qu'**un repère de crue et un panneau de sensibilisation** au droit de l'aire de camping-car ou de l'aire de pic nic du camping, pour informer les riverains et les populations touristiques à l'existence du risque inondation.

Un repère de crue existe déjà mais il n'est pas standardisé ni mis en valeur. La commune souhaite donc poser un repère des plus hautes eaux connues, correspondant à la crue de janvier 1995.

Quant au panneau de communication, il pourrait s'inspirer du modèle développé par la CU d'Angers Loire Métropole en 2019, et comprendre des explications sur les phénomènes de crue de la Mayenne et des consignes de sécurité en cas d'inondation.

Les étapes qui seront suivies seraient :

- ✓ Pré-localiser les sites de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes (pour le repère de crue et l'échelle prévue à [l'action II.05](#)).
- ✓ Acheter un repère des Plus Hautes Connues et réaliser un panneau de sensibilisation.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Montreuil-Juigné (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Inauguration éventuelle du matériel, et intégration du nouveau repère de crues dans l'inventaire existant (à inclure dans le DICRIM).

Échéancier prévisionnel :

2022-2023

Plan de financement :

Total : 900 € HT

- Un macaron des PHEC en lave émaillée coûte environ 110 euros HT à l'unité,
- L'impression du panneau de sensibilisation coûte environ 250 euros HT à l'unité, sans compter la réalisation graphique. Ajouter à cela les frais d'emballage et de transport,
- L'intervention du géomètre est estimée à environ 500 euros HT la demi-journée.

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 500 € HT

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 500 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé

Mise à jour en juillet 2023 : Matériel acheté en 2022, et posé en 2023. Il s'agit d'un totem de crues posé au bord de la Mayenne sur le camping de Montreuil-Juigné. Ce totem comprend sur une face quatre repères de crues et une échelle, sur l'autre face quatre photographies d'inondations passées. La localisation est passante. La DDT49 a été informée de la pose.





Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.10

Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments publics sur Angers

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : Bailleurs de la Ville d'Angers, Angers Loire Habitat

Montant estimatif de l'action : coût 5 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Maintenir la conscience et la culture du risque inondation en informant les gestionnaires de bâtiments sur le niveau des plus hautes eaux connues atteintes.
- Faire une communication ciblée.
- Intégrer la notion de risque d'inondation dans la gestion des biens patrimoniaux.

Disposition relative à la SLGRI : C5 – « Communiquer auprès des acteurs du logement. » ;
C2 – « Implanter des repères de crue et compléter l'existant. »

Description de l'action :

Implanter des repères de crues à proximité des bâtiments de la collectivité, ainsi qu'à proximité des bâtiments d'habitation des bailleurs principaux.
Les repères de crue permettent de matérialiser le niveau des eaux atteintes lors des crues historiques. Ces repères seront utiles lors de l'implantation hors d'eau des différentes installations techniques (armoires électriques, chaufferie, ...).

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Fourniture et pose de repères dans des bâtiments ciblés.
- Suivi de l'action par le Service Environnement et Prévention des Risques (Direction Environnement et Déchets).

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre sur six ans : 2020 -2026

Plan de financement : *(modifié)*

Total : 5 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20 % soit 1 000 € TTC
- Etat (FPRNM) : 80 % soit 4 000 € TTC

Autre financeur possible : contribution des bailleurs avec conventionnement avec la ville d'Angers

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de repères posés
- Nombre de bailleurs partenaires



Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.11

Action de sensibilisation de la population et de formation des agents sur Cantenay-Epinard

Maitre d'ouvrage : Commune de Cantenay-Epinard

Partenaires associés : Elu en charge du PCS, éventuel organisme de formation, DDT 49, Préfecture Maine-et-Loire, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 5 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Former les agents municipaux afin de leur permettre d'appréhender leurs rôles en cas de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Informer la population et les agents sur les risques cantenaysiens ;
- Maintenir la culture du risque inondation.

Dispositions relatives à la SLGRI :

C3 – « Faire de la communication régulière auprès de la population. »

C8 – « Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et aux fonctionnaires. »

Description de l'action :

Contexte : Changement presque complet des agents administratifs et techniques depuis 3 ans : les nouveaux doivent découvrir la vie communale lors de ces grandes inondations, et il est nécessaire de faire un rappel pour les plus anciens ; Renouvellement des habitants.

Etapes :

- ✓ Modifier et **mettre à jour le DICRIM** (reprendre la trame proposée par la CU ALM) ;
- ✓ Mettre à jour la version du DICRIM **en ligne** sur le site communal : <https://www.cantenay-epinard.fr/wp-content/uploads/2022/04/DICRIM-2021.pdf> (2021) ;
- ✓ **Organiser une réunion publique** (information sur le risque, diffusion du DICRIM, ...) ;
- ✓ **Réunir les agents** pour une première appropriation du dossier (DICRIM, PCS) ;
- ✓ Réunir les agents une seconde fois pour une mise en situation : activation de la cellule de crise municipale, mise en pratique du PCS (voir [action n°III.05](#)).

Territoire concerné : Commune de Cantenay-Epinard (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables.
 - Eléments de communication : le DICRIM format papier et en ligne sur le site communal (cantenay-epinard.fr) ; le journal « Cantenay-info » ; les réunions publiques ; et les réunions en interne (agents, élus).



Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la refonte du PCS (voir [action n°III.05](#))
Réalisation et impression du DICRIM entre juin et aout 2020
Distribution du DICRIM lors de la réunion publique de septembre 2020

Mise à jour en juillet 2023 :

Le DICRIM a été mis à jour en 2021.
Une semaine est prévue en novembre 2023 pour sensibiliser les scolaires sur une semaine (affichage de l'exposition inondation, animations en classe par le SMBVAR) et le grand public lors d'une réunion publique en fin de semaine. En parallèle, le maire et son équipe prévoit de former les agents de la collectivité au Plan communal de sauvegarde et à l'organisation de la cellule de crise.

Plan de financement : (modifié)

Total : 5 000 € TTC (coût des impressions, éléments de communication)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 1 000 € TTC
 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 4 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mis à jour et remis en ligne.
- Réunion publique animée. Retour sur cette réunion publique.
- Participation à la formation de l'ensemble des agents ayant un rôle dans le PCS.
- Retour d'expérience sur ces temps de formation.

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.12***Mener une rencontre annuelle avec les référents risques sur les BVA***Maitre d'ouvrage :** **SMBVAR****Partenaires associés :** Communes des BVA, Intercommunalités, Préfecture, DDT49, SDIS49**Montant estimatif de l'action :** **coût 15 500 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Partager sur les bonnes pratiques et permettre aux collectivités de faire des retours d'expérience sur ce qu'ils mettent en œuvre en temps d'inondation ;
- Donner des outils aux référents risque pour qu'ils puissent mettre à jour leur Plan Communal de Sauvegarde (méthodologie, ressources bibliographiques, outils) ;
- Faire venir des intervenants extérieurs pour certains sujets méritant d'être approfondis ;
- Regrouper annuellement les référents risques des Basses Vallées Angevines pour faciliter leur échange en situation d'urgence ;
- Favoriser une culture commune de sécurité civile.

Disposition relative à la SLGRI :*G2 – « Mettre en cohérence l'accès aux moyens des PCS au sein des EPCI. »***Description de l'action :**

Si beaucoup de représentants des collectivités ont l'habitude de travailler ensemble, les élections municipales de 2020 vont ajouter de nouveaux acteurs autour de la table. C'est pourquoi, la première année, l'objectif de cette rencontre sera d'aider les nouveaux élus et nouveaux responsables du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à s'approprier le sujet du risque d'inondation, mais aussi d'informer sur les outils existants pour affiner le contenu du PCS et notamment les cartes des Zones Inondées Potentielles (ZIP) réalisées par les services de l'Etat.

En 2020, il est donc prévu une réunion globale avec les référents risques, suivie de rencontres par intercommunalité pour discuter d'une harmonisation des PCS et d'une mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale (action III.01).

Par la suite, annuellement, les référents risques seront invités à se réunir pour travailler sur un sujet ou deux sujets spécifiques. Pour chaque rencontre, un intervenant extérieur sera convié. Parmi les sujets qui pourront être traités :

- Intégrer les retours d'expérience post-crise dans le Plan Communal de Sauvegarde (organiser la collecte des données pendant l'inondation, suivre une méthode retex, partager le savoir, ...)
- Créer et animer un exercice d'activation de la cellule de crise communale ;
- Organiser un réseau de référents de quartier et/ou monter une réserve communale de sécurité civile ;

- Former et préparer les scolaires à faire face à une évacuation ou un confinement (vérification des PPMS, organisation d'exercice de simulation, méthode IPCS *Information préventive des comportements qui sauvent*, ...)
- Etablir un Plan de Continuité d'Activité au sein de la collectivité pour assurer un fonctionnement des services prioritaires en cas de crise.
- Connaître les outils de suivi météorologiques et d'alerte (Vigicrues, Apic, Vigicruesflash, etc.).

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- La rencontre sera organisée annuellement par le/la Chargé.e de mission inondation du SMBVAR. Les partenaires associés seront impliqués systématiquement à la démarche.
- Un questionnaire de satisfaction pourrait être distribué en fin de rencontre pour évaluer la pertinence du sujet travaillé et de l'animation proposée.
- Après chaque rencontre, un compte-rendu et des documents de connaissance seront envoyés aux référents risque.

Échéancier prévisionnel :

2020 : travail spécifique sur la mise à jour du PCS et l'harmonisation de ces derniers à une échelle intercommunale.

2021-2026 : organisation de cinq réunions thématiques avec retours d'expérience des collectivités partenaires et éventuelle intervention d'un intervenant extérieur.

Plan de financement :

Total : 15 500 € TTC, soit une enveloppe de 2 500 € TTC/an sur six ans (et une année à 3 000€)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 7 750 euros TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 7 750 euros TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Taux de participation aux rencontres annuelles (nombre de participants)
- Nombre d'intervenants extérieurs sur les six ans
- Retour qualitatif à partir d'un questionnaire distribué en fin de réunion
- Documents fournis aux participants
- Article publié annuellement sur le site internet du SMBVAR, onglet *Actualités* :

2021 : <https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-22-novembre-2021>

2022 : <https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-10-novembre-2022>

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n° I.13 (terminée)**

*Créer une exposition sur la Gestion des Milieux Aquatiques
et la Prévention des Inondations sur ALM*

Maitre d'ouvrage : Angers Loire Métropole (service GEMAPI)

Partenaires associés : Direction Environnement Déchets, Prestataire Sydo

Montant estimatif de l'action : **coût 15 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Améliorer la connaissance du risque d'inondation et des crues passées,
- Proposer un outil pédagogique itinérant qui puisse être emprunté par l'ensemble des collectivités du territoire.

Disposition relative à la SLGRI : C3 - « Faire de la communication régulière auprès de la population »

Description de l'action :

Création d'une exposition pour **sensibiliser le grand public sur la compétence GEMAPI** au sens large (protection et prévention contre les inondations, gestion des milieux aquatiques, restauration des cours d'eau...) et sur l'ensemble du territoire d'ALM (BVA, Authion, digues, sans digues...).

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire ;
- Création du contenu en concertation ;
- Réalisation, puis promotion de l'exposition auprès des communes et des partenaires ;
- Suivi de la mise en œuvre par le service GEMAPI d'Angers Loire Métropole.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'exposition : 2022

Plan de financement :

Total : 15 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage ALM : 20 % soit 3 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 7 500 € TTC
- Europe (FEDER) : 30 % soit 4 500 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Exposition réalisée oui/non

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.14 (terminée)**

Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA

Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**

Partenaires associés : Groupe de Travail Multi-Partenarial, prestataire Sydo

Montant estimatif de l'action : **coût 20 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser sur la thématique des crues sur les Basses Vallées Angevines ;
- Proposer un outil pédagogique itinérant qui puisse être emprunté par l'ensemble des collectivités du territoire (exposition, jeux, quizz, ...).

Disposition relative à la SLGRI : C3 - « Faire de la communication régulière auprès de la population »

Description de l'action :

Ce projet vise à créer un premier outil « clé en main » constitué d'une exposition itinérante (*roll up*) et d'une « mallette » ludique et pédagogique contenant des jeux et des quizz par exemple. Il permet aux collectivités ou aux partenaires qui souhaitent emprunter l'exposition d'avoir à leur disposition des outils d'animation. L'exposition serait ainsi plus vivante et intégratrice.

Afin de concevoir le contenu des panneaux, le Groupe de Travail (GT) Multi-Partenarial composé, entre autres, d'associations de riverains et d'associations environnementales, ainsi que des référents tourisme des intercommunalités, sera regroupé de nouveau. Seront aussi conviés les Syndicats de rivières limitrophes au SMBVAR, et l'Etablissement public Loire pour avis.

L'objectif est de concevoir le contenu de l'exposition à plusieurs, à partir des connaissances de chacun : le volet gestion de crise pourra être alimenté par les associations de riverains, le volet préservation des milieux et zones d'expansion des crues pourra être introduit par la LPO Anjou ou le service Natura 2000 d'ALM par exemple.

Parmi les panneaux (*roll up*) possibles :

- le phénomène des crues sur les BVA,
- les inondations marquantes sur le territoire,
- la diminution de la vulnérabilité d'une habitation,
- les comportements qui sauvent et les bons réflexes à avoir, etc.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire ;
- Création du contenu en concertation avec les membres du GT Multi-Partenarial ;
- Réalisation, puis promotion de l'exposition auprès des communes et des partenaires ;
- Suivi de la mise en œuvre par le SMBVAR et son Comité Syndical.

Échéancier prévisionnel :

2021: Réalisation de l'exposition (panneaux et mallette)

Plan de financement :

Total : 20 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 20 % soit 4 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 10 000 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 6 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Exposition réalisée
- Nombre d'emprunts faits sur les six ans
- Nombre de jours où l'exposition était accessible au grand public

Contenu de l'exposition *inondation* sur le site internet du SMBVAR : <https://www.smbvar.fr/ressources> (contenu des panneaux, du livret-jeux, affiche de l'exposition et guide de montage).

Mise à jour en juillet 2023 :

- Exposition terminée en septembre 2021,
- Utilisée en octobre par la commune de Cheffes,
- Puis huit fois en 2022 (communes de Juvardeil et de Cheffes, association PEGAZH, AITR et CADVIL, Loire Odysée),
- Et huit fois en 2023 (association PEGAZH et de Bass'in vallée, communes de Briollay, de Villeveque et de Cantenay Epinard, Loire Odysée, SMBVAR)

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.15 (modifiée)

Sensibiliser le public scolaire et le grand public à la problématique des inondations sur le territoire angevin

Maitre d'ouvrage : Angers Loire Métropole - La Maison de l'environnement

Partenaires associés : L'association Loi 1901 « La Maison de Loire en Anjou » aussi appelée « Loire Odyssée » (St Mathurin sur Loire)

Montant estimatif de l'action : **coût 73 800 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Permettre au grand public et au public scolaire de mieux comprendre l'interaction des hommes avec leur milieu au cours des âges, pour les éveiller sur les enjeux d'hier et d'aujourd'hui sur un territoire soumis au risque inondation

Disposition relative à la SLGRI : C6 : « Communiquer auprès des établissements scolaires » ;
C7 : « Créer des évènements sur le thème des inondations » ;
C3 : « Faire de la communication régulière auprès de la population ».

Description de l'action :

Le programme de sensibilisation est proposé pour les 13 communes d'Angers Loire Métropole concernées par les inondations.

1 - Grand public :

- Mise en place d'un programme d'animations avec des balades contées « Histoires et témoignages », des randonnées avec stands d'animation associés, des conférences, ...
- Animation d'un à deux temps forts par an, ce qui représenterait *a minima* six temps forts sur les six ans du PAPI.
- 2022 : Rallye de Ramsar (400 personnes au stand) et la journée Pieds Mouillés aux Ponts-de-Cé (120 participants).
- 2023 : Nature is bike, et la journée de l'eau avec l'école d'ingénieurs ESAIP.
- (*ajout 1*) Animation de trois journées évènementiels avec l'espace H²Open Bar de Loire Odyssée entre 2024-2026 (une journée/an soit 3 600€/an supplémentaire x 3 ans)

2 – Public scolaire :

- Mise en œuvre d'environ 10 journées d'animation par an, en ciblant prioritairement les collèges et les lycées, soit 60 journées sur 6 ans.
- Création d'outils spécifiques aux inondations, qui viendraient enrichir le contenu de la malle pédagogique existante sur les basses vallées angevines (maquette hydraulique, stand H²Open Bar).
- (*ajout 2*) Amélioration de la maquette paysagère inondable représentant les basses vallées angevines. Cette maquette est un prototype unique qui doit être améliorée pour permettre des démonstrations réalistes des processus d'inondation.

Territoire concerné : Les 13 communes d'Angers Loire Métropole concernées par les inondations

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de mise en œuvre : collaboration avec la Maison de Loire/Loire Odyssee établie à Saint Mathurin sur Loire, qui a développé depuis 30 ans une expertise en termes d'animations à destination des scolaires et du grand public (bon de commande).
Les thèmes abordés relèvent de l'environnement (l'eau, les crues, les inondations, la biodiversité et les paysages) et la culture (arts, métiers, savoirs faire).
- Pour le **public scolaire**, il faut se mettre en rapport avec l'Inspection Académique et les chefs d'établissement, afin qu'ils s'approprient le sujet et acceptent de mettre au programme des élèves, les animations proposées dans le cadre du PAPI. Une convention pluriannuelle permettra ensuite de pérenniser l'action sur la période du PAPI.
- Pour le **Grand Public**, il est important que les communes concernées et Angers Loire Métropole communiquent bien auprès de leurs administrés sur les animations qui seront mises en place via leurs supports print et web, les réseaux sociaux, etc

Échéancier prévisionnel :

Fin 2020 à Fin 2026

Plan de financement :

Total : 73 800 € TTC

Détail :

- Budget initial (2020-2026) : 58 500 € TTC

- Budget complémentaire (2024-2026) : 10 800€ (ajout 1) + 4 500€ TTC (ajout 2)

Financement :

- Maître d'ouvrage (ALM) : 20 % soit 14 760 €
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 36 900 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 22 140 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Tableau de suivi des fréquentations des animations scolaires et grand public
- Questionnaires de satisfaction et jeu de questions réponses pour tester les connaissances en fin d'animation
- Articles d'actualité et/ou de presse mettant en valeur les animations réalisées

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque

Fiche-action n°1.16 (modifiée)

Animations grand public dans les villages inondables des Basses Vallées Angevines

Maitre d'ouvrage : Commune de Cheffes

Partenaires associés : AITR, Référénts de quartiers

Montant estimatif de l'action : **3 200 € HT**

Objectifs de l'action :

- Entretenir la mémoire et la culture du risque auprès des habitants du territoire inondable ;
- Diffuser les bonnes pratiques (avant, pendant et après l'inondation) pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Provoquer des échanges d'expériences et informer la population nouvelle ;
- Savoir anticiper pour réduire l'impact psychologique du phénomène.

Disposition relative à la SLGRI : C3 - « Faire de la communication régulière auprès de la population. »
C7 - « Créer des évènements sur le thème des inondations. »

Description de l'action (mise à jour en juillet 2023) :

La commune de Cheffes dispose d'une part d'un réseau de référents de quartier et d'autre part, de la mobilisation active de l'Association des Inondables des Trois Rivières (AITR).

La commune et les bénévoles mentionnés susdits souhaiteraient engager plusieurs projets de sensibilisation et d'information dans le cadre du PAPI :

Projet 1) en partie réalisé en 2022-2023

Une campagne d'information sur les cotes de crues et leur usage par les habitants inondables.

L'objectif principal est de permettre à chaque habitant d'établir son niveau de seuil par rapport aux échelles de crue déjà disposées sur le territoire de Cheffes. Le riverain doit aussi pouvoir être en mesure d'utiliser le site de Vigicrues et d'en avoir la maîtrise (surveillance, connaissance des seuils).

C'est pourquoi le projet viserait à :

- ✓ Reprendre et vérifier les documents de nivellement déjà établis sur la commune ;
- ✓ Mettre à jour les données et réaliser une carte interactive pour le PCS ;
- ✓ Animer une campagne d'information en vue de la maîtrise de l'outil de surveillance Vigicrues ;
- ✓ Distribuer le DICRIM mis à jour.

Projet 2)

Les bénévoles de l'Association des inondables des trois rivières (AITR) souhaitent être mobilisés sur des manifestations publiques en tant que prestataire d'animations pour les communes volontaires. Parmi les évènements, peuvent être cités les marché, comice, fêtes locales, rassemblements associatifs.

Pour ce faire, des supports matériels seront réalisés et/ou achetés pour communiquer sur le risque d'inondation :

- ✓ Un stand avec des panneaux (cf. l'exposition des 25 ans de la crue), des photos, des vidéos et des documents numériques (cf. [action I.21](#)) ;
- ✓ Un ruban plastifié aussi appelé localement « L'inondabilitomètre à ruban »
- ✓ Un niveau laser pour permettre de réaliser des présentations pédagogiques en matérialisant le niveau atteint par les différentes crues du territoire (ce laser pourrait aussi être utilisé pour des relevés de repères de crues).

Les étapes du projet seraient :

- ✓ Acquisition d'un stand léger (parapluie), de grilles et de supports.
- ✓ Réalisation des panneaux et des documents imprimés.
- ✓ Appel à un professionnel pour la mise en forme graphique ou mise en forme en interne

Territoire concerné : Commune de Cheffes, Communes des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Le suivi sera assuré par la commune de Cheffes et l'AITR.
- Une couverture médiatique couvrira les événements organisés.
- Mobilisation des habitants et des bénévoles par le journal local et invitations postales.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre :

Projet 1) 2021-2023

Projet 2) 2023-2026

Plan de financement :

Total : 3 200 € HT

Financement : Maître d'ouvrage : 20 % soit 640 €

Etat (FPRNM) : 80 % soit 2 560 €

Indicateurs de suivi / réussite :

Projet 1)

- Mise à jour des documents de la mairie concernant les nivellements locaux
- Nombre d'habitants et de référents mobilisés

Projet 2)

- Réalisation et achat des outils
- Nombre de présences sur des événements locaux
- Fréquentation du stand
- Retours visiteurs

Axe n°1 Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.17 (terminée)

Développer un outil de sensibilisation des scolaires d'ALM, de type maquette

Maître d'ouvrage : **Angers Loire Métropole (DADT)**

Partenaires associés : Direction de l'aménagement et du développement du territoire d'ALM, LPO Anjou, prestataire maquettiste

Montant estimatif de l'action : **coût 15 000 € HT**

Objectifs de l'action :

- Permettre au public scolaire de mieux comprendre l'interaction des hommes avec leur milieu, de l'urbanisme et des milieux/risques naturels ;
- Sensibiliser les écoliers au risque inondation et aux bienfaits des crues notamment en termes de biodiversité ;
- Mieux comprendre le phénomène des crues, de manière interactive et ludique.

Disposition relative à la SLGRI : C6 - « Communiquer auprès des établissements scolaires »

Description de l'action :

Créer une **maquette pédagogique de modélisation de crue** par un prestataire puis mise à disposition par ALM aux associations assurant les animations dans le cadre du programme pédagogique des Basses Vallées Angevines (lien inondations, aménagement du territoire, biodiversité).

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Rédaction d'un cahier des charges et consultation
- Réalisation de la maquette par un prestataire
- Mise à disposition de la maquette aux associations assurant la sensibilisation des scolaires
- Mise en place d'animations auprès des scolaires

Échéancier prévisionnel :

2020-2021 : Réalisation de la maquette

Plan de financement :

Total : 15 000 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage ALM : 20 % soit 3 000 € HT
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 7 500 € HT
- Europe (FEDER) : 30 % soit 4 500 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Maquette réalisée oui/non

Mise à jour en juillet 2023 : visualisation de la maquette sur la chaîne Youtube du SMBVAR : <https://www.youtube.com/watch?v=XnILXciBdbA>

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience

Fiche-action n°1.18 (terminée)

Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'Espace Naturel Sensible de la Mayenne par la CC VHA.

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : CD49, DCI Environnement

Montant estimatif de l'action : **7 500 € HT**

Objectifs de l'action :

- Mettre en valeur les services rendus par le système alluvial pour la régulation des crues ;
- Rappeler les aléas et les contraintes de la vie au bord de la rivière pour la culture du risque.

Description de l'action :

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est sollicitée par le Conseil départemental de Maine-et-Loire (CD49) pour imaginer une **mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de la Mayenne**. Le CD49 a missionné la société DCI Environnement pour réaliser cette étude en trois phases :

1. Diagnostic initial,
2. définition du scénario
3. et de l'avant-projet.

Le périmètre de l'étude porte sur un **linéaire de 38 km** de chemin de halage en rive droite de la Mayenne, entre le Pont de Jean-Moulin à Angers et la limite départementale à la Jaille-Yvon. Le diagnostic a été restitué le 06 juin 2019, et la restitution du scénario le 05 août 2019 pour une mise en œuvre en 2020. Lors de la réunion du 06 juin 2019, les membres du COPIL ont souhaité que les initiatives locales soient croisées avec les aménagements proposés.

La définition du PAPI des BVA est concomitante à ce travail de valorisation. La thématique des inondations est prépondérante, et caractérise le fonctionnement de la vallée de la Mayenne, et des Basses vallées angevines à une échelle hydrologique plus vaste. La vallée est caractérisée par une forte inondabilité, et le système alluvial (lit mineur et majeur) participe à la régulation des crues en amont l'agglomération angevine. Certaines communes de la vallée de la Mayenne sont plus ou moins impactés et vulnérables aux inondations. C'est le cas des communes du Lion d'Angers et de Grez-Neuville. La dernière crue centennale de 1995 a profondément marqué les esprits. La culture du risque s'estompe avec le temps mais reste pourtant réelle et constante.

Aussi, la Communauté de communes propose d'articuler les projets de valorisation environnementale de l'ENS avec la problématique « inondation » : services rendus par le système alluvial pour la régulation des crues (bras secondaire, annexes, boires, zones humides, marais, mares, prairies, haies et ripisylves, etc), évènements historiques (cartes postales, photos et récits anciens), etc. Les points d'interprétation qui seront proposés peuvent être l'occasion de rappeler les aléas et les contraintes de la vie au bord de la rivière en fonction des enjeux locaux identifiés.

Territoire concerné : 5 communes des Vallées du Haut-Anjou
(La Jaille-Yvon, Chambellay, Montreuil-sur-Maine, Le Lion d'Angers et Grez-Neuville)

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi assuré par le responsable Environnement / SIG
- Communication : assurée dans le cadre du projet global

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre entre septembre 2020 et septembre 2021

Plan de financement :

Total 7 500 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : CC VHA 50 % soit 3 750 euros HT
- Etat (FPRNM) : 50% soit 3 750 euros HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de points d'interprétation « inondation »
- Localisation de points d'interprétation « inondation »
- Thèmes d'interprétation « inondation » traités

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.19 (modifiée)***Organiser un évènement pour les 30 ans de la crue de 1995***Maitre d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** Groupe de Travail Multi-Partenarial, collectivités, DDT49, SDIS49, Maison des Projets, Maison de l'environnement, Alter, Loire Odyssee, CD49, ...**Montant estimatif de l'action :** **coût 50 000 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser le Grand Public sur la thématique des inondations ;
- Valoriser tous les outils de sensibilisation développés dans le cadre du PAPI ;
- Maintenir la mémoire de la crue de janvier 1995.

Disposition relative à la SLGRI : C7 – « Créer des évènements sur le thème des inondations. »**Description de l'action :**

Ce projet vise à rappeler les évènements de janvier 1995 et des crues antérieures ou postérieures qui ont marqué le paysage des Basses Vallées Angevines, et les mémoires de ses habitants.

Le projet pourrait prendre plusieurs formes, un long travail de préparation est à organiser :

- Ce peut être un évènement sur une journée ou une pluralité de moments forts sur une semaine,
- Ce peut être organisé sur une seule commune, comme réparti sur les territoires des communes volontaires, à commencer par celles du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI),
- L'évènement est à concevoir comme **une « journée rivière »** où seront réunis l'ensemble des acteurs de l'eau et les usagers des rivières : club de sport nautique, fédération de pêche, navigants, gestionnaires de stations d'eau potable, groupe d'intervention nautique du SDIS 49, etc. **Chaque partenaire volontaire proposera un stand** permettant de valoriser l'usage fait de la rivière. En parallèle, des stands sur la crue de 1995 seront tenus : retour d'expérience de communes sur les BVA (photos, cartographies des zones inondables, animation), retour aussi sur les dommages causés par la crue sur les entreprises et valorisation des mesures de diminution de la vulnérabilité du bâtiment (stand tenu par exemple par la CCI).
- Le SMBVAR mettra à disposition les outils numériques et non numériques développés durant les cinq premières années du PAPI : exposition (I.14), jeu vidéo (I.23), vidéos courtes (I.24).
- La CU d'ALM pourrait en faire de même : exposition (I.13), maquette (I.17), mallette d'animation (I.15), vidéo sur la protection des logements individuels (I.22).
- Les autres maîtres d'ouvrage développant des outils de communication seront aussi invités à participer à cet évènement, telles que la ville de Cheffes (action I.16), de Briollay (I.43), de Grez-Neuville (I.44) et de Rives-du-Loir-en-Anjou (I.46).

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Préparation de l'évènement bien en amont de 2025, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes intéressées ;
- Communication à prévoir autour de l'évènement, couverture médiatique ;
- Suivi de la mise en œuvre par le SMBVAR et son Comité Syndical.

Échéancier prévisionnel :

2023-2024 : Réunions de préparation
2025 janvier : Réalisation de l'évènement
Courant 2025 : bilan de l'action

Plan de financement :

Total : 50 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 20 % soit 10 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 25 000 € TTC
- Europe (FEDER) : 30 % soit 15 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Evènement organisé
- Fréquentation (nombre de visiteurs)
- Nombre de stands
- Retour d'expérience sur l'organisation de l'évènement
- Articles publiés par les médias locaux, sur les réseaux sociaux et sur le site du SMBVAR

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.20 (terminée)

Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme global de SMART City Angers

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : Service « Territoire Intelligent » d'Angers Loire Métropole, service SIG

Montant estimatif de l'action : coût 10 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Prendre en compte le risque inondation dans le projet de territoire intelligent

Disposition relative à la SLGRI : C10 – « Développer les outils numériques dans la culture du risque »

Description de l'action :

- **Contexte**

Depuis les années 1960 la ville d'Angers accueille des entreprises de la filière électronique d'envergure internationale (Bull, Thomson, ...). Depuis, d'autres entreprises leader sur le marché de l'électronique ainsi que des startups ont pris le relais.

Sans jamais s'écarter de cette veine technologique, la métropole angevine qui a été labellisée « écosystème French Tech » en 2015, sous l'impulsion de Christophe Béchu, élu maire et président de la communauté urbaine d'Angers en 2014, s'est intéressée à l'Internet des Objets (IoT) en ouvrant notamment la Cité de l'Objet Connecté. En 2018, elle tient le Word Electronics Forum.

La ville s'était déjà positionnée comme laboratoire de la Smart City en 2015 avec la création de PAVIC (Plateforme d'Aménagement de la Ville Intelligente et Connectée) une structure qui associe la collectivité et ses composantes, les grandes écoles implantées sur le territoire et des entreprises technologiques. Parmi les membres de PAVIC : Vinci Cegelec, Engie, Lacroix City, Veolia, ODO Smart System, Suez, Bouygues Énergie service, ainsi que les écoles de l'ESEO et l'ESAIP. L'objectif était alors d'initier et d'accompagner des projets d'aménagement privilégiant les services aux usagers.

Devenue « Programme Accélérateur de la Ville Intelligente et Citoyenne », l'association PAVIC s'est même rapprochée d'autres structures nationales, à l'exemple de « La Ville Intelligente et Citoyenne (LVIC) », une association qui partage des valeurs équivalentes en matière de prise en compte des citoyens dans l'aménagement de la ville du futur.

Dans ce cadre, Angers s'inscrit dans un projet de territoire intelligent, dans l'objectif de répondre aux défis environnementaux, économiques et démographiques du territoire angevin. Il s'agit d'un marché de 120 millions d'euros sur les 12 prochaines années. La première tranche sera consacrée aux sujets d'infrastructures et la seconde à la mise en place des nouveaux usages que ces infrastructures permettront. Le « territoire intelligent » se déclinera dans tous les domaines et services publics.

- **Projet PAPI**

L'enveloppe prévu dans le PAPI par la ville d'Angers permettra de lancer des projets innovateurs sur la thématique des inondations.

Le premier projet pressenti est le suivant : corréliser la connaissance cartographique du risque d'inondation (données SIG zones inondables) et les données de fermeture des routes du service risque d'ALM, dans le système de gestion de la circulation.

Les étapes suivies pour ce premier projet seraient :

- ✓ Rassemblement des données existantes et vérification (côtes d'inondation des routes, zones inondables...);
- ✓ Informatisation et géo localisation des données ;
- ✓ Intégration dans la base de données smart city et mise en relation avec les divers modes de calcul notamment pour la fluidification du trafic.

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Le suivi de l'action sera assuré par la Direction Environnement et Déchets d'Angers.
- La communication se fera dans le cadre de la promotion du projet Smart City.

Échéancier prévisionnel :

2020-2026 – réalisation effective 2022-2023

Plan de financement :

Total : 10 000 € TTC (budget prévu pour les six ans) – argent non dépensé dans le cadre du PAPI

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 5 000 € TTC
- Etat (FPRNM - ETECT) : 50 % soit 5 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Intégration efficace de la problématique « inondation » dans le projet SMART City
- Nombre de projets innovants développés

Mise à jour en juillet 2023 :

Angers Loire Métropole a décidé de s'engager dans un Projet de *Territoire Intelligent* (2019), intégrant les nouveaux enjeux et opportunités apportés par la transition numérique. La ville intelligente, traduction de l'anglais *smart city*, vise un développement durable des territoires à travers :

- L'accélération de la transition écologique en réduisant notre consommation des ressources.
- La mise en œuvre des solutions innovantes pour un meilleur pilotage des politiques publiques.
- La co-construction de nouveaux usages au service du mieux vivre sur le territoire.

Parmi les réalisations, il a été développé le « jumeau numérique » qui est une représentation en 3D de l'intégralité du territoire d'ALM. Complétée par des données topographiques, d'exposition ou encore d'utilisation des espaces, elle permet de simuler l'impact de différents phénomènes, sur la base de projections scientifiques ou de données historiques. Par exemple, le *jumeau numérique* permet, en se basant cette fois sur les données issues des inondations passées (comme la crue centennale de 1995) de prévoir les conséquences d'une forte montée des eaux et d'adapter en conséquence les projets urbanistiques.

Le cas d'usage « inondation » présente trois fonctionnalités :

1. Rejouer une crue passée
2. Simuler une crue à partir des données Vigicrues
3. Simuler une crue à partir de hauteurs d'eau

Axe n°1 : Connaissance, Conscience et Culture du risque

Fiche-action n°1.21 (modifiée)

Editer un document numérique sur les crues historiques à Cheffes

Maitre d'ouvrage : Commune de Cheffes

Partenaires associés : SMBVAR, AITR, Capitaine Charon

Montant estimatif de l'action : **38 500 € HT**

Objectifs de l'action :

- Maintenir et transmettre la connaissance du risque inondations ;
- Archiver des documents de référence (photos et vidéos des grandes crues connues).

Disposition relative à la SLGRI : C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »

Description de l'action : *(mise à jour en juillet 2023)*

Janvier 1995, gonflées par des précipitations abondantes depuis plusieurs semaines, les rivières du bassin de la Maine sortent de leur lit. Au fil des jours, les cotes historiques qu'on pensait inenvisageables sont atteintes pour établir de nouvelles hauteurs d'eau jamais connues.

Au cœur de cette épreuve, un village de bord de Sarthe s'organise, Cheffes au cor des basses vallées angevines.

Le village doit son développement à sa relation directe à la rivière. On comprend donc facilement qu'ici on grandit avec l'eau, on travaille, on fête un mariage, on va manger chez les voisins ...

1995, LA CRUE DU SIECLE est un documentaire qui a pour objectif de garder la mémoire, la culture d'un bassin qui vit au rythme de l'eau.

Territoire concerné : Commune de Cheffes

Modalités de mise en œuvre :

- Intervention d'un professionnel : prises de vue au sol et aériennes, cartographie animée, interviews d'habitants et de structures partenaires, archives privées et fonds publics, voix off.
- Communication locale, régionale, voire nationale sur le documentaire.

Échéancier prévisionnel :

2023-2024 : tournage et montage du documentaire

2025 : présentation publique du documentaire à l'occasion des 30 ans de la crue de 1995

Plan de financement :

Total : 38 500 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20 % soit 7 700 €
- Etat (FPRNM) : 80 % soit 30 800 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation du documentaire
- Nombre de diffusion et nombre de personnes en présence
- Retours qualitatifs sur le contenu

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.22 :

Développer un outil numérique de visualisation d'une maison inondée

Maître d'ouvrage : Angers Loire Métropole (service Habitat)

Partenaires associés : SMBVAR, Prestataire Shapers Production, DDT49, EP Loire, Cap Atlantique, service Environnement et prévention des risques d'ALM

Montant estimatif de l'action : **coût 25 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Améliorer la conscience du risque des habitants concernant leur logement,
- Promouvoir la réduction de la vulnérabilité, notamment les mesures préventives,
- Permettre aux collectivités d'avoir un support numérique accessible et ludique, pour expliquer la réduction de la vulnérabilité du bâti aux nouveaux arrivants.

Dispositions relatives à la SLGRI : P8 - « Réduire la vulnérabilité des logements » ;
C10 « Développer les outils numériques dans la culture du risque »

Description de l'action : *(mise à jour en juillet 2023)*

Angers Loire Métropole souhaite créer un outil numérique de visualisation d'une « maison inondée », c'est-à-dire une vidéo d'environ 3 minutes qui synthétise la démarche d'ALM et vulgarise les différentes mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti préconisées par les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

L'enjeu de cette vidéo est de permettre aux particuliers de visualiser plus facilement les préconisations du diagnostiqueur et les inciter à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation d'un cahier des charges, consultation et identification du prestataire
- Mise en place d'un groupe de travail
- Réalisation de la vidéo
- Mise en ligne et communication sur cette vidéo

Échéancier prévisionnel :

2023-2024 : Réalisation et diffusion de la vidéo

Plan de financement : *(modifié)*

Total : 25 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage ALM : 20 % soit 5 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 80 % soit 20 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Vidéo réalisée oui/non
- Diffusion de l'outil aux partenaires associés, promotion et valorisation

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.23 (terminée)**

Développer un jeu vidéo sur application pour faire apprendre les bons gestes à adopter en cas d'inondation

Maitre d'ouvrage : SMBVAR

Partenaires associés : Groupe de Travail Multi-Partenarial, collectivités, SDIS, DDT, Préfecture, EpLoire, prestataire *Almédia*, référents du projet « Saih Fah »

Montant estimatif de l'action : **coût 45 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser sur la thématique des inondations ;
- Proposer un outil numérique ludique, accessible par les petits et les grands (supports smartphone et tablette) ;
- Enseigner les gestes et les comportements à adopter en cas d'inondation.

Disposition relative à la SLGRI : C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »

Description de l'action :

Ce projet est considéré comme un projet d'envergure dans ce PAPI. Le concept d'inspiration est le jeu « **Sai Fah - The Flood Fighter** » développé par l'UNESCO Bangkok. C'est un jeu sur application mobile qui développe la conscience des dangers liés aux inondations et aux comportements à adopter dans de telles situations. Ce jeu a été créé suite au déluge de 2011 en Thaïlande. Le jeu suit les aventures d'un petit garçon qui cherche à se réunir avec sa mère pendant une inondation. Les joueurs apprennent des leçons de sécurité face par exemples aux risques d'électrocution et au danger du courant. La version thaïlandaise a été lancée en janvier 2014. Rapidement le jeu est arrivé dans le top 70 des applications téléchargés dans le pays. Le jeu « Sai Fah » est disponible en indonésien, anglais et thaïlandais. En octobre 2015, le jeu a été téléchargé plus de 100 000 fois dans 140 pays. L'expérience va être prolongée, puisque l'UNESCO Bangkok a commencé à développer Saih Fah 2 avec la Croix Rouge sur les aléas séismes et les tsunamis.

Des concepteurs du jeu ont été contactés directement par le SMBVAR pour conseil.

Le SMBVAR souhaiterait partir du concept de ce jeu pour mobile et tablette, dans le but de développer sa version française comprenant le risque de crue lente. Le jeu sera conçu de manière suffisamment « universelle » pour être utilisé autant sur les Basses Vallées Angevines que sur d'autres territoires. Il comprendra trois temps : **avant, pendant et après l'inondation**.

Le contenu du jeu sera largement discuté avec les partenaires associés. Les étapes de conception et de réalisation pourraient être les suivantes :

1. Réfléchir sur les messages clés à transmettre aux utilisateurs du jeu (grand public et scolaire),
2. Dessiner des scènes qui mettraient en lumière ces messages clés,
3. Identifier l'entreprise de réalisation du jeu,
4. Discuter avec le prestataire des scènes identifiées,
5. Faire plusieurs étapes de test pour modifier et peaufiner le contenu,
6. Faire tester par des enfants et analyser leurs retours d'expérience,
7. Lancer la publicité par des communiqués de presse, des articles sur les réseaux sociaux, etc.
8. Rectifier les dernières erreurs techniques.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Le SMBVAR communiquera largement sur ce jeu par le biais de son site internet, des gazettes locales, des journaux intercommunaux, et en faisant une promotion directement dans les collèges du territoire.
- Une communication plus large sera faite via les partenaires associés.

Échéancier prévisionnel :

Courant 2020 : lancement de la réflexion et choix du prestataire (premiers dessins et conception).
2021-2022 : réalisation du jeu, y compris phases test. Publicité et communication dans la foulée.

Plan de financement :

Total : 45 000 € TTC (le jeu « Saih Fah » a coûté 50 000 dollars).

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 20 % soit 9 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 22 500 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 13 500 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Jeu réalisé et disponible sur les plateformes IOS et Android
- Nombre de téléchargements et de joueurs actifs. Durée moyenne de temps de jeu.
- Nombre de jeunes ou de classes qui ont été sensibilisés à l'utilisation du jeu

Mise à jour juillet 2023 :

- Le jeu « Mission inondation » a été mis en ligne sur les stores en avril 2022
- Il a été téléchargé 1300 fois en date du 27 juillet 2023
- Il a remporté un des prix nationaux IRISES dans la catégorie « Innovation face à l'augmentation des risques majeurs » lors du 15^{ème} forum d'information sur les risques majeurs (voir aussi l'article : <https://www.smbvar.fr/actualites/mission-inondation-laureat-au-15eme-forum-sur-les-risques-majeurs>)
- Pour utiliser en toute autonomie l'application avec des scolaires, le SMBVAR a rédigé un *Guide enseignant-animateur* téléchargeable sur son site internet. Ce guide est composé, entre autre, d'un questionnaire qui a été testé auprès de 200 élèves de la CM1 à la 5^{ème}.

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.24 (terminée)***Produire un ou plusieurs courts métrages sur les inondations dans les BVA***Maitre d'ouvrage :** **SMBVAR****Partenaires associés :** Groupe de Travail Multi-Partenarial, collectivités**Montant estimatif de l'action :** **coût 10 000 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser sur la thématique des inondations ;
- Proposer des vidéos pédagogiques qui rappellent le contexte des inondations sur les BVA ;
- Intégrer ces courts métrages à des programmes pédagogiques scolaires existants (I.15), les réutiliser lors d'évènements (I.19 et I.16), et les diffuser sur les sites internet des communes.

Disposition relative à la SLGRI : C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »**Description de l'action :** *(mise à jour en juillet 2023)*

Ce projet s'est divisé en deux phases : une première phase d'analyse de la perception du risque d'inondation sur le territoire par le biais d'une stagiaire recrutée par le SMBVAR, et une deuxième phase de consultation et de mise en œuvre d'un marché en vue de réaliser des mini vidéos d'animation pour déconstruire certaines idées reçues sur les inondations.

Plus de 500 personnes ont participé à une enquête visant à analyser la perception du risque d'inondation. Cela a mis en lumière plusieurs concepts perçus différemment en sein de la population :

- Les pratiques sur les cours d'eau qui impactent le phénomène d'inondation.
- Le rôle de chacun en temps d'inondation et d'évacuation (citoyen, mairie et secours).
- Les conséquences du changement climatique sur les inondations futures.
- Le phénomène d'inondation sur les basses vallées angevines.

Après consultation, l'entreprise *Shapers Production* a été retenu pour la réalisation de quatre vidéos d'environ une minute sur les thèmes ci-dessus. Le résultat est à découvrir sur Youtube : <https://www.youtube.com/@smbvar-bassesvalleesangevi3295>.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines**Modalités de mise en œuvre :**

- Le suivi du projet a été assuré par le SMBVAR et un GT Multi-Partenarial.
- Les vidéos ont été diffusées sur le site internet du SMBVAR, sur les réseaux sociaux, et sont utilisées à l'occasion de réunions publiques et d'évènements grand public.

Échéancier prévisionnel :

Courant 2021 : lancement de la réflexion et réunions préparatoires.

Courant 2022 : enquête sur la perception du risque d'inondation

De novembre 2022 à avril 2023 : conceptualisation, création et livraison du projet.

Plan de financement :

Total : 10 000 € TTC

Financement : Maître d'ouvrage : SMBVAR 50 % soit 5 000€ // Etat (FPRNM) : 50 % soit 5 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Vidéos courtes réalisées et diffusées (entre 120 et 330 vues sur Youtube en juillet 2023)
- Nombre d'évènements et de réunions publiques lors desquelles ces vidéos sont diffusées

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.25 (terminée)***Mettre en ligne un Observatoire du SMBVAR***Maitre d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** DDT49, DREAL, collectivités, partenaires, service SIG de la CU ALM**Montant estimatif de l'action :** coût 5 000 € TTC**Objectifs de l'action :**

- Proposer une plateforme de recueil de témoignages pour l'ensemble des habitants des Basses Vallées Angevines ;
- Faciliter le retour d'expérience (retex) grand public par une plateforme centralisatrice ;
- Proposer une interface cartographique GEMA et PI pour permettre au grand public d'accéder à des données sur l'état d'avancement des travaux ou des actions ayant cours sur le territoire du SMBVAR.

Disposition relative à la SLGRI :

C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »

G8 - « Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise. »

Description de l'action :

Le projet est de **rendre accessible certaines informations au grand public** via le site du SMBVAR, tant sur le volet GEMA que le volet PI :

- Qualité de l'eau : état des masses d'eau et points de mesure ;
- Quantité de l'eau : station de mesure des débits et niveau d'eau (piézomètre) ;
- Travaux : localisation des travaux en cours ou réalisés (par un figuré ponctuel) avec le lien vers la « fiche travaux » et stade d'avancement ;
- Inondation : obligations réglementaires (PCS, PPRI, DICRIM), enveloppe des zones inondables et repères de crues, état d'avancement des actions PAPI et stations Vigicrues.

Le projet est en réflexion. Plusieurs interfaces sont possibles (cartographie passive ou interactive, fiches textuelles, renvois sur des sites tels que Vigicrues ou la Plateforme nationale des repères de crue).

L'état d'esprit de cette interface en quelques mots : accessible, instinctif et informatif.

Aussi, **une partie « Témoignages » sera proposée** afin de permettre à l'utilisateur de partager son expérience des inondations passées et des crues à venir, en ajoutant un témoignage écrit, des photos et des vidéos (lien vers les réseaux sociaux).

Territoire concerné : Territoire du SMBVAR**Modalités de mise en œuvre :**

- Un travail bilatéral a été lancé avec le service SIG d'Angers Loire Métropole, afin de réfléchir sur une interface cartographique.
- La partie témoignages pourrait nécessiter l'intervention d'un prestataire extérieur.
- L'action sera suivie par le Comité Syndical du SMBVAR et le Chargé PAPI.

Échéancier prévisionnel :

Courant 2019 : lancement de la réflexion

Courant 2020 : élaboration et finition du projet

Plan de financement :

Total : 5 000 € TTC (coût pour un prestataire extérieur dans le cadre de l'élaboration de la partie témoignages). – argent non dépensé dans le cadre du PAPI

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 50 % soit 2 500€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 2 500 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Communication faite autour de l'espace témoignages de l'Observatoire
- Communication faite auprès des partenaires sur l'utilisation de l'outil de manière générale

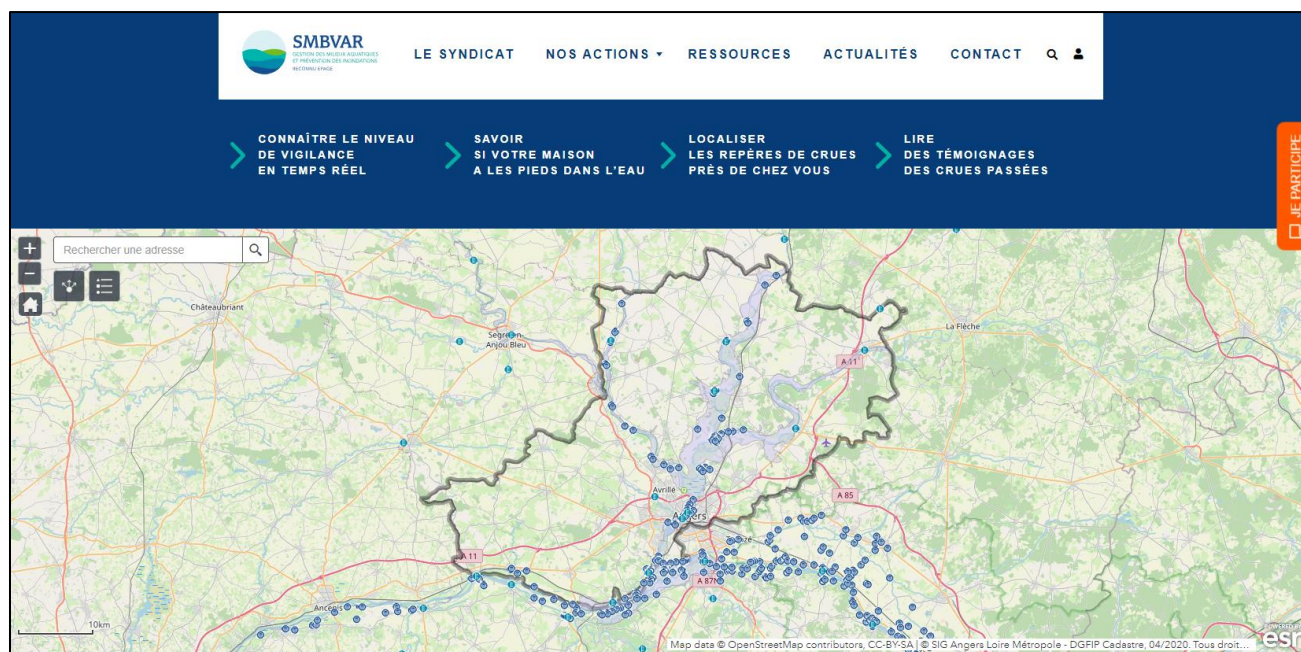
Mise à jour en juillet 2023 :

Action réalisée dans le cadre de la création du site internet du SMBVAR par l'agence Atalanta. Les onglets sont les suivants : le syndicat, nos actions, ressources, actualités, contact.

Dans la rubrique « nos actions », la sous-rubrique « prévenir les inondations » mène sur une page spécifique contenant deux cartes interactives (<https://www.smbvar.fr/prevenir-les-inondations>) :

- 1) Une carte regroupant les fiches actions PAPI (actions réalisées).
- 2) Une carte localisant les repères de crues du territoire, les échelles Vigicrues, et les témoignages des crues passées. Le visiteur peut en effet contribuer en partageant son témoignage via l'onglet « Je participe » (voir ci-dessous).

Ces deux cartes sont hébergées sur le serveur SIG d'Angers Loire Métropole.



The screenshot shows the SMBVAR website header with navigation links: LE SYNDICAT, NOS ACTIONS, RESSOURCES, ACTUALITÉS, CONTACT. Below the header are four main menu items: CONNAÎTRE LE NIVEAU DE VIGILANCE EN TEMPS RÉEL, SAVOIR SI VOTRE MAISON A LES PIEDS DANS L'EAU, LOCALISER LES REPÈRES DE CRUES PRÈS DE CHEZ VOUS, and LIRE DES TÉMOIGNAGES DES CRUES PASSÉES. A vertical button on the right says 'JE PARTICIPE'. The main content area features a map of the Angers Loire Métropole region with numerous blue circular markers indicating flood-related data points. A search bar at the top left contains the text 'Rechercher une adresse'.

Capture écran de l'onglet « Prévention des Inondations » du site internet du SMBVAR

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.26 (terminée)

Proposer une uniformisation des DICRIM au sein d'ALM

Maitre d'ouvrage : **Angers Loire Métropole** (service GEMAPI)

Partenaires associés : Prestataire *Blitz Conseil*, Communes d'ALM

Montant estimatif de l'action : **coût 10 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation ;
- Permettre aux populations concernées de se préparer avant la crue ;
- Proposer une trame DICRIM uniforme aux communes d'ALM.

Disposition relative à la SLGRI :

C1- « Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication »

Description de l'action :

Suite à la trame créée dans le cadre du PAPI Authion Loire (action 1-2), il est proposé de la reprendre, de la compléter et de proposer aux communes des BVA de l'utiliser pour mettre à jour leur DICRIM. Ensuite, les communes seront invitées à mettre en ligne leur DICRIM et de le promouvoir, pour faciliter l'appropriation du document par la population.

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Concertation auprès des communes pour la définition du besoin
- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire
- Reprise du contenu en concertation et réalisation du contenu et de la trame uniformisée

Échéancier prévisionnel :

2021 : concertation des communes et réalisation de la trame uniformisée

Plan de financement :

Total : 10 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage ALM : 20 soit % 2 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 5 000 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 3 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Trame DICRIM réalisée oui/non
- Nombre de communes utilisant la trame

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.27 (terminée)

Concevoir un modèle de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour les communes du territoire de la CC VHA

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : SMBVAR, la CU d'ALM, Communes

Montant estimatif de l'action : Coût en interne

Objectifs de l'action :

- Couvrir toutes les communes (concernées par les PPRI) avec un DICRIM ;
- Harmoniser la trame graphique, thématique et le pré-remplissage des DICRIM ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Le SMBVAR a réalisé un inventaire des DICRIM existants et en cours de conception sur le territoire de la CC VHA. Parmi les 9 communes concernées par le périmètre des PPRI Oudon Mayenne et Sarthe :

- 2 communes disposent d'un DICRIM publié,
- 3 communes réalisent actuellement ce document,
- et 4 communes ne disposent d'aucun document.

Ce document est obligatoire pour les communes concernées par un PPRI. Le DICRIM est **réalisé par le maire et doit être librement consultable en mairie**. Il a pour objectif d'informer tout citoyen sur : (1) les risques naturels et technologiques ; (2) les conséquences sur les personnes et les biens ; (3) les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ; (4) les événements et accidents significatifs survenus dans la commune ; (5) les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou **propose d'adapter en interne la charte graphique qui va être réalisée par Angers Loire Métropole pour ses communes**, et la partager aux communes qui souhaitent engager le travail d'élaboration du DICRIM. La charte adaptée réalisée par la CU d'ALM (action I.25) permettra aux communes des Vallées du Haut-Anjou de poursuivre l'intégration des contenus, l'impression et la communication des DICRIM auprès de leurs administrés. Le SMBVAR pourra accompagner les communes dans l'élaboration des DICRIM.

Territoire concerné : 9 communes des Vallées du Haut-Anjou

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi par le Responsable Communication / Responsable Environnement

Échéancier prévisionnel : Mise en œuvre courant 2021

Plan de financement : Adaptation de la charte graphique en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Charte DICRIM partagée
- Nombre de DICRIM rédigé, imprimé et diffusé
- Taux de couverture du territoire

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.28 (terminée)

Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale d'ALS

Maitre d'ouvrage : **Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe**

Partenaires associés : Communes de l'intercommunalité

Montant estimatif de l'action : **Coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Réaliser une trame de DICRIM unique pour le territoire et le rendre attractif ;
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation ;
- Permettre aux populations concernées de se préparer avant la crue ;

Description de l'action :

Ce projet est lié aux actions portées par les communes volontaires de l'intercommunalité, prévoyant d'imprimer des DICRIM suite au remplissage de la trame. Les communes concernées sont Huillé-Lézigné (I.36) et Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (I.32).

À ce jour, deux DICRIM ont été réalisés sur le territoire d'ALS (sur Etriché et Durtal). Huit DICRIM sont donc à réaliser pour obtenir une couverture complète du territoire, dans le périmètre PAPI.

Les étapes du projet seraient les suivantes :

- ✓ Récupération de la trame uniformisée numérique d'Angers Loire Métropole (I.26) ;
- ✓ Remaniement et appropriation de la trame par le service communication (ressource en interne pour la reprise des éléments cartographiques) ;
- ✓ Diffusion aux communes du territoire ;
- ✓ Accompagnement de celles-ci pour le remplissage et l'appropriation de la trame.

Territoire concerné : Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation de la trame par le service communication de la CC ALS ;
- Suivi de la réalisation des DICRIM ;
- Mise en valeur du projet sur le site internet de l'intercommunalité.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2021

Diffusion et accompagnement des communes : 2021

Plan de financement :

Coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de DICRIM réalisés et taux de couverture sur le territoire d'ALS

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque

Fiche-action n° I.29 (terminée)

Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Bouchemaine

Maitre d'ouvrage : **Commune de Bouchemaine**

Partenaires associés : CU Angers Loire Métropole, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : **1 350 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Mettre à jour le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible ;
- Y intégrer l'inventaire des repères de crue.

Description de l'action :

La Commune de Bouchemaine dispose d'une version 2017-2019 du DICRIM. Le document est en ligne sur le site de la commune dans l'onglet « Environnement > Les risques » (voir URL : <http://www.ville-bouchemaine.fr/listes/les-risques/>) et est disponible en Mairie (500 exemplaires ont été édités en 2017).

- ✓ Mettre à jour le document (utiliser ou non la trame harmonisée d'ALM [action I.26](#)) ;
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public ;
- ✓ Actualiser la version en ligne.

Territoire concerné : Commune de Bouchemaine (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par Le Directeur Général des Services
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document, encart d'information dans le bulletin d'informations municipal « le 49080 », mise à dispositions dans les principaux bâtiments municipaux accueillant le public (Mairie, médiathèque ...).

Échéancier prévisionnel :

Mise à jour et impression du nouveau DICRIM en 2022.

Mise à disposition du document et mise en ligne sur le site internet la même année.

Plan de financement :

Total : 1350 € TTC (Mise à jour du document et intégration de l'inventaire des repères de crues : 600 € TTC ; impression du document en 500 exemplaires : 750 € TTC ; diffusion réalisée en interne)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 675 € TTC

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 675 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mis à jour
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.30

Mettre à jour et diffuser le DICRIM d'Écouflant

Maitre d'ouvrage : **Commune d'Écouflant**

Partenaires associés : Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

Montant estimatif de l'action : **2 430 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Renouveler le document d'information communale sur les risques majeurs après mise à jour;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Disposition relative à la SLGRI : C1 – « Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication. »

Description de l'action :

- ✓ Mettre à jour l'ancienne version de 2018.
- ✓ Y intégrer l'inventaire des repères de crues directement sur la carte présente au chapitre « inondation » (localisation des repères de crue sous forme de figuré).
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, pour pouvoir les distribuer une 1^{ère} fois à toute la population, puis au fur et à mesure aux nouveaux arrivants.

Territoire concerné : Commune d'Écouflant (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Suivi assuré par le responsable de la cellule communication.
- Opérations de communication : impression du DICRIM et mise en ligne du document.

Échéancier prévisionnel :

Mise à jour du document en 2020 et en 2024-2025.

Impression, distribution et mise en ligne du DICRIM en 2022, puis en 2025-2026.

Plan de financement : *(modifié)*

Total : coût 2 430 € TTC (estimation à 3 000 exemplaires)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 486 € TTC

80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 1 944 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mise à jour et mis en ligne sur le site municipal :

<https://www.ecouflant.fr/risques-environnementaux/>

- Carte des repères de crue intégrée

- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.31 (terminée)

Rédiger et diffuser le DICRIM de Grez-Neuville

Maitre d'ouvrage : Commune de Grez-Neuville

Partenaires associés : Communauté de communes Vallées du Haut d'Anjou, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 1 500 € TTC

Objectifs de l'action :

- Réaliser un document d'information communal sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'[action 1.27](#) de la CC Vallées du Haut d'Anjou visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale.

- ✓ Utiliser la trame proposée par la CC VHA pour élaborer le DICRIM de Grez-Neuville.
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune de Grez-Neuville (VHA)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la réalisation de la [fiche action n°1.27](#)
Réalisation du document en 2022-2023 et distribution et mise en ligne la même année.

Plan de financement :

Total : 1 500 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 750 € TTC
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 750 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM rédigé et mis en ligne sur le site internet
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Mise à jour en juillet 2023 : 150 exemplaires papier distribués aux foyers habitant en zone exposée aux inondations, avec un courrier explicatif pour qu'ils le laissent à disposition des habitants s'ils déménagent. L'impression a coûté 247.73 € Le document est mis en ligne et les exemplaires papiers restants sont disponibles en mairie.

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.32

Élaborer et diffuser le DICRIM de Morannes sur Sarthe Daumeray

Maitre d'ouvrage : **Commune de Morannes sur Sarthe Daumeray**

Partenaires associés : Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

Montant estimatif de l'action : **6 800 € HT**

Objectifs de l'action :

- Réaliser un document d'information communal sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'élaboration de la trame commune de la CC Anjou Loir et Sarthe visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale ([action I.28](#)).

- ✓ Utiliser la trame proposée par la CC ALS pour élaborer le DICRIM.
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray (ALS)

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi assuré par les élus référents aux inondations
- Pilotage assuré par les adjoints de Morannes sur Sarthe-Daumeray
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document et envoi postal aux habitants de la commune nouvelle

Échéancier prévisionnel :

2023-2026 : Réalisation du document, distribution et mise en ligne sur le site internet communal

Plan de financement : (*modifié*)

Total : 6 800 € HT (*nombre d'impressions prévisionnel : 2500*)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 1 360 € HT
80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 5 440 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM élaboré et mis en ligne sur le site communal
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°I.33 (terminée)

Mettre à jour le DICRIM de Rives-du-Loir-en-Anjou

Maitre d'ouvrage : **Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

Partenaires associés : Communauté urbaine Angers Loire Métropole, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : **1 500 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'[action I.26](#) de la CU Angers Loire Métropole visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale.

Le projet est de réaliser le DICRIM pour la **commune nouvelle** de Rives-du-Loir-en-Anjou.

- ✓ Utiliser la **trame proposée par la CU ALM** pour élaborer le DICRIM.
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document.

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la réalisation de la [fiche action n° I.26](#)

Réalisation du document en 2022--2023.

Distribution du DICRIM à la population et mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal.

Plan de financement :

Total : 1 500 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 750 € TTC
50 % Etat (FPRNM), soit 750 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.34

Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Verrières-en-Anjou

Maitre d'ouvrage : Commune de Verrières-en-Anjou

Partenaires associés : CU Angers Loire Métropole

Montant estimatif de l'action : 3 300 TTC

Objectifs de l'action :

- Mettre à jour le document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- Utiliser éventuellement la trame harmonisée proposée par la CU d'ALM ;
- Distribuer le document à la population, et le rendre disponible en mairie.

Description de l'action :

Le DICRIM de Verrières-en-Anjou est actuellement en ligne sur le site communal, à l'onglet « Vie pratique > Sécurité ». Il est téléchargeable en format PDF tout comme la dernière version du Plan Communal de Sauvegarde (voir URL : <https://www.verrieresenanjou.fr/secureite/>).

La version actuelle du DICRIM date de février 2018. Il contient 28 pages dont 4p. sur les inondations.

Le projet est de mettre à jour le DICRIM tous les deux ans pour répondre à la réglementation en vigueur, et d'assurer sa disponibilité en mairie. C'est pourquoi la commune prévoit l'impression de 4000 documents, pour 7 300 habitants. Les documents mis à jour seront actualisés sur le site internet.

Territoire concerné : Commune de Verrières-en-Anjou (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Suivi assuré par le conseil municipal
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document et encart d'information dans la gazette communale.

Échéancier prévisionnel :

Mise à jour du document, impression et distribution entre 2020-2026 (réédition 2022, ...)
Mise en ligne du nouveau DICRIM sur le site internet.

Plan de financement : *(modifié)*

Total : 3 300 € TTC (4 000 impressions)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 660 € TTC
80 % Etat (FPRNM), soit 2 640 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mis à jour
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés
- DICRIM mis en ligne sur le site communal

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.35 (terminée)

Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Soulaire-et-Bourg

Maitre d'ouvrage : Commune de Soulaire-et-Bourg

Partenaires associés : CU Angers Loire Métropole

Montant estimatif de l'action : 500 € TTC

Objectifs de l'action :

- Mettre à jour le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible ;
- Y intégrer l'inventaire des repères de crue (corrélé avec l'[action I.06](#)).

Disposition de la SLGRI : C1 – « Réaliser les DICRIM, [...] et en faire un outil de communication »

Description de l'action :

- ✓ Mettre à jour l'ancienne version du DICRIM en utilisant la trame harmonisée de la CU ALM (voir [action I.26](#) d'harmonisation des DICRIM à une échelle intercommunale) ;
- ✓ Y intégrer l'inventaire des repères de crues idéalement sous forme de carte ;
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à l'ensemble de la population (document multi risque) ;
- ✓ Mettre en ligne le document sur le site internet communal.

Territoire concerné : Commune de Soulaire-et-Bourg (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document, encart d'information dans le journal municipal, mise à dispositions dans les principaux bâtiments municipaux accueillant le public (Mairie, médiathèque ...).

Échéancier prévisionnel :

Mise à jour du document et diffusion : 2022-2023

Plan de financement : (*modifié*)

Total : 500 € TTC (frais d'impression)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 100 € TTC

80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 400 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mis à jour
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés
- DICRIM mis en ligne



Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.36

Élaborer et diffuser le DICRIM de Huillé-Lézigné

Maitre d'ouvrage : Commune de Huillé Lézigné

Partenaires associés : Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 500 € HT

Objectifs de l'action :

- Réaliser un document d'information communal sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'[action 1.28](#) de la CC Anjou Loir et Sarthe visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale.

Le projet est de réaliser le DICRIM de Huillé-Lézigné qui est une **commune nouvelle** depuis le 01/01/19.

- ✓ Utiliser la trame proposée par la CC ALS pour élaborer le DICRIM de Huillé-Lézigné.
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune de Huillé-Lézigné (ALS)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l'élu référent et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la réalisation de la fiche [action n°1.28](#)

Réalisation du document en 2022-2023.

Distribution du DICRIM à la population et mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal.

Plan de financement : *(modifié)*

Total : 500 € HT (270 foyers donc environ 300 impressions en 2020. Dans le budget il est prévu une réimpression à mi-parcours du PAPI)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 100 € HT

80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 400 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.37 :

Élaborer et diffuser le DICRIM de la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou

Maitre d'ouvrage : **Commune Les Hauts d'Anjou**

Partenaires associés : CC Vallées du Haut Anjou

Montant estimatif de l'action : **3 300 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Réaliser un document d'information communal sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'[action 1.27](#) de la CC Vallées du Haut Anjou visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale.

Le projet est de réaliser le DICRIM pour la **commune nouvelle**.

- ✓ **Utiliser la trame** proposée par la CC VHA pour élaborer le DICRIM.
- ✓ **Imprimer suffisamment d'exemplaires** pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune Les Hauts d'Anjou (VHA)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la réalisation de la fiche [action n°1.27](#)

- ✓ Réalisation du document en 2023-2026
- ✓ Distribution du DICRIM à la population
- ✓ Mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal

Plan de financement : (*modifié*)

Total : 3 300 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 660 € TTC
80 % Etat (FPRNM), soit 2 640 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque

Fiche-action n° I.38 (terminée)

Mise à disposition du modèle numérique de terrain et des cartographies associées sur la Mayenne et la Sarthe

Maitre d'ouvrage : Services de l'Etat

Partenaires associés : DREAL Pays de la Loire, SPC Maine-Loire aval

Montant estimatif de l'action : En interne

Objectifs de l'action :

- Amélioration continue de la connaissance du risque d'inondation ;
- Affinage de l'analyse des enjeux exposés aux risques d'inondation en dehors du TRI, de la partie *Diagnostic*.

Description de l'action :

En l'état, certains tronçons du territoire du PAPI des BVA ne disposent pas de **Modèles Numériques de Terrain (MNT)** récents, imposant de facto aux services de l'Etat d'utiliser un ancien fond topographique pour obtenir les enveloppes inondables hors TRI (notamment sur la Sarthe). Sur la Mayenne, aucune topographie existante (outre le PPRi Oudon-Mayenne) ne permet de disposer d'enveloppes de zones inondables pertinentes.

Le projet est de produire de nouvelles cartes sur la base d'un MNT récent et cohérent, afin d'affiner les enveloppes inondables pour les scénarios fréquent, moyen et extrême hors Territoire à Risque Important d'Inondation.

Ces cartes permettront d'affiner la connaissance des risques d'inondation sur les Basses Vallées Angevines, et d'extraire les dernières informations concernant le croisement aléa/enjeux le long de la Mayenne et de la Sarthe.

Territoire concerné : Bassins versants de la Sarthe et de la Mayenne

Modalités de mise en œuvre :

- Le travail sera réalisé par le Service Prévision des Crues de la DREAL Pays de la Loire.
- Le SMBVAR sera tenu au courant de l'avancée du projet et recevra les cartographies à jour ou manquantes d'ici fin 2020 – début 2021.

Échéancier prévisionnel :

Début 2020 : Réception du MNT par le Service Prévision des Crues de la DREAL Pays de la Loire
 Courant 2020-2021 : Conception des cartes et diffusion aux services partenaires.

Plan de financement :

Les coûts seront internalisés. Missions des services de l'Etat.

Indicateurs de suivi / réussite :

- Modélisation des enveloppes inondables réalisée
- Cartographies des crues fréquentes, moyennes et extrêmes produites et diffusées

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.39 (ajoutée)***Création d'une interface sur tablette pour sensibiliser sur le risque d'inondation***Maitre d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** Groupe de Travail Multi-Partenarial (collectivités, DDT49, SDIS49, ...)**Montant estimatif de l'action :** coût 25 000 € TTC**Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser sur la thématique des inondations ;
- Proposer un outil numérique pédago-ludique accessible au plus grand nombre ;
- Promouvoir les outils développés dans le cadre du PAPI des BVA.

Disposition relative à la SLGRI : C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »**Description de l'action :**

Le SMBVAR a développé plusieurs outils dans le cadre du PAPI des BVA : une exposition itinérante ([action I.13](#)), une application jeu-vidéo appelée « Mission Inondation » ([action I.23](#)), des vidéos courtes pour démystifier les idées reçues ciblées dans le cadre d'une enquête réalisée en 2022 ([action I.24](#)), et un site internet avec une page dédiée à la thématique inondation ([action I.25](#)).

Le SMBVAR ambitionne de regrouper les outils numériques développés dans le PAPI, ainsi que d'autres outils d'information et de sensibilisation, sur une tablette numérique accessible au grand public sur des temps forts par exemple, comme la commémoration de la crue de 1995 qui aura lieu en 2025 ([action I.19](#)) ou lors d'évènements organisés par Angers Loire Métropole ([action I.12](#)).

Le projet serait de créer une interface utilisateur qui permettrait d'accéder aux ressources identifiées :

- Mission Inondation (application)
- Les quatre vidéos courtes (accessible sur la chaine YouTube du SMBVAR)
- Une photothèque (dossier photos)

Avec connexion internet, il pourrait y avoir un renvoi vers :

- Le site internet du SMBVAR et la carte interactive sur <https://www.smbvar.fr/prevenir-les-inondations>
- La carte interactive des zones inondables (PPRI / DDT49)
- Le jeu « à votre sac, prêt ? partez ! » et le quizz « crue d'eau » (Episeine)
- Le site Vigicrues

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines**Modalités de mise en œuvre :**

- Consultation par le SMBVAR, conceptualisation et mise en production
- Utilisation lors des évènements grand public et évènements avec les scolaires
- Communication auprès des partenaires du territoire au même titre que les autres outils mise à disposition par le SMBVAR dans le cadre du PAPI des BVA.

Échéancier prévisionnel :

2024 : consultation et réalisation

Janvier 2025 : première utilisation lors la commémoration de 2025 ([action I.19](#))

Plan de financement :

Total : 25 000 € TTC

(première estimation : environ 1500€ la tablette configurée, entre 500€ et 1000€ la borne numérique, entre 4000€ à 7000€ la création d'une interface utilisateur)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20 % soit 5 000€
- Etat (FPRNM) : 80 % soit 20 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Interface réalisée et intégrée à la/les tablette(s) achetée(s)
- Nombre d'utilisations lors d'évènements grand public et avec les scolaires

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque
Fiche-action n° I.40 (ajoutée)
Création de planches « BD » sur le risque d'inondation
Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**
Partenaires associés : Groupe de Travail Multi-Partenarial (collectivités, DDT49, SDIS49, ...)

Montant estimatif de l'action : **coût 20 000 € TTC**
Objectifs de l'action :

- Sensibiliser le Grand Public sur la thématique des inondations ;
- Faire apprendre les bons comportements à adopter en cas d'inondation ;
- Maintenir la mémoire de la crue de 1995.

Disposition relative à la SLGRI : C3 – « Faire de la communication régulière auprès de la population »

Description de l'action :

Le SMBVAR a réalisé, dans le cadre de ses missions de « gestion des milieux aquatiques », deux brochures destinées au grand public (disponibles sur <https://www.smbvar.fr/ressources>) :

- Redonnons vie à nos cours d'eau – Présentation des missions du SMBVAR

- Tous concernés pour assurer une eau en quantité et de qualité – Guide du riverain

Dans le cadre du premier document, trois bandes dessinées originales ont été réalisées par le SMBVAR et la graphiste Elodie Zamprogno sur la thématique de la continuité écologique, la restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides.

Le SMBVAR souhaiterait pouvoir réaliser au moins trois planches BD supplémentaires sur la thématique de la prévention des inondations pour proposer un autre type de format qui allie ludique et sérieux dans un outil à emporter chez soi.

Ces planches seront intégrées au recueil de BD « Bulles d'eau » réalisé par Angers Loire Métropole en parallèle de son exposition itinérante « Rect'eau verso » ([action I.13](#)).

Les planches de BD pourraient traiter des sujets suivants :

- la gestion des digues sur ALM

- les inondations sur les BVA et l'exemple de la grande crue de 1995

- la surveillance de la montée des eaux (Vigicrues, échelle locale, calcul de la vitesse)

- le PAPI des BVA et ses six ans de mise en œuvre

- les enjeux GEMA-PI

L'enjeu sous-jacent serait de traiter des sujets qui n'auraient pas encore été développés dans les outils existants.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Consultation par le SMBVAR, conceptualisation (script, storyboard) et mise en production
- Intégration au recueil « Bulles d'eau »
- Impression de plusieurs exemplaires du recueil et distribution lors d'évènements ponctuels

Échéancier prévisionnel :

2025-2026 : réalisation et diffusion

Plan de financement :

Total : 20 000 € TTC

(première estimation : 6 jours de travail soit environ 3 000€ HT par double planche)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20 % soit 4 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 80 % soit 16 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation des planches BD et mise en ligne sur le site internet du SMBVAR
- Nombre d'exemplaires imprimés du recueil « Bulles d'eau »
- Nombre d'évènements lors desquels le recueil a été distribué

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque
Fiche-action n° I.41 (ajoutée)

Réaliser une vidéo pour expliquer à la population l'organisation d'une cellule de crise communale

Maître d'ouvrage : **SMBVAR**

Partenaires associés : Communes volontaires, prestataire vidéaste

Montant estimatif de l'action : **coût 5 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Informer le Grand Public sur l'organisation d'un poste de commandement communal (PCC) ;
- Améliorer la compréhension du rôle du maire et de la mairie en cas d'inondation ;
- Déconstruire les idées reçues ;
- Réaliser un retour d'expérience en vidéo pour donner l'exemple sur le territoire et inciter les communes à réaliser des exercices de simulation de crise, pour répondre à leurs obligations.

Disposition relative à la SLGRI : C3 – « Faire de la communication régulière auprès de la population »
C10 – « Développer des outils numériques pour la culture du risque »

Description de l'action :

En parallèle de l'action III.01 qui consiste à animer un à deux exercices par an avec les communes volontaires, le SMBVAR souhaite marquer le moment par la réalisation d'une vidéo à images réelles qui retracerait la demi-journée d'exercice. Les éléments qui seront filmés : l'organisation du PCC, le rôle de chaque acteur (maire, RAC, ...), la chronologie d'intervention sur un scénario inondation.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Consultation d'un prestataire, tournage, montage et livrable
- Mise en ligne de la vidéo sur le site internet du SMBVAR (www.smbvar.fr) et sur sa Chaîne Youtube (rubrique « prévention des inondations »)

Échéancier prévisionnel :

2024-2025 : Réalisation

Plan de financement :

Total : 5 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20 % soit 1 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 80 % soit 4 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation effective de la vidéo
- Mise en ligne de la vidéo (site internet, chaîne Youtube, publication LinkedIn)
- Diffusion de la vidéo lors de réunions avec les référents risques communaux (cf. [action I.12](#))

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque
Fiche-action n° I.42 (ajoutée)
Améliorer la culture du risque d'inondation
Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**
Partenaires associés : Culture Biome, collectivités

Montant estimatif de l'action : **coût 30 000 € TTC**
Objectifs de l'action :

- Sensibiliser le Grand Public sur la thématique des inondations ;
- Maintenir la mémoire de la crue de 1995 et des autres crues historiques des BVA.

Disposition relative à la SLGRI : C3 – « Faire de la communication régulière auprès de la population »
 C7– « Créer des événements sur le thème des inondations »

Description de l'action :

Le SMBVAR aimerait créer du contact avec la population en complément de la sensibilisation prévue auprès des scolaires et du grand public par Angers Loire Métropole ([actions I.15 et I.17](#)).

Cette volonté se traduirait de deux manières :

1- Des **interventions ciblées** par l'animateur PAPI dans les classes, dans les réunions publiques, dans les établissements accueillant des personnes âgées, dans des ateliers citoyens, etc. L'objectif est de faire perdurer la mémoire du risque et d'améliorer la culture du risque sur le territoire.

2- Il s'agit d'employer des animateurs en charge de **maraudes pédagogiques** sur les communes des Basses vallées angevines, qui se baladeraient dans les rues et rentreraient en contact avec les habitants pour proposer des discussions et des micro-animations sur des thématiques pré-ciblées. Pour exemple, la société Culture biome propose ce projet en 2023 avec le Conseil départemental du Maine-et-Loire et participera notamment à la journée de la résilience face aux risques majeurs du 13 octobre. Le coût de 20 animations mar'eau sont estimées à environ 15 000 € sur deux ans.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation des interventions ciblées
- Consultation par le SMBVAR, conceptualisation des maraudes et animations ponctuelles
- Distribution de documents lors des maraudes (cf. mallette inondation)

Échéancier prévisionnel :

Projet 1 – Interventions ciblées entre 2023 et 2026

Projet 2 – Maraudes pédagogiques

2024-2025 : réalisation

2025 : participation à l'évènement commémoratif de janvier 1995

Plan de financement :

Total : 30 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20 % soit 6 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 80 % soit 24 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre d'interventions réalisées
- Nombre de maraudes réalisées
- Nombre de documents diffusés et de personnes rencontrées



BRIOLLAY

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.43 (ajoutée)
Sensibilisation de la population sur Briollay

Maitre d'ouvrage : **Commune de Briollay**

Partenaires associés : SMBVAR

Montant estimatif de l'action : **6 000 € HT**

Objectifs de l'action :

- Rappeler à la population les crues historiques passées (panneau explicatif, photographie ancienne, matérialisation des hauteurs d'eaux, ...).
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

Afin de mieux identifier les repères de crue existants et de développer une culture de prévention auprès des habitants, la commune de Briollay souhaite installer des **panneaux de sensibilisation**. Les panneaux seront disposés à des endroits passants, afin que le Grand Public ait rapidement de l'information sur le risque d'inondation. Cela permettra aussi de sensibiliser les nouveaux arrivants.

En complément, la commune de Briollay souhaiterait organiser une à plusieurs **réunions publiques** sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité, en lien avec l'**action V.06** d'Angers Loire Métropole.

Territoire concerné : Commune de Briollay (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : le/la DGS sera en charge de suivre ce dossier avec l' élu référent en charge des risques naturels.
- Opérations de communication : article de presse et communication via les supports de la commune (internet, magazine municipal, application IntraMuros).

Échéancier prévisionnel :

1^{er} trimestre 2024

Plan de financement :

Total : 6 000 € HT

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 1 200 euros
80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 4 800 euros

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé
- Photographies du matériel posé envoyées au SMBVAR, pour le suivi de l'action
- Nombre de réunions publiques animées et de personnes présentes

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.44 (ajoutée)

Réalisation d'outils de sensibilisation par la commune de Grez-Neuville

Maitre d'ouvrage : Commune de Grez-Neuville

Partenaires associés : Communauté de communes Vallées du Haut d'Anjou, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 4 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser les habitants aux risques d'inondation
- Maintenir la mémoire des inondations passées

Description de l'action :

Cette action fait suite à la rédaction et la diffusion du DICRIM de Grez-Neuville (2022) prévue dans l'[action I.31](#). La commune de Grez-Neuville souhaite poursuivre sa démarche de sensibilisation de la population par trois projets :

1. Restauration des repères de crues effacés sur la maison éclusière.
2. Pose d'un totem de crues accompagné d'un panneau pédagogique au niveau du parc de la mairie.
3. Impression et affichage en mairie de photos grand format de la crue de janvier 1995.

Territoire concerné : Commune de Grez-Neuville (CCVHA)

Modalités de mise en œuvre :

- Pilotage et suivi assurés par l' élu référent « risques » et par le conseil municipal.
- Communication sur les différents projets par le site de la commune et la gazette communale.

Échéancier prévisionnel :

2024 : projet 1 et 2

2025 : projet 3

Plan de financement :

Total : 4 000€ TTC (estimation : projet 1 à 500€ TTC ; projet 2 à 3 000€ TTC ; projet 3 à 500€ TTC)

Financement : Maitre d'ouvrage : 20 % soit 800 € TTC

Etat (FPRNM) : 80% soit 3 200 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Pose effective des repères de crues et du totem
- Nombre de photographies imprimées
- Retours des visiteurs sur l'exposition photo
- Intégration de cette exposition photo dans un évènement plus général de commémoration de la crue de janvier 1995 (cf. [action I.19](#) du SMBVAR).

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.45 (ajoutée)

Diffuser le DICRIM de Longuenée-en-Anjou

Maitre d'ouvrage : **Commune de Longuenée-en-Anjou**

Partenaires associés : Communauté de communes Vallées du Haut d'Anjou, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : **1 500 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Diffuser le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Le DICRIM de Longuenée-en-Anjou a été révisé en 2022-2023 suivant la trame d'Angers Loire Métropole ([action I.26](#)) et avec l'accompagnement du SMBVAR et de la CCVHA ([action I.27](#)). Il s'agit maintenant de le diffuser à la population concernée par plusieurs risques, dont les inondations. Il sera inséré dans le bulletin municipal pour diffusion.

Territoire concerné : Commune de Longuenée-en-Anjou (CCVHA)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM (version papier + site internet).

Échéancier prévisionnel :

2024

Plan de financement :

Total : 1 500 € TTC (*coûts d'impression*)

Financement : Maitre d'ouvrage : 20 % soit 300 € TTC
Etat (FPRNM) : 80 % soit 1 200 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mis en ligne sur le site internet de la commune
- DICRIM diffusé via le bulletin municipal
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.46 (ajoutée)

Sensibilisation de la population sur Rives-du-Loir-en-Anjou

Maitre d'ouvrage : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou

Partenaires associés : SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 8 000 € HT

Objectifs de l'action :

- Maintenir la mémoire des crues passées
- Sensibiliser la population
- Participer à l'anniversaire des 30 ans de la crue de janvier 1995 (cf. [action I.19](#))

Description de l'action :

Sur les deux premières années de mise en œuvre du PAPI des BVA, la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (RDLA) a mis à jour son DICRIM ([action I.33](#)) et son Plan communal de sauvegarde ([action III.07](#)), et a participé activement à la réalisation de l'étude de connaissance sur la boire du Commun d'Oule ([action I.01](#)). En 2023, la commune finalise son action de pose de repères de crues ([action I.05](#)).

Pour continuer cette dynamique, la commune de RDLA prévoit deux nouveaux projets :

- 1) La pose d'un totem comportant une échelle de crues, un message d'information et de sensibilisation aux inondations passées ainsi que des photos de la crue de 1995. Le site de pose prévu est « l'Espace du Loir » situé en face de la plage de Villevêque, à Soucelles.
- 2) Mise en place d'animations à destination du grand public dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans de la crue de janvier 1995 : ateliers avec les enfants, expositions photos, animations grand public.

Territoire concerné : Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : le/la DGS sera en charge de suivre ce dossier avec l' élu référent en charge des risques naturels.
- Opérations de communication : communication via les supports de la commune (site internet, magazine municipal, ...).

Échéancier prévisionnel :

Pose du totem à l'automne 2024
 Animations en janvier 2025

Plan de financement :

Total : 8 000 € HT (*projet 1 estimé à 5000€ HT et projet 2 estimé à 3000€ HT*)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 1 600 euros HT
 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 6 400 euros HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé
- Photographies du matériel posé envoyées au SMBVAR, pour le suivi de l'action
- Animations réalisées en 2025 pour les 30 ans de la crue de 1995

Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues

Fiche-action n°II.01 (terminée)

Poser des échelles de crues sur Bouchemaine

Maitre d'ouvrage : Commune de Bouchemaine

Partenaires associés : DDT49

Montant estimatif de l'action : 1 900 € HT

Objectifs de l'action :

- Installer une ou plusieurs échelle(s) de crue avec des graduations permettant de suivre l'évolution du niveau d'eau ;
- Corréler les hauteurs des échelles de crue avec les données de la station Vigicrues « Bouchemaine La Pointe » afin de faciliter la lecture des hauteurs d'eau.

Description de l'action :

Cette action sera réalisée conjointement à l'[action n°I.04](#) (pose de repères de crue).

- ✓ Pré-localiser les sites de pose (5 secteurs d'intervention identifiés).
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Faire un achat groupé de repères et d'échelles.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Bouchemaine (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le DGS
- Opérations de communication : intégration au DICRIM, article dans le bulletin d'information municipal.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : 2020-2021

Plan de financement :

Total : 1 900 € HT

(5 échelles limnimétriques à 380 € HT/unité soit 1900 € HT pour les 5 échelles ; voir frais sur l'[action I.04](#))

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 950 € HT

50 % Etat (FPRNM – Étude ETECT), soit 950 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre d'échelles de crue posées
- Une photographie des repères et échelle posés, doit être prise et envoyée au SMBVAR pour suivi

Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues

Fiche-action n°II.02

Poser une échelle de crues sur Soulaire-et-Bourg

Maitre d'ouvrage : **Commune de Soulaire-et-Bourg**

Partenaires associés : DDT49, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : **1 500 € HT**

Objectifs de l'action :

- Installer une échelle de crue à un point stratégique de la route de Noyant ;
- Surveiller les mouvements de la Sarthe localement ;
- Corréler les hauteurs d'eau visibles sur l'échelle avec les cotes de vigilance Vigicrués.

Disposition relative à la SLGRI : C2 – « *Implanter des repères de crue et compléter l'existant.* »

Description de l'action :

L'action II.02 se fait en parallèle de [l'action I.06](#) (pose de trois repères de crue).

L'échelle de crue a deux rôles principaux : d'une part, de rappeler à la population l'existence d'un risque d'inondation (47 habitations dans l'enveloppe du PPRI), d'autre part de surveiller l'évolution des niveaux d'eau de la Sarthe.

Cette surveillance s'inscrirait dans le cadre d'une **reprise du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. En effet le PCS de Soulaire-et-Bourg ne contient pas de seuils de vigilance associant les cotes Vigicrués avec des consignes d'évacuation, de mise à l'abri ou de fermeture de routes par exemple.

C'est pourquoi, dans un premier temps, un travail sur table sera fait pour proposer des seuils de vigilance dans le cadre du PCS. Par la suite, une **échelle de crue sera posée à un endroit stratégique** permettant la lecture rapide du niveau de la Sarthe et la comparaison immédiate avec les crues passées (trois repères seront posés au côté de l'échelle pour les matérialiser).

Les graduations de l'échelle de crue seront corrélées avec les niveaux NGF ou avec les cote Vigicrués pour assurer une lecture homogène et claire par les agents municipaux.

Territoire concerné : Commune de Soulaire-et-Bourg (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : inauguration éventuelle, article dans le journal communal.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2023-2026

Plan de financement :

Total : 1500 € HT (3m d'échelle en lave émaillée coûte environ 380€*3 soit 1140€ HT + frais de transport)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 750 € HT
50 % Etat (FPRNM), soit 750 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Echelle de crue posée
- Plan Communal de Sauvegarde complété par des seuils de vigilance et des consignes de sécurité
- Envoi de la photographie de l'échelle posée au SMBVAR, pour assurer le suivi de l'action



Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues

Fiche-action n° II.03 :

Poser une échelle de crue sur Angers

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : DDT49, prestataires

Montant estimatif de l'action : coût 1 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Installer une à deux échelles de crue afin de compléter la pose de repères prévue dans l'action I.02 ;
- Faciliter la lecture des hauteurs d'eau localement.

Description de l'action :

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une action de valorisation de la culture du risque sur la ville d'Angers. En effet, Angers a été fortement marquée par les crues passées, notamment par celle de décembre 1995. La pose de deux ensembles sur des lieux stratégiques que sont le secteur récent Cœur de Maine, la Maison de l'Environnement ou encore le quartier Saint-Serge, participe à un projet de sensibilisation de la population angevine et la population de passage.

Les étapes qui seront suivies sont :

- ✓ Pré-localiser le site de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Acheter l'échelle de crue.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Ville d'Angers (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par la Direction Environnement et Déchets.
- Opérations de communication : inauguration, article dans le journal local.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre de l'action en 2024-2025

Plan de financement :

Total : 1 000 € TTC (une échelle en lave émaillée coûte environ 380 euros le mètre à l'unité)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 500 € TTC

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 500 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Echelle de crue posée
- Envoi d'une photographie de la pose du matériel au SMBVAR pour le suivi de l'action



Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues

Fiche-action n°II.04

Poser une échelle de crues sur Huillé-Lézigné

Maitre d'ouvrage : Commune de Huillé-Lézigné

Partenaires associés : DDT49, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 1 500 € HT

Objectifs de l'action :

- Installer une échelle de crues sur le pont principal reliant Huillé et Lézigné.
- Surveiller les mouvements du Loir localement.
- Action reliée à l'[action III.08](#) de mise à jour du PCS

Description de l'action :

Les communes d'Huillé et de Lézigné sont connectées par la route départementale 135 qui passe par-dessus le Loir. Afin de rappeler à la population l'existence d'un risque d'inondation (16 habitations dans l'enveloppe du PPRI), et afin de surveiller l'évolution des niveaux d'eau du Loir, une échelle de crue serait installée sur le pont de la RD135.

- ✓ Pré-localiser le site de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Acheter l'échelle de crue.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Huillé-Lézigné (ALS)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : inauguration éventuelle, article dans la gazette communale.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : année 2023-2024

Plan de financement :

Total : 1 500 € HT (Une échelle en lave émaillée coûte environ 380 euros/le mètre auquel il faut rajouter le coût du géomètre soit environ 400 euros HT)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 750 € HT
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 750 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Echelle de crue posée
- Localisation de l'échelle ajoutée au PCS
- La photographie de l'échelle posée doit être envoyée au SMBVAR pour le suivi de l'action

Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues**Fiche-action n°II.05 (terminée)***Poser une échelle de crues sur Montreuil-Juigné***Maitre d'ouvrage :** Commune de Montreuil-Juigné**Partenaires associés :** DDT49, SMBVAR**Montant estimatif de l'action :** 7 100 € HT**Objectifs de l'action :**

- Installer une échelle de crue avec des graduations permettant de suivre l'évolution du niveau de la Mayenne, sur une pile du pont de la commune ;
- Faciliter la surveillance du niveau d'eau (intégration dans le PCS).

Description de l'action :

Une échelle est actuellement installée sur la pile du pont de Juigné (RD768). Or cette échelle est rapidement sous les eaux en temps d'inondation. La commune de Montreuil-Juigné souhaite pouvoir suivre l'évolution de la Mayenne localement. **Une échelle supplémentaire sera posée** sur une colonne (totem).

La surveillance est assurée par la Police Municipale.

- ✓ Localiser le site de pose.
- ✓ Faire venir éventuellement un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Acheter une échelle de crue.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Montreuil-Juigné (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : information sur le site internet communal.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation : année 2023

Plan de financement :

Total : 7 100 € HT

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 3 550 € HT
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 3 550 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Echelle de crue posée
- Photographie prise et envoyée pour confirmation au porteur du PAPI, le SMBVAR

Mise à jour juillet 2023 : Voir le rendu final sur la fiche action I.09

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise**Fiche-action n° III.01 (modifiée)***Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS***Maitre d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** Communes des BVA, services de l'Etat, SDIS 49**Montant estimatif de l'action :** 15 000€ TTC**Objectifs de l'action :**

- Accompagner les communes volontaires dans la mise à jour de leur PCS ;
- Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise à l'échelle des BVA ;
- Apporter une méthodologie et un accompagnement direct dans la préparation et l'animation d'exercices d'activation de la cellule de crise municipale (CCM).

Disposition relative à la SLGRI :

G1 – « Assurer une uniformité opérationnelle de la gestion de crise »

G3 – « Mettre en place des exercices plans communaux de sauvegarde réguliers »

Description de l'action :

Cette action rejoint les objectifs de l'action I.12 visant à regrouper annuellement les référents risques pour les (in)former sur des thématiques autour de la gestion des inondations et la gestion de crise.

À partir de méthodologies existantes sur l'amélioration de l'opérationnalité d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le SMBVAR accompagne les communes volontaires à reprendre le contenu de leur PCS pour tendre vers plus d'efficacité. Ainsi, les communes non dotées de PCS au moment de la labellisation du PAPI des BVA, que sont Baracé et Corzé, ont élaboré entièrement ou en partie leur PCS. Depuis 2021, plusieurs collectivités ont mis à jour leur PCS avec le soutien du SMBVAR : Briollay, Cheffes, Angers, Cantenay-Epinard, Rives-du-Loir-en-Anjou, Soulaire-et-Bourg, Huillé-Lézigné, ...

Le travail d'accompagnement du SMBVAR ne se substitue pas au travail d'analyse des PCS réalisé par la Préfecture. Il s'inscrit comme un appui local et ciblé en direction de communes qui en font la demande. Pour aller plus loin dans la démarche, le SMBVAR souhaite animer un à deux exercices par an avec les communes volontaires, avec ou sans l'appui d'agences spécialisées (2024, 2025, 2026).

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines**Modalités de mise en œuvre :**

- Le SMBVAR communique sur cette action via une mailing de référents risques communaux et son site internet (<https://www.smbvar.fr/actualites>).

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020-2026

Plan de financement :

15 000€ TTC (5 000€/an sur 3 ans) : 100% SMBVAR (pas de prise en charge par le Fonds Barnier)

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de PCS mis à jour
- Nombre d'exercices de simulation réalisés et animés par le SMBVAR et les communes volontaires



Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° III.02

Mettre en place des exercices du Plan Communal de Sauvegarde d'Angers

Maitre d'ouvrage : **Ville d'Angers**

Partenaires associés : l'ensemble des référents des Directions de la ville d'Angers ainsi que leurs partenaires Police nationale ou gendarmerie, SDIS49, associations de sécurité civile, Préfecture de Maine-et-Loire, et les réserves communales de sécurité civile.

Montant estimatif de l'action : **coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Maintenir une culture communale de sécurité civile ;
- Tester l'opérationnalité et enrichir le Plan communal de Sauvegarde (PCS) ;
- Faciliter le retour d'expérience entre partenaires gestionnaires de crise.

Disposition relative à la SLGRI : G3 – « Mettre en place des exercices PCS réguliers. »

Description de l'action :

L'objectif d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) est de permettre à l'ensemble des partenaires qui vont prendre part à la gestion d'un événement de réagir de manière adaptée. L'organisation et les processus de mise en œuvre prévus dans les PCS, doivent donc être testés pour évaluer leur pertinence et leur mise en œuvre.

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Organisation annuelle par le Service Environnement et Prévention des Risques (Direction Environnement et Déchets) ;
- Couverture médiatique interne et/ou externe des événements organisés.

Échéancier prévisionnel :

De 2020 à 2026. Objectif d'une journée d'exercice par an

Plan de financement :

Total : coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombres d'exercices réalisés, dont « exercice inondation »
- Nombre de partenaires participants
- Retour d'expérience sur les exercices grandeur nature



Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° III.03

Impliquer la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) d'Angers sur la thématique inondation

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : Réserve communale de sécurité civile d'Angers, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : coût en interne

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser les bénévoles de la réserve communale de sécurité civile au risque inondation ;
- Définir le cadre de leurs missions lors d'une inondation ;
- Les impliquer dans des projets éventuels de sensibilisation au risque d'inondation.

Disposition relative à la SLGRI : G4 – « Favoriser les réserves communales de sécurité civile. »

Description de l'action :

Organiser des **séances d'information et de formation** auprès des bénévoles, sur les risques inondations et sur les impacts potentiels des crues sur les populations. Ces séances d'information et de formation s'inscrivent dans un cadre plus général de formations « premiers secours » et « gestion des crises », et d'entraînements (exercices grandeur nature - [action III.02](#)).

Participer à des projets éventuels de sensibilisation du grand public (exemple. la journée nationale de résilience face aux risques majeurs, la commémoration de janvier 1995 – [action I.19](#)).

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Les séances d'information prendront la forme d'une demi-journée ou d'une journée complète, espacées de deux mois, à destination de groupes d'une dizaine de personnes.
- Le suivi de l'action sera assuré par le Service Environnement et Prévention des Risques (Direction Environnement et Déchets).

Échéancier prévisionnel :

De 2020 à 2026

Plan de financement :

Total : coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de séances organisées
- Nombre de participants
- Retour qualitatif sur ces séances

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise	
Fiche-action n°III.04 <i>Mener un exercice « inondation » sur Verrières-en-Anjou</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Verrières-en-Anjou
Partenaires associés :	Le SMBVAR, la DDT 49, la Préfecture du Maine-et-Loire, le SDIS 49, la RCSC de Verrières-en-Anjou, et les communes partenaires
Montant estimatif de l'action :	Coût en interne
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Mener un exercice de sécurité civile à une échelle communale ou intercommunale sur un scénario « inondation » ; • Impliquer la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Verrières-en-Anjou. 	
Description de l'action :	
<p>La Commune de Verrières-en-Anjou est très active en terme de sécurité civile. Une réserve communale de sécurité civile a été montée en novembre 2016. Elle est constituée de citoyens volontaires et bénévoles, dont la plupart sont membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS). Leur statut leur confère un titre de collaborateur occasionnel du service public. Ils reçoivent une formation théorique et pratique, notamment en participant à des exercices de sécurité.</p> <p>Chaque année, depuis 2011, des exercices « terrain » sont effectués : évacuation du centre de loisirs « 3A », de l'ESAT Gérard Corre, de l'école Jeanne d'Arc, de la résidence autonomie « les Blés d'or », de l'école élémentaire « Le Clos de la Motte ».</p> <p>Le dernier exercice date du 19 juin 2019 co-animé avec la ville d'Angers, dont l'objet était la <i>prise en charge des sinistrés de l'autoroute A11 suite à un accident impliquant un camion de transport de matière dangereuse</i>. L'objectif a été de déclencher l'installation d'un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) avec couchage au parc expo d'Angers.</p> <p>Le projet est de monter un scénario « inondation » et réaliser l'exercice à une échelle communale ou intercommunale (impliquant au minimum 2 communes), et faire participer la RCSC.</p>	
Territoire concerné : Commune de Verrières-en-Anjou (ALM)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de suivi : Suivi par l' élu référent et le Conseiller sécurité de la commune. • Éléments de communication : Évènement communiqué aux médias locaux. 	
Échéancier prévisionnel : 2020-2026	
Plan de financement : Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.	
Indicateurs de suivi / réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - Exercice de sécurité civile réalisé. - Nombre de participants et de communes impliquées. 	



Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n°III.05

Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard

Maitre d'ouvrage : **Commune de Cantenay-Epinard**

Partenaires associés : SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49

Montant estimatif de l'action : **Coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Remettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) après les élections municipales de 2020 (mise à jour de l'annuaire, appropriation du dossier par l'équipe municipale) ;
- Acquérir le matériel adéquat pour le mettre en œuvre (lits de camp, chasubles, ...) ;
- Tester l'opérationnalité du PCS.

Dispositions relatives à la SLGRI : G1 - « Assurer une uniformité opérationnelle de la gestion de crise. »
G3 - « Mettre en place des exercices PCS réguliers. »

Description de l'action :

Contexte :

- Mouvement important dans le personnel municipal ;
- Changement des élus ;
- Oublis des contraintes des grandes crues ;
- Renouvellement des habitants.

Étapes :

- ✓ Préparer le dossier technique, mener une enquête auprès des propriétaires des maisons en zone inondable et auprès des professionnels de la sécurité et de la santé.
- ✓ Désigner un référent PCS et permettre à la nouvelle équipe municipale de s'approprier le dossier.
- ✓ Communiquer sur le PCS, ainsi que sur le DICRIM remis à jour ([action n°I.11](#)).
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale.

Territoire concerné : Commune de Cantenay-Epinard (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SMBVAR.
- Éléments de communication : détaillés dans la fiche [action n°I.11](#)



Échéancier prévisionnel :

Fin 2019 : préparation du dossier technique, enquête populations et professionnels de santé
Elections municipales de mars 2020 : désignation du référent PC
3 mois d'appropriation du dossier et répartition/définition des rôles (mars à mai)
Entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS (juin à août)
Réalisation du DICRIM et des éléments de communication (juin à août) – voir [action n°1.11](#)
Réunion publique en septembre 2020 (communication sur le DICRIM, le PCS, ...)
Bilan de l'action : Fin 2020

Mise à jour en juillet 2023 :

Une semaine est prévue en novembre 2023 pour sensibiliser les scolaires sur une semaine (affichage de l'exposition inondation, animations en classe par le SMBVAR) et le grand public lors d'une réunion publique en fin de semaine. En parallèle, le maire et son équipe prévoit de former les agents de la collectivité au Plan communal de sauvegarde et à l'organisation de la cellule de crise.

Plan de financement :

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCS révisé
- Exercice de simulation réalisé
- Retour d'expérience sur l'exercice

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n°III.06

Garantir l'opérationnalité du PCS d'Ecouflant

Maitre d'ouvrage : **Commune d'Ecouflant**

Partenaires associés : SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49

Montant estimatif de l'action : **Coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Remettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) après les élections municipales de 2020 (mise à jour de l'annuaire, appropriation du dossier par l'équipe municipale) ;
- Tester l'opérationnalité du PCS.

Disposition relative à la SLGRI : G1- « Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise. »
G3 – « Mettre en place des exercices PCS réguliers. »

Description de l'action :

Action qui vient compléter la pose de repères de crues (I.08), la mise à jour du DICRIM (I.30) et la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (V.01).

Etapes :

- ✓ Mettre à jour le dossier.
- ✓ Désigner un référent PCS.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Réunir dans un deuxième temps les référents de quartier volontaires afin de leur expliquer leurs missions et les secteurs qui les concernent ;
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale. La commune sera accompagnée par le SMBVAR. Intégrer les référents de quartier à l'exercice organisé.

Territoire concerné : Commune d'Ecouflant (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de suivi : Suivi assuré par le DGS et les responsables des cellules.
- Éléments de communication : Publication dans le journal local

Échéancier prévisionnel :

2021-2025 : Actualisation du dossier

Puis : Entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS, et retour d'expérience « à froid » deux mois après l'exercice de crise.

Plan de financement :

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCS révisé
- Exercice de simulation réalisé
- Retour d'expérience sur l'exercice

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n°III.07

Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou

Maitre d'ouvrage : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou

Partenaires associés : SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49

Montant estimatif de l'action : Coût en interne

Objectifs de l'action :

- Rédiger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune nouvelle ;
- Permettre l'appropriation du dossier par la nouvelle équipe municipale ;
- Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Description de l'action :

Le PCS de Soucelles date de juillet 2007, avec une mise à jour en 2011. Celui de Villeveque avait aussi été réalisé (date non connu). Depuis la fusion des deux communes en janvier 2019, la commune nouvelle souhaite formuler un nouveau PCS.

Etapes :

- ✓ Désigner un ou des référents PCS.
- ✓ Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale.

Territoire concerné : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SMBVAR.

Échéancier prévisionnel :

Elections municipales de mars 2020 : désignation du/des référents PCS ;
 2020-2021 : actualisation du dossier ;
 2023-2026 : Entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS ;
 Retour d'expérience « à froid » idéalement deux mois après l'exercice de crise.

Plan de financement :

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCS rédigé.
- Exercice de simulation réalisé. Retour d'expérience sur l'exercice.



Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n°III.08

Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Huillé-Lézigné

Maitre d'ouvrage : Commune de Huillé-Lézigné

Partenaires associés : SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49

Montant estimatif de l'action : Coût en interne

Objectifs de l'action :

- Rédiger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune nouvelle ;
- Permettre l'appropriation du dossier par la nouvelle équipe municipale ;
- Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Description de l'action :

Le PCS de Lézigné date de septembre 2007. Huillé n'avait jusqu'à ce jour aucun PCS. Depuis la fusion des deux communes en janvier 2019, la commune nouvelle souhaite formuler un nouveau PCS. Cette rédaction du PCS prendra en compte la pose de l'échelle de crue de [l'action II.04](#).

Etapes :

- ✓ Désigner un ou des **référénts PCS**.
- ✓ **Travailler sur le contenu du dossier**. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un **exercice de simulation** afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale.

Territoire concerné : Commune de Huillé-Lézigné (ALS)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SMBVAR.

Échéancier prévisionnel :

Elections municipales de mars 2020 : désignation du/des référents PCS ;

Courant 2022-2023 : actualisation du dossier ;

Courant 2024-2026 : Entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS ;

Retour d'expérience « à froid » idéalement deux mois après l'exercice de crise.

Plan de financement :

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCS rédigé.
- Exercice de simulation réalisé. Retour d'expérience sur l'exercice.

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise	
Fiche-action n° III.09 : <i>Rédiger le PCS de la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune Les Hauts d'Anjou
Partenaires associés :	SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49
Montant estimatif de l'action :	Coût en interne
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune nouvelle ; • Permettre l'appropriation du dossier par la nouvelle équipe municipale ; • Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table. 	
Description de l'action :	
<p>Le PCS de Brissarthe date d'août 2010. Celui de Châteauneuf sur Sarthe date de décembre 2011. Les PCS de Contigné et Marigné sont en cours. Les communes de Champigné, Cherré, Querré et Soeudres sont hors PCS.</p> <p>Depuis la fusion des communes, avec la dernière arrivée soit Châteauneuf sur Sarthe le 1^{er} janvier 2019, la commune nouvelle souhaite formuler un nouveau PCS.</p> <p>Etapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Désigner un ou des référénts PCS. 2. Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés. 3. Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier). 4. Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale. 	
Territoire concerné : Commune Les Hauts d'Anjou (VHA)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SMBVAR. 	
Échéancier prévisionnel :	
2020-2026 : actualisation du dossier ; entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS ; retour d'expérience « à froid » idéalement deux mois après l'exercice de crise.	
Plan de financement :	
Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.	
Indicateurs de suivi / réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - PCS rédigé. - Exercice de simulation réalisé. Retour d'expérience sur l'exercice. 	

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n°III.10

Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des Plans Bleus et Plans Blancs

Maitre d'ouvrage : **Agence Régionale de Santé Pays-de-la-Loire**

Partenaires associés : SMBVAR, Ep Loire, SDIS 49, Préfecture Maine-et-Loire, DDT49, établissements médico-sociaux et de santé

Montant estimatif de l'action : **Coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Développer des outils de sensibilisation et de formation spécifiques au risque d'inondation destinés aux chefs d'établissements médico-sociaux et de santé.
- Développer des outils d'aide à la gestion d'une évacuation.

Disposition relative à la SLGRI :

G5 - « Mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particuliers de Mise en Sûreté. »

Description de l'action :

Action corrélée aux démarches de l'Etablissement Public Loire dans le cadre du PAPI des Vals d'Authion et de la Loire.

Les établissements en zone inondable sur le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines sont :

- l'EHPAD Les Bords de Sarthe à Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (92 lits),
- la résidence Grégoire Bordillon à Angers (70 lits)
- le CHU d'Angers.

La thématique du risque inondation et de ses impacts sur le fonctionnement des structures n'est pas prise en compte de manière prioritaire dans les établissements médico-sociaux et de santé, qui doivent traiter de nombreux risques liés à leurs domaines d'activité (risque sanitaire, ...) et liés aux événements extérieurs (canicule, épidémie, incendie, ...). Les équipes (para-)médicales ne savent pas nécessairement comment réagir en cas d'évènements majeurs, malgré l'existence des plans de gestion spécifiques que sont les Plans Blancs et Bleus.

L'objectif principal est de sensibiliser les chefs d'établissement à cette problématique en leur fournissant deux types d'outils :

1. Des **outils de sensibilisation et de formation**. Des demi-journées de formation seraient organisées par l'ARS et les structures partenaires ;
2. Un **outil d'aide à la gestion d'une évacuation**, pour permettre d'améliorer l'opérationnalité des Plans Bleus et Blancs. Par exemple, en développant, avec la participation des établissements, des fiches réflexes ou des tableaux de recensement des personnes vulnérables (typologie des résidents, degré de dépendance, type de structure d'évacuation, moyens de locomotion, traitement, ...).

Territoire concerné : L'ensemble du périmètre PAPI des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de pilotage et de suivi : Pilotage ARS DT49 - référent planification/ gestion de crise. Suivi en lien avec la Direction Santé Publique et Environnementale de l'ARS - Cellule Préparation Gestion de Crise
- Eléments de communication : Valorisation et diffusion des livrables et outils élaborés à d'autres établissements du département concernés par le risque inondation (par exemple, les établissements médico-sociaux et de santé du Val d'Authion).
- Capitalisation de ce travail sur le risque inondation (outils de sensibilisation et opérationnels) avec la Cellule Préparation Gestion de Crise pour l'élaboration d'outils à destination des établissements de la région

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action : année 2020

Objectif 2020 : 1 demi-journée de présentation de la démarche et des objectifs, recueil des attentes des établissements / 2021-2022 : 2 demi-journées par an de travail sur les outils avec les établissements (1 demi-journée pour les établissements médico-sociaux + 1 demi-journée pour le CHU) / 2023-2026 : mise en œuvre opérationnelle des outils et tests par des exercices ?

Bilan de l'action : Bilan intermédiaire en 2023

Mise à jour en juillet 2023 :

2021 : construction d'un support de formation (.ppt) avec le SMBVAR

2022 : formation des responsables du foyer Bordillon à Angers

2023 : suivi de la mise à jour du plan d'évacuation du foyer Bordillon avec la ville d'Angers

2024 : (prévision) exercice d'évacuation du foyer Bordillon avec le SMBVAR et la ville d'Angers

Plan de financement :

Coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de demi-journées de formation organisées
- Nombre de participants
- Retour d'expérience sur ces formations

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise	
Fiche-action n°III.11 <i>Garantir l'opérationnalité des Plans Particuliers de Mise en Sûreté et des Plans de Maîtrise Sanitaire</i>	
Maitre d'ouvrage :	SMBVAR
Partenaires associés :	Direction des services départementaux de l'éducation nationale, Établissements scolaires, collectivités
Montant estimatif de l'action :	Coût en interne
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le volet « inondation » des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) et permettre aux chefs d'établissements de le compléter pour une meilleure gestion de l'urgence. • De même avec les Plans de Maîtrise Sanitaire (PMS). 	
Disposition relative à la SLGRI :	
<i>G5 - « Mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particuliers de Mise en Sûreté. »</i>	
Description de l'action :	
<p>Plusieurs établissements scolaires ont été recensés sur le Périmètre du PAPI des BVA comme étant sensibles au risque d'inondation : l'école du Château (Bouchemaine), l'école primaire de Bellebranche (Ecouflant), l'école primaire Camille Fasilieu (Cheffes), l'école Georges Hubert (Briollay), l'école primaire privée Julie Bodinier (Soucelles), le Lycée Joachim du Bellay et le Lycée Sacré-Coeur à Angers. Plusieurs crèches, foyers petite enfance ou maternelles sont aussi exposés aux inondations.</p> <p>Les étapes seraient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacter les chefs d'établissements et leur expliquer le sens de la démarche ; ✓ Prendre connaissance, dans la mesure du possible, des PPMS pour les établissements scolaires et des PMS pour les établissements petite enfance (plan décrivant les mesures prises afin de garantir la salubrité et la sécurité des aliments produits et servis). ✓ Vérifier le volet inondation des PPMS (protocole suivi). Par exemple, dans un PPMS, on trouve les modalités d'évacuation ou de fermeture de l'établissement en cas de crue lente, les modalités de protection du matériel, gestion du stress post-traumatique, etc. ✓ Partager des éléments d'information aux chefs d'établissements en vue d'une amélioration de la gestion de l'urgence en cas d'inondation. Par exemple en apportant des éléments de cartographie avec plusieurs scénarios de crue, des éléments de connaissance des aléas, des comportements à suivre en cas d'évacuation, ... 	
Territoire concerné : Le territoire des Basses Vallées Angevines	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • L'action sera suivie par le Conseil Syndical du SMBVAR • Les partenaires associés seront largement sollicités pour avis technique. 	
Échéancier prévisionnel :	
Mise en œuvre : 2020-2026	
Plan de financement :	
Coût en interne	
Indicateurs de suivi / réussite :	
- Nombre de PPMS et PMS relus et complétés	

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise
Fiche-action n° III.12 (terminée)
Diffusion des cartes ZIP-ZICH en vue d'améliorer la gestion de crise
Maitre d'ouvrage : Services de l'Etat

Partenaires associés : DREAL Pays de la Loire, SPC Maine-Loire aval, DDT49

Montant estimatif de l'action : En interne

Objectifs de l'action :

- Accompagner les collectivités dans la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde ;
- Apporter un élément cartographique facilitant l'anticipation de la montée des eaux et l'organisation des modes opératoires à suivre en temps d'inondation.

Description de l'action :

L'objectif est de fournir aux collectivités **les cartes de Zones Inondées Potentielles (ZIP) et les Zones Iso Classes de Hauteurs (ZICH)** afin d'améliorer la gestion de crise. En effet ces cartes permettent d'associer des enveloppes de zones inondables avec des seuils de vigilance Vigicrues. Pour un certain niveau d'eau, tels bâtiments seront les pieds dans l'eau et telles routes seront coupées. Ces enveloppes illustrent et permettent ainsi de voir par seuils, l'enveloppe d'inondabilité évoluer.

Le modèle est calé sur les crues antérieures (1995 notamment). Il indique donc des enveloppes potentielles d'inondabilité. Néanmoins, ces enveloppes sont cohérentes et ajustées à une échelle répondant à la demande locale. Les cartes ZICH quant à elles apportent des éléments sur les hauteurs d'eau atteintes dans les bâtiments exposés.

En parallèle d'un envoi des cartes ZIP ZICH par la DDT à l'ensemble des communes du Maine-et-Loire (2021), le SMBVAR intégrera ce sujet au cours de la 1^{ère} Conférence sur les PCS conviant l'ensemble des référents risques du territoire ([action I.12](#)), en novembre 2021. Les services de l'Etat seront invités comme intervenants afin qu'ils puissent expliquer l'utilisation de telles cartographies.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Envoi par courriel des cartes ZIP-ZICH à chaque commune du 49 ;
- Intervention de la DDT49 à la 1^{ère} Conférence sur les PCS (action I.12) animée par le SMBVAR.
- La DDT49 accompagnera les collectivités dans l'utilisation de ces cartes, notamment dans le cadre de la mise à jour de leur Plan communal de sauvegarde.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020-2021

Plan de financement :

Coût en interne. Missions des services de l'Etat

Indicateurs de suivi / réussite :

- Journée d'information et de formation organisée
- Accompagnement assuré par la DDT49

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise**Fiche-action n° III.13 (ajoutée)***Elaboration des plans intercommunaux de sauvegarde***Maitre d'ouvrage :** Intercommunalités**Partenaires associés :** SMBVAR, services de l'Etat**Montant estimatif de l'action :** En interne**Objectifs de l'action :**

- Répondre aux évolutions règlementaires et législatives induites par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle français de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels.
- Rédiger des Plans intercommunaux de sauvegarde.
- Réaliser des exercices de gestion de crise à l'échelle des intercommunalités.

Disposition relative à la SLGRI :

G1 – « Assurer une uniformité opérationnelle de la gestion de crise »

G3 – « Mettre en place des exercices plans communaux de sauvegarde réguliers »

Description de l'action :

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale. Il doit être élaboré par l'intercommunalité et testé par cette dernière.

Extrait du Code de la sécurité intérieure, article R. 731-5 :

I. - Le PICS organise, sous la responsabilité du président de l'EPCI à fiscalité propre, la solidarité et la réponse intercommunales au profit de toutes les communes face aux situations de crise.

Il a pour objectifs l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination réalisée par l'établissement ou par le service commun au profit des communes en matière de planification ou lors des crises.

II. - Le préfet de département notifie au président de l'EPCI à fiscalité propre concerné l'obligation de réalisation d'un PICS prévu au I de l'article L. 731-4.

III. - Le PICS comprend :

- 1° Une mise en commun de l'analyse des risques identifiés et du recensement des enjeux de chaque commune membre ainsi qu'une analyse des risques pouvant survenir simultanément à l'échelle intercommunale ;
- 2° Les modalités d'appui à toutes les communes membres lors de la gestion de la crise afin d'assurer la protection et le soutien de la population ;
- 3° Un inventaire des moyens mutualisés par toutes les communes membres, des moyens propres de l'EPCI à fiscalité propre, ou pouvant être fournis par les personnes publiques ou privées en cas de crise. Cet inventaire comprend notamment des capacités logistiques ;
- 4° Un recensement des ressources et des outils intercommunaux existants ou organisé dans le cadre du service commun mis à disposition des communes par le président de l'établissement et dédiés à :
 - a) La prévention et à la gestion des risques ;
 - b) L'information préventive de la population ;
 - c) L'alerte et à l'information d'urgence de la population ;

- d) La gestion de crise ;
- 5° Les modalités de mise en œuvre de la réserve intercommunale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée et d'appui à la prise en compte des personnes qui se mettent bénévolement à la disposition des sinistrés ;
- 6° L'organisation et la planification de la continuité d'activité et du rétablissement des équipements et missions relevant de la compétence de l'EPCI à fiscalité propre utiles en cas de crise ;
- 7° Les dispositions spécifiques complétant les dispositions susmentionnées, devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles des risques recensés sur le territoire intercommunal.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Mise en page d'une réflexion à l'échelle de chaque intercommunalité (ALM, ALS, VHA)
- Création d'un groupe de travail en vue de la rédaction du PICS
- Organisation et réalisation d'un exercice de crise pour tester l'opérationnalité du PICS

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2023-2026

Plan de financement :

Pas de prise en charge par le Fonds Barnier

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de PICS rédigés
- Nombre d'exercices de simulation réalisés et nombre de participants impliqués
- Retours d'expérience qualitatifs sur les exercices réalisés

Axe n°4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Fiche-action n° IV.01 (supprimée)

Informé sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme sur la CC ALS

Maître d'ouvrage : **Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe**

Partenaires associés : Service instructeur, Agence d'urbanisme, maîtres d'œuvre, SMBVAR, architectes, aménageurs, collectivités, Services de l'Etat, entreprises

Montant estimatif de l'action : **1 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Aboutir à une information partagée sur le risque d'inondation ;
- Diffuser une plaquette sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement.

Description de l'action :

L'objectif principal est de créer une plaquette d'informations dédiée à la thématique de la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme. La finalité est de permettre d'améliorer la résilience du territoire.

La plaquette est à destination des aménageurs, des entreprises du bâtiment et des pétitionnaires (permis de construire). Les partenaires associés seront consultés pour sa conception.

Puis la réalisation sera faite par la CC ALS.

Les étapes suivies seront :

- ✓ Reprise et simplification des documents existants par le service urbanisme ;
- ✓ Création du document par le service communication ;
- ✓ Impression des documents pour transmission avec les arrêtés « droit du sol ».

Territoire concerné : Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Modalités de mise en œuvre :

- Le service urbanisme et le service communication seront chargés du projet ;
- La plaquette sera mise en ligne sur le site internet de l'intercommunalité et largement diffusée aux partenaires associés.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre et diffusion 2020-2021

Plan de financement :

Total : 1 000 € TTC (Création : coût en interne + Impression)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50% soit 500 euros
- Etat (FPRNM) : 50% soit 500 euros

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de documents distribués et téléchargés /an

Axe n°4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Fiche-action n° IV.02

Former les agents de la DADT d'ALM sur les mesures de prévention pour la réduction du risque d'inondation

Maître d'ouvrage : **Angers Loire Métropole**

Partenaires associés : Direction de l'aménagement et du développement du territoire (DADT)

Montant estimatif de l'action : **coût 10 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Améliorer la connaissance des agents de la DADT sur les mesures et préconisations pour réduire les risques inondations en ayant une meilleure intégration des eaux pluviales en milieu urbain et agricole (matériaux drainants, aménagements paysagers, pratiques économes, etc..)
- Réduction des rejets en quantité et en flux (limitation des débits) ;
- Les former et leur donner des supports pédagogiques pour qu'ils puissent à leur tour accompagner les élus dans leur prise de décision.

Disposition relative à la SLGRI :

P13 - « Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque inondation ».

Description de l'action :

Organiser une formation auprès des agents de la DADT sur les éléments de précaution à intégrer aux pratiques et documents réglementaires pour prévenir le risque inondation. Suite à quoi, les agents seraient en mesure d'informer les élus et collègues des communes, dans leur travail au quotidien.

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Identification des besoins de l'équipe
- Identification et contractualisation avec les intervenants
- Organisation et réalisation de la formation
- Partage de cette journée auprès des élus

Échéancier prévisionnel :

2023 : Recherche de prestataires

2024 : Organisation et réalisation de la formation

Plan de financement :

Total : 10 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage ALM : 20 % soit 2 000 €
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 5 000 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 3 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre d'agents formés
- Retour d'expérience sur la formation

Axe n°4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme**Fiche-action n° IV.03 (modifiée)**

Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme (SMBVAR)

Maître d'ouvrage : SMBVAR

Partenaires associés : Intercommunalités, Communes des BVA, Porteurs SCoT, Services de l'Etat

Montant estimatif de l'action : 10 000€ TTC

Objectifs de l'action :

- Participer à l'amélioration de la prise en compte du risque d'inondation dans le développement et l'aménagement du territoire ;
- Partager des connaissances, des documents bibliographiques et favoriser le retour d'expérience ;
- Accompagner l'ensemble des collectivités à cette réflexion tant sur un aléa « débordement de cours d'eau » qu'un aléa « ruissellement ».

Disposition relative à la SLGRI :

P12 – « Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements, de construction ou de réhabilitation dans les zones inondables constructibles. »

P13 - « Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque inondation ».

Description de l'action :

Le SMBVAR souhaite s'impliquer à l'échelle des Basses Vallées Angevines, pour faciliter la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme. En effet, il est apparu dans le cadre de la concertation (2019) et de la mise en œuvre (2021-2023) que certains services pouvaient manquer d'information concernant les **préconisations sur les constructions en zone inondable** (outre la réglementation des PPRi), ou encore concernant les **bonnes pratiques face au phénomène de ruissellement** (évolutions climatiques potentielles). Aussi, la note de prise en compte du risque dans l'urbanisme a soulevé des manques de références au risque d'inondation et **aux zones d'expansion des crues/ zones humides** dans certains documents d'urbanisme (PLU, POS, CC, ...).

Le projet global est donc de solliciter les agents responsables de la mise à jour et mise en œuvre de ces documents pour les sensibiliser au risque d'inondation, éveiller leur conscience sur les bonnes pratiques, et mener une réflexion globale à l'échelle des BVA.

Le projet est donc composé en plusieurs étapes :

1. Automne 2023 : Réunion avec la DREAL, la DDT49 et l'Etablissement public pour demander un éclaircissement sur les attentes vis-à-vis de l'axe IV. du PAPI et des exemples concrets.
2. Hiver 2023-2024 : Réunion avec les services de l'Etat et les intercommunalités maîtres d'ouvrage dans le PAPI sur l'axe 4 (cf. ALM [action IV.02](#)) pour traiter des mêmes points.
3. Automne 2024 : Définir le contenu des formations et chercher des intervenants.

4. Automne 2025 : Formations opérationnelles par un/des intervenant(s) extérieur(s) sur les besoins exprimés. Seront conviés les services de l'Etat et les porteurs d'outils stratégiques, c'est-à-dire les communes (PLU), le service planification et le service opérationnel des EPCI (PLUI), les porteurs de SCoT, les animateurs d'un Plan énergie climat territorial (PCAET).
5. Automne 2026 : Formation opérationnelle sur la thématique du ruissellement, avec les mêmes acteurs susmentionnés.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- L'action sera suivie par le Comité syndical du SMBVAR.
- Le SMBVAR se charge de l'organisation et de l'animation des réunions.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2023-2026

Formations prévues sur les années 2025 et 2026

Plan de financement :

10 000€ TTC (*au minimum deux formations sur deux ans*)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50% soit 5 000€
- Etat (FPRNM) : 50% soit 5 000€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réunions tenues
- Nombre de participants
- Retour d'expérience
- Bilan de cette prise en compte dans les documents d'urbanisme (cf. bilan initial dans *la note de prise en compte du risque dans l'urbanisme*)

Axe n°4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

Fiche-action n° IV.04 (ajoutée)

Actualisation du plan intercommunal d'urbanisme de la CCVHA

Maitre d'ouvrage : CC des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : Commune des Hauts d'Anjou

Montant estimatif de l'action : coût en interne

Objectifs de l'action :

- Empêcher l'urbanisation sur des zones inondables ;
- Apporter de la connaissance sur le risque d'inondation à travers les documents d'urbanisme.

Disposition relative à la SLGRI : P2 – « Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme. »

Description de l'action :

Dans le cadre de l'étude multithématique sur les inondations à Champigné menée par le SMBVAR, et considérant le programme d'aménagements qui résulte de cette étude, il est essentiel que le Plan local (PLU) et intercommunal d'urbanisme (PLUI) prennent en compte ces nouvelles données sur le risque d'inondation.

L'actualisation du PLUI comprend :

- une information à la population, aux élus et aux instructeurs des droits des sols dans le volet « risque » du PLUI (exemple. sous la forme d'un atlas)
- une information sur le site internet de la CCVHA

A terme, l'ambition est de prendre en compte l'étude susdite lors de la prochaine révision du PLUI.

Territoire concerné : Bassin versant du Piron (affluent de la Sarthe)
Commune déléguée de Champigné (les Hauts d'Anjou)

Modalités de mise en œuvre :

- Le service urbanisme de la CCVHA est en charge de cette action.

Échéancier prévisionnel :

2024

Plan de financement :

Financement en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Information bien diffusée dans le PLUI et sur le site de la CCVHA
- Transmission de l'information à la commune des Hauts d'Anjou

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**Fiche-action n°V.01 (modifiée)***Réaliser des diagnostics sur les habitations à Ecoouflant***Maitre d'ouvrage :** Commune d'Ecouflant**Partenaires associés :** CU Angers Loire Métropole, DDT49, SMBVAR, prestataire Artelia**Montant estimatif de l'action :** VOIR ACTION V.06**Objectifs de l'action :**

- Faire une étude de la vulnérabilité des habitations en zone inondable ;
- Permettre aux propriétaires de ces habitations d'adapter leur bâtiment à l'inondation ;
- Faciliter le retour à la normale suite aux crues.

Disposition relative à la SLGRI : P8 – « Réduire la vulnérabilité des logements. »**Description de l'action :**

- ✓ Recensement des propriétaires concernés
- ✓ Réunir les propriétaires des 60 habitations recensées en zone à risque. Leur expliquer l'objectif d'une telle action (analyse des vulnérabilités, possibilité de financement pour des travaux).
- ✓ Passer par un prestataire extérieur pour mener les diagnostics prévus (objectif d'environ **20 diagnostics** soit un tiers des maisons exposées).
- ✓ Accompagner les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux, notamment dans la démarche de demande de subvention auprès de la DDT49 ([action V.08](#)).

Mise à jour en juillet 2023 :Action corrélée à l'[action V.06](#) d'Angers Loire Métropole**Territoire concerné :** Commune d'Ecouflant (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pôle Technique de la Commune d'Ecouflant
- Opérations de communication : Invitations personnalisées des propriétaires des habitations concernées, retour sur l'action par les journaux et le magazine municipal

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre de l'action : 2023-2024

Plan de financement :

VOIR ACTION V.06

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de diagnostics réalisés.
- Suivi des demandes de subvention pour la réalisation des travaux.

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.02 (modifiée)

Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur Verrières-en-Anjou

Maitre d'ouvrage : Commune de Verrières-en-Anjou

Partenaires associés : CU Angers Loire Métropole, DDT49, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : VOIR ACTION V.06

Objectifs de l'action :

- Faire une étude de la vulnérabilité des habitations en zone inondable ;
- Permettre aux propriétaires de ces habitations de réduire la vulnérabilité de leur bâtiment ;
- Réaliser un diagnostic sur le restaurant en zone inondable et lui faciliter le retour à la normale suite aux crues (retour rapide de l'activité économique).

Description de l'action :

La Commune de Verrières-en-Anjou compte quatre foyers impactés par la crue de 1995 au lieudit « Le Pont des Filles » et un restaurant « Chez Mimi » au croisement de la RD94 et la RD50. L'objectif serait d'analyser les éléments de vulnérabilité de ces différents bâtiments pour leur permettre de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux (le restaurant comprend moins de 20 salariés).

- ✓ Passer par un prestataire extérieur pour **mener les quatre diagnostics prévus**.
- ✓ Accompagner les particuliers et le propriétaire du restaurant, qui souhaiteraient réaliser des travaux, notamment dans la démarche de demande de subvention auprès de la DDT49.

Mise à jour en juillet 2023 :

Action corrélée à l'[action V.06](#) d'Angers Loire Métropole

Territoire concerné : Commune de Verrières-en-Anjou (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Suivi par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Communication assurée par la commune.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2023-2024

Plan de financement :

VOIR ACTION V.06

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de diagnostics réalisés
- Suivi des demandes de subvention pour la réalisation des travaux

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.03 (modifiée)

Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations à Soulaire-et-Bourg

Maitre d'ouvrage : Commune Soulaire-et-Bourg

Partenaires associés : CU Angers Loire Métropole, DDT49, SMBVAR, prestataire Artelia

Montant estimatif de l'action : VOIR ACTION V.06

Objectifs de l'action :

- Faire une étude de la vulnérabilité des habitations les plus sensibles aux inondations ;
- Permettre aux propriétaires de ces habitations d'adapter leur bâtiment à l'inondation ;
- Faciliter le retour à la normale suite aux crues.

Disposition relative à la SLGRI : P8 – « Réduire la vulnérabilité des logements »

Description de l'action :

- ✓ Réunir les propriétaires des habitations les plus exposées au risque (maximum une quarantaine de maisons). Leur expliquer l'objectif d'une telle action (analyse des vulnérabilités, possibilité de financement pour des travaux de réduction de la vulnérabilité).
- ✓ Passer par un prestataire extérieur pour mener les diagnostics prévus.
- ✓ Accompagner les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux, notamment dans la démarche de demande de subvention auprès de la DDT49 ([action V.08](#)).

Mise à jour en juillet 2023 :

Action corrélée à l'[action V.06](#) d'Angers Loire Métropole

Territoire concerné : Commune de Soulaire-et-Bourg (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Projet à valoriser dans le journal municipal.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre de l'action : 2023-2024

Plan de financement :

VOIR ACTION V.06

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de diagnostics réalisés.
- Suivi des demandes de subvention pour la réalisation des travaux.

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.04 (terminée)

Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers

Maître d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : Direction des bâtiments de la ville d'Angers, gestionnaires des bâtiments concernés, prestataires

Montant estimatif de l'action : coût 6 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Diagnostiquer la vulnérabilité de trois bâtiments publics sensibles ;
- Préconiser des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Disposition relative à la SLGRI : P11 – « Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et utiles à la gestion de crise ».

Description de l'action :

Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur trois bâtiments publics : **la Maison de l'Environnement, le Foyer Logement Bordillon, et le Musée Jean Lurçat.**

Le diagnostic aura deux parties :

- un volet technique (impact de la crue sur l'ouvrage, préconisation, conformité réglementaire)
- et un volet exploitation du site.

Les étapes qui seront suivies sont :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges
- ✓ Consultation d'entreprises
- ✓ Réalisation des diagnostics
- ✓ Suivi et études des possibilités d'aménagement le cas échéant

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- La mise en œuvre de l'action sera assurée par la Direction des Bâtiments d'Angers.
- Une communication en interne fera la promotion de l'action auprès des services angevins.

Échéancier prévisionnel :

2020 : début de l'action (cahier des charges et consultation, voire réalisation des diagnostics)

2021 : fin de l'action (si non fait en 2020 : réalisation des diagnostics et suivi).

Plan de financement :

Total : 6 000 € TTC - réalisation effective en 2022, diagnostic réalisé en interne

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 3 000 € TTC
- Etat (FPRNM - ETECT) : 50 % soit 3 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de bâtiments diagnostiqués

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.05 (supprimée)

Réaliser des diagnostics sur des bâtiments publics de la CC ALS

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

Partenaires associés : Communes, gestionnaires des bâtiments publics concernés

Montant estimatif de l'action : coût 5 000 € HT

Objectifs de l'action :

- Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics à l'inondation ;
- Promouvoir la réduction de la vulnérabilité ;
- Mettre en œuvre des Plans de Continuité d'Activité (PCA).

Description de l'action :

Ce projet vise plusieurs bâtiments publics appartenant à l'intercommunalité d'Anjou Loir et Sarthe :

- Le centre de loisir des Trinottières, Montreuil sur Loir ;
- La micro-crèche de Cheffes ;
- Accueil de loisir de Morannes.

L'objectif est de faire réaliser des diagnostics de vulnérabilité qui permettront de mettre en lumière les points de vulnérabilité des bâtiments ciblés, mais aussi de relever les difficultés rencontrées par les services pour maintenir l'activité lors de périodes d'inondation.

Suite à ces diagnostics, les préconisations proposées pourraient être suivies, et un Plan de Continuité d'Activité devrait être rédigé pour chaque bâtiment concerné.

Territoire concerné : Montreuil-sur-Loir, Cheffes, Morannes

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation des diagnostics de vulnérabilité par un prestataire extérieur (un groupement de commandes est prévu) ;
- Elaboration des PCA en interne.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2021-2022

Plan de financement :

Total : 5 000 € HT (frais pour la réalisation des diagnostics ; Plan de continuité d'activité : en interne)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50% soit 2 500 euros HT
- Etat (FPRNM) : 50% soit 2 500 euros HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de bâtiments diagnostiqués
- Plans de Continuité d'Activités réalisés

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° V.06 (modifiée)

Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations sur ALM

Maître d'ouvrage : Angers Loire Métropole

Partenaires associés : Direction de l'aménagement et du développement du territoire, DDT49, SMBVAR, Prestataire *Artelia*, Conseil départemental 49

Montant estimatif de l'action : **coût 243 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Réduire la vulnérabilité de l'habitat à l'inondation ;
- Améliorer la conscience du risque des habitants et la connaissance des possibilités de réduction de la vulnérabilité (subventions, type de travaux) ;
- Déclencher des opérations (travaux) de réduction de la vulnérabilité.

Disposition relative à la SLGRI : P8 - « Réduire la vulnérabilité des logements ».

Description de l'action :

Réaliser des diagnostics pour environ 260 logements (soit 5,7% des 4500 logements en zone inondable PPRI), pour permettre aux particuliers de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité en bénéficiant d'une subvention de 80% sur les travaux (**action V.08**).

Une étude permettra de prioriser les secteurs sur lesquels intervenir.

Pour une meilleure efficacité et lisibilité de l'action, la réalisation des diagnostics sera intégrée dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), nommée localement « **Mieux chez soi** » menée par Angers Loire Métropole, intégrant un volet " Prévention des risques d'inondation ».

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Etudes des logements en zone inondable et évaluation de leur vulnérabilité en fonction de l'état de connaissance (enjeux, aléa) - priorisation des secteurs à diagnostiquer.
- Réalisation d'un CCTP, contractualisation avec un prestataire
- Réalisation des diagnostics et animation

Échéancier prévisionnel :

2020 : Réunion à l'automne 2020 entre les trois communes de l'agglomération portant une action « diagnostics de vulnérabilité » (Soulaire-et-Bourg, Ecoflant, Verrières-en-Anjou), ALM et le SMBVAR, pour mettre en œuvre ces actions de manière coordonnée. ALM est désigné comme maître d'ouvrage unique pour mettre en œuvre les actions V.01, V.02, V.03 et V.06

2021 : Engagement de la réflexion en établissant des secteurs prioritaires

2021-2025 : Calendrier envisagé pour la réalisation des diagnostics

Plan de financement :

Total : 243 000 € TTC comprenant la mise en œuvre des actions V.01, V.02, V.03 et V.06

Financement :

- Maître d'ouvrage ALM : 20 % soit 48 600 €
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 121 500 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 72 900 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de logements diagnostiqués

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.07 (modifiée)

Mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des bâtiments publics face aux inondations sur la CCVHA

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : Un opérateur pour le suivi et l'animation de la démarche, le SMBVAR

Montant estimatif de l'action : **30 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Réduire la vulnérabilité des biens à usage d'habitation et les bâtiments publics ;
- Mettre en conformité les biens selon les mesures rendues obligatoires dans les PPRI approuvés, et la liste des travaux étendus par l'arrêté du 11 février 2019.

Dispositions relatives à la SLGRI : P8 – « Réduire la vulnérabilité des logements. »

P11 – « Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et utiles à la gestion de crise. »

Description de l'action :

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a réalisé son **atlas de vulnérabilité** des logements en zone inondable à partir de la méthodologie développée par l'agglomération angevine. Cet atlas a permis de préciser le risque d'inondation pour les logements concernés par une crue centennale sur les cours d'eau principaux de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Oudon.

En définitive, ce sont **354 logements** qui sont concernés sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou. D'autres logements peuvent être également concernés par ce risque sur des plus petits cours d'eau, comme sur la commune de Champigné avec les débordements récents du Piron (2021).

Toutefois, la vulnérabilité de ces logements aux inondations ne s'exprime pas de la même manière en fonction des hauteurs de crues, du nombre d'étage d'habitation, du nombre de personnes vivants dans l'habitation ou encore de l'âge du bâti. Aussi, 58 logements présentent un risque plus important avec des hauteurs d'eau supérieures à 1 m et de plein pied (sans étage refuge). Ces potentialités seront affinées avec les communes concernées.

Aussi, la Communauté de communes propose de mettre en œuvre un **dispositif d'accompagnement des particuliers pour diagnostiquer la vulnérabilité de leur logement aux inondations** : visite sur site d'un diagnostiqueur en présence du propriétaire, production et envoi d'un rapport de visite avec préconisation de travaux, accompagnement à réflexion sur des travaux, à la lecture de devis et au montage de dossier de demande de subvention auprès du Fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Ce fond finance toutes les études imposées par un plan de prévention des risques naturels approuvés. Les conditions de subventionnement sont simples :

(1) être situé dans le périmètre du PPRI,

(2) disposer d'un logement à usage d'habitation (ou bâtiment professionnel de moins de 20 salariés) existant avant la date d'approbation du PPRI,

(3) être couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles. Le taux de financement du diagnostic réalisé par la collectivité est de 50%. Sur le territoire à risque d'inondation situé sur les Vallées du Haut-Anjou, toutes les communes sont concernées par un PPRI, excepté la commune de Miré et Sceaux d'Anjou.

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Le dispositif d'accompagnement pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de logements aux inondations a été dimensionné à partir du nombre de dossiers présentés (30) sur les OPAH-RI historiques du Haut-Anjou et de la Région du Lion d'Angers. Le montant a été estimé à partir du marché notifié par Angers Loire Métropole avec ARTELIA, en janvier 2023. Le coût estimatif est de 1000 € TTC par logement diagnostiqué (en incluant toutes les dépenses de communication, concertation, accompagnement et suivi). La question de la participation des communes sur le reste à charge des études est posée.

Territoire concerné : Les communes du territoire des Vallées du Haut-Anjou appartenant au PAPI

Modalités de mise en œuvre :

- Chargée de mission habitat, et responsable Environnement / SIG

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2024-2026

Plan de financement :

Total : 30 000€ TTC

Financement : Maître d'ouvrage : 50% soit 15 000€ TTC

Etat (FPRNM) : 50% soit 15 000€ TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de logement diagnostiqués
- Nombres de projets abandonnés et identification des causes
- Montant et type de travaux réalisés
- Nombre de logements/bâtiments subventionnés
- Montant de subventions attribués et % d'aide
- Localisation des logements réhabilités
- Nombre de logement en conformité (taux de conformité)



Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.08

Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur habitations

Maitre d'ouvrage : Les particuliers

Partenaires associés : La collectivité associée ayant réalisé les diagnostics de vulnérabilité

Montant estimatif de l'action : 860 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Diminuer la vulnérabilité des habitations face aux inondations ;
- Réaliser des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Disposition relative à la SLGRI : P08 – « Réduire la vulnérabilité des logements ».

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI des BVA, sept collectivités ont le projet de réaliser des diagnostics de vulnérabilité afin de permettre l'analyse des vulnérabilités d'habitations ou de bâtiments publics. Parmi ces sept collectivités, **cinq souhaitent se focaliser sur les habitations**. Il appartient à ces collectivités de définir leurs priorités d'actions.

Le diagnostic suppose une connaissance fine de l'aléa auquel est soumis le bien considéré, et une visite, par le prestataire chargé de la réalisation du diagnostic, permettant de connaître précisément les caractéristiques des biens et les conditions d'occupation des lieux.

Le but est de **proposer aux propriétaires des travaux de réduction de la vulnérabilité** adaptés aux biens considérés. Le diagnostic, pourra également proposer des mesures d'organisation permettant d'anticiper la survenue d'une crise ou de faciliter le retour à la normale.

Seuls les travaux appartenant à l'une des catégories fixées par l'arrêté du 11 février 2019 établissant *la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'actions de prévention des inondations* (NOR : TREP1900471A) et identifiés par le diagnostic sont éligibles au FPRNM (subvention « RVPAPI »).

Ce montant est plafonné à 80 % des 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien d'habitation. Le bien doit être couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles. Les affectataires des crédits sont les « personnes physiques ou morales propriétaires ».

L'enveloppe moyenne de travaux par habitation est estimée à 5 000 euros. Une analyse précise des besoins des particuliers sera faite à partir du *Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant* (réalisé par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement).

À l'heure actuelle, le ressenti local est le suivant : considérant les crues lentes du territoire des Basses Vallées Angevines, les particuliers seront probablement plus amenés à poser des clapets anti-retours, de surélever le système électrique ou de refaire le revêtement du sol, plutôt qu'à construire un étage refuge. La problématique du retour à la normale pose plus de problèmes, que le sujet de la réactivité en temps d'inondation.



Le tableau suivant récapitule les différents projets prévus dans le cadre du PAPI :

COMMUNE (n°action)	NBR DIAG.	COUT DIAG.	NBR PROJETS TRAVAUX	COUT TRAVAUX
Ecouflant (V.01)	20	10 000 €	7	35 000 €
Verrières-en-Anjou (V.02)	4	3 000 €	1	5 000 €
Soulaire-et-Bourg (V.03)	10	5 000 €	4	20 000 €
ALM (V.06)	450	225 000 €	150	750 000 €
VHA (V.07)	30	20 000 €	10	50 000 €
TOTAL	514	257 000 €	172	860 000 €

Le nombre de projets de travaux correspond au tiers du nombre de diagnostics prévus.

Territoire concerné : Ecoouflant, Verrières-en-Anjou, Soulaire-et-Bourg, communes d'Angers Loire Métropole, communes des Vallées du Haut Anjou

Modalités de mise en œuvre :

- Les collectivités qui auront à charge de réaliser les diagnostics, accompagneront les particuliers qui souhaiteront mettre en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité.
- Le SMBVAR supervisera les différentes démarches et viendra en support aux collectivités porteuses.

Échéancier prévisionnel :

2023 : début de l'action suite aux diagnostics de vulnérabilité réalisés

2026 : fin de l'action

Plan de financement :

Total : 860 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage (propriétaires) : 20% soit 172 000 € TTC
- Etat (FPRNM - ETECT) : 80 % soit 688 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de demandes de subvention effectuées
- Nombre de travaux réalisés
- Retour d'expérience sur les différentes démarches

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° V.09 (terminée)

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : Direction des Bâtiments de la Ville d'Angers, Direction Environnement et Déchets, Cultures Patrimoines Musées, Services de l'Etat, SDIS 49.

Montant estimatif de l'action : **coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser les gestionnaires à la vulnérabilité du patrimoine culturel en zone inondable ;
- Faire émerger des diagnostics de la vulnérabilité pour mieux connaître et réduire leur vulnérabilité.
- Proposer des mesures de préservation dans le cadre de la gestion de crise.

Disposition relative à la SLGRI :

P3 – « Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du patrimoine culturel »

Description de l'action :

- Réaliser un inventaire du patrimoine culturel à préserver (bâtiment, collections, œuvres) ;
- Réaliser des diagnostics (s'aider de la méthodologie d'auto-diagnostic sur le patrimoine culturel réalisée par l'Etablissement public Loire) ;
- Préconiser des actions de réduction de la vulnérabilité ;
- Rédiger des protocoles afin d'en améliorer la gestion en temps de crise.

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Pour chaque bâtiment inventorié : des points réguliers seront faits à chaque étape du projet jusqu'à la rédaction des protocoles, qui seront définitivement validés après un exercice de mise en situation.
- L'action serait suivie par le Service Environnement et Prévention des Risques (Direction Environnement et Déchets)

Échéancier prévisionnel :

De 2020 à 2026 avec pour objectif de travailler sur un bâtiment par semestre. – [réalisation effective en 2022 \(cf l'action V.04\)](#)

Plan de financement :

Total : coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés
- Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés
- Evaluation du suivi des prescriptions par les gestionnaires des biens patrimoniaux

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.10 (terminée)

Etude de réduction de la vulnérabilité des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma Directeur de la CC VHA

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : IRH Ingénieur Conseil

Montant estimatif de l'action : en interne

Objectifs de l'action :

- Inventorier les réseaux et des équipements situés en zone inondable ;
- Identifier les points de vulnérabilité des réseaux et des équipements ;
- Etablir les procédures de remise en service, et préconiser les travaux.

Description de l'action (*complétée suite à la levée de réserves – juillet 2020) :

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CC VHA) est **compétente en matière d'assainissement des eaux usées (EU) et pluviales (EP)** depuis le 1^{er} janvier 2018. À ce titre, la Communauté de communes vient de notifier l'élaboration de son schéma directeur au bureau d'étude IRH ingénieur conseil.

L'élaboration du schéma directeur débute en Juillet 2019, et s'étalera sur 1 an et demi.

Les thématiques traitées porteront sur l'assainissement collectif : la collecte et le traitement des eaux usées, et l'assainissement des eaux pluviales (la collecte, la régulation et le traitement des eaux pluviales). Il s'agit d'une étude du petit cycle de l'eau sur les secteurs urbains du territoire. Le bureau d'étude veillera à bien distinguer les inondations par ruissellement liées à des pluviométries exceptionnelles, et les inondations par ruissellement liées à un sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement urbains.

La problématique de la vulnérabilité des réseaux et équipements aux inondations sera traitée en trois points :

1. Inventaire des réseaux et des équipements situés en zone inondable selon plusieurs fréquences de retour de crues (10 à 30ans, 100ans, 500ans)

Le schéma directeur intègre un levé topographique des réseaux et ouvrages EU et EP. Ces levés seront superposés aux périmètres des zones inondables selon les crues pour connaître les ouvrages impactés. Les ouvrages les plus sensibles à la problématique « inondation-crue » sont des ouvrages de traitement des eaux usées. Cette problématique sera donc particulièrement étudiée (dans le cadre des études de défaillance ou dossiers loi sur l'eau).

2. Identifier les points de vulnérabilité des réseaux et des équipements, et enquêter sur les problématiques connues en fonction des fréquences de retour de crues.

Le schéma directeur ne prévoit pas d'identifier les points de vulnérabilité aux crues, mais uniquement les points de vulnérabilité aux inondations liées aux dysfonctionnement des réseaux d'eaux pluviales. Néanmoins, la problématique « inondation-crue » peut-être une contrainte supplémentaire pour la bonne évacuation des eaux pluviales. Cette variable d'entrée sera prise en compte dans la modélisation hydraulique.

3. Etablir les procédures de remise en service, et préconiser les travaux de réduction de la vulnérabilité des réseaux et équipements.

Le schéma directeur prévoit d'élaborer un programme de travaux. Les contraintes « inondation-cruée » seront prises en compte notamment pour les stations d'épuration. A noter que pour les eaux pluviales, il sera recherché en priorité une gestion des eaux pluviales à la source en cohérence avec les actions menées dans le PAPI.

Territoire concerné : 16 communes des Vallées du Haut-Anjou

Modalités de mise en œuvre :

- Responsable Assainissement et Responsable Environnement

Échéancier prévisionnel :

Réalisation du schéma directeur entre 2022 et 2023

Plan de financement :

La réalisation du schéma directeur sera assurée et prise à charge par la CC VHA.

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre d'équipements vulnérables aux inondations
- Montant de travaux de réduction de vulnérabilité

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° V.11

Portage d'une étude sur le réseau d'assainissement par la CC ALS

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

Partenaires associés : Commune, EPCI, Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), autres syndicats

Montant estimatif de l'action : coût 15 000 € HT

Objectifs de l'action :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales en période d'inondations (origine précipitations et débordement de cours d'eau) ;
- Identifier les points de vulnérabilité des réseaux et des équipements ;
- Etablir les procédures de remise en service, et préconiser des travaux.

Description de l'action (*complétée suite à la levée de réserves – juillet 2020) :

La CC Anjou Loir et Sarthe dispose de la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. Un schéma directeur, à l'échelle intercommunale, est en cours, mais la mission du bureau d'études n'intègre pas un volet sur la vulnérabilité du réseau au risque inondation. Le bureau d'étude veillera à bien distinguer les inondations par ruissellement liées à des pluviométries exceptionnelles, et les inondations par ruissellement liées à un sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement urbains.

L'objectif principal de cette étude est de mettre en place un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité du réseau d'assainissement et de favoriser le retour à la normale. C'est pourquoi une priorisation des secteurs vulnérables sera faite suite au diagnostic selon les impacts sur les réseaux et les scénarios définis.

L'étude serait localisée sur les secteurs des communes couvertes par un PPRI.

Territoire concerné : Secteurs en zone PPRI des différentes communes de la CC Anjou Loir et Sarthe

Modalités de mise en œuvre :

- Recrutement d'un bureau d'études, suivi en interne par le service assainissement
- Un groupement de commandes peut être envisagé avec les autres collectivités ou avec les syndicats compétents sur les autres réseaux (eau potable, eau pluviale).
- La réalisation d'éventuels travaux sera étudiée dans un deuxième temps, hors PAPI.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2023-2026

Plan de financement :

Total : 15 000 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 7 500 euros
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 7 500 euros

Indicateurs de suivi / réussite :

- Etude menée
- Plan d'actions et priorisation des actions réalisés

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
Fiche-action n°V.12
Réunir régulièrement le groupe de travail « réseaux et activités économiques »
Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**
Partenaires associés : Etablissement public Loire, gestionnaires de réseaux, chambres consulaires (chambres des métiers et de l'artisanat, CCI), Nantes Métropole

Montant estimatif de l'action : **coût en interne**
Objectifs de l'action :

- Maintenir le lien crée entre les gestionnaires de réseaux et les structures de bassin ;
- Réfléchir à une échelle plus large que les BVA pour la réduction de la vulnérabilité des réseaux ;
- Porter une réflexion sur la réduction de la vulnérabilité des activités économiques ;
- Cibler les besoins prioritaires et accompagner les partenaires dans la réduction de la vulnérabilité de leurs services ou infrastructures.

Disposition relative à la SLGRI :
R1 – « Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants. »
P7 – « Promouvoir la réduction de la vulnérabilité »
P9 – « Réduire la vulnérabilité des activités économiques »
Description de l'action : (*complétée suite à la levée des réserves – juillet 2020)

Cette action maintient une démarche qui a déjà été initiée dans le cadre du PAPI des Vals d'Authion et de la Loire c'est-à-dire organiser des temps d'échange entre les gestionnaires de réseaux et les collectivités (FA3-8). Ce groupe travaille sur deux sujets essentiels : 1) la vulnérabilité des réseaux ; 2) la vulnérabilité des activités économiques L'objectif est de poursuivre la réflexion déjà lancée, **en partenariat avec Nantes Métropole pour la vulnérabilité des réseaux, et en partenariat avec les chambres consulaires** pour la diffusion de l'information sur la réduction de la vulnérabilité des activités économiques. Afin d'accompagner les activités économiques, les ERP et les établissements utiles à la gestion de crise, à la reprise des activités, et la réduction de la vulnérabilité, ces thématiques seront approfondies dans le cadre des ateliers regroupant annuellement les « référents risques » (action I.12).

Territoire concerné : Territoires des PAPI des BVA et PAPI des Vals d'Authion et de la Loire

Modalités de mise en œuvre :

- L'action sera animée par le SMBVAR au côté de l'Ep Loire (promotion de l'auto-diagnostic).
- La finalité est de communiquer auprès des gestionnaires de réseaux par le biais de réunions régulières, et avec les entreprises exposées au risque d'inondation par le biais de la diffusion de brochures existantes ou par la participation à des journées de séminaires.
- Un stagiaire sera missionné en 2023 pour travailler sur ces questions (étude de cas de la zone d'activités Saint-Serge sur Angers).

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020-2026

Plan de financement :

Coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Retour qualitatif sur les rencontres organisées et retour quantitatif (nombre d'entreprises ciblées)

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**Fiche-action n°V.13 (ajoutée)**

Participer au Salon de l'habitat d'Angers pour sensibiliser sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité

Maître d'ouvrage : SMBVAR

Partenaires associés : Angers Loire Métropole (service habitat)

Montant estimatif de l'action : 5 000€ TTC

Objectifs de l'action :

- Apporter des connaissances aux personnes vivant en zone inondable sur les techniques de réduction de la vulnérabilité (RV) de l'habitat ;
- Donner des conseils techniques aux entreprises en zone inondable sur la RV.

Dispositions relatives à la SLGRI : P7 – « Promouvoir la réduction de la vulnérabilité »
P8 – « Réduire la vulnérabilité des logements »
P9 – « Réduire la vulnérabilité des activités économiques »

Description de l'action :

En partenariat avec ALM, le SMBVAR aimerait profiter de l'existence d'un Salon de l'habitat annuel sur Angers pour faire de l'animation autour de la thématique de la réduction de la vulnérabilité (RV) que ce soit pour les logements (lien avec l'action V.06) ou pour les entreprises privées (à relier avec le stage réalisé en 2023 sur la culture du risque des entreprises en zone inondable – action V.12).

Territoire concerné : Périmètre du PAPI des BVA, en particulier celui d'Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Un partenariat doit être monté avec le service habitat d'ALM pour définir les objectifs communs et une organisation pour cet événement ;
- En vue du salon, le SMBVAR pourrait avoir besoin d'imprimer des brochures explicatives et des éléments de communication, et réunir les outils utiles pour sensibiliser la population (maquette, exposition, vidéos, ...).
- La médiation autour de l'évènement sera réalisée par l'organisateur du salon de l'habitat. En parallèle, pour s'assurer de la présence de personnes habitant en zone inondable, le SMBVAR et ALM contacteront les personnes contactées lors du dispositif de l'action V.06 en 2023-2024.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2024-2026 (sur un ou deux salons)

Plan de financement :

5 000€ TTC (estimatif du coût d'un stand environ 2000€ en tarif préférentiel)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50% soit 2 500€
- Etat (FPRNM) : 50% soit 2 500€

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de jours où le SMBVAR anime un stand au salon de l'habitat
- Nombre de personnes rencontrées et retours sur le contenu du stand

Axe n°6 : Ralentissement des écoulements**Fiche-action n°VI.01***Organiser des réunions avec l'InterClé du Bassin de la Maine***Maitre d'ouvrage :** **SMBVAR****Partenaires associés :** Porteurs de SAGE et/ou de PAPI, Commissions locales de l'eau**Montant estimatif de l'action :** **coût en interne****Objectifs de l'action :**

- Maintenir le lien entre les porteurs de SAGE et de PAPI sur le bassin de la Maine ;
- Promouvoir la solidarité amont-aval.

Disposition relative à la SLGRI : P1 – « Création d'une InterCLE à l'échelle du bassin versant de la Maine »**Description de l'action :**

Dans une optique de gestion transversale du risque d'inondation, le SMBVAR organise une fois tous les trois ans une réunion « InterClé » réunissant les animateurs de Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) localisés sur le bassin versant de la Maine : le SAGE Mayenne, le SAGE Oudon, le SAGE Sarthe Aval, le SAGE Sarthe Amont, le SAGE Loir et l'EPL.

L'objectif de cette réunion est de mettre l'accent sur la solidarité amont-aval, de partager les expériences et les outils développés dans les SAGE et les PAPI et de discuter autour de l'amélioration de la prise en compte du risque d'inondation.

Territoire concerné : Territoire du SMBVAR et territoires des CLE associées**Modalités de mise en œuvre :**

- L'action sera animée par le SMBVAR. Un compte-rendu est fait après chaque réunion.
- Les échanges sont faits par mail ou par téléphone entre structures partenaires.

Échéancier prévisionnel : *(mise à jour juillet 2023)*

Mise en œuvre : 2020-2026

- ✓ Comité d'ouverture, lors de la construction du PAPI des BVA : le 06 juillet 2019 à Angers
- ✓ Comité à mi-parcours : le 20 octobre 2022 à Montreuil-sur-Loir
- ✓ Comité de fermeture : en 2025 ou 2026

Plan de financement :

Coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de structures représentées et interventions de ces dernières
- Retour sur les réunions
- Projets trans-bassins engagés (ex. journée de la résilience face aux risques majeurs)

Axe n°6 : Ralentissement des écoulements	
Fiche-action n°VI.02 (supprimée) <i>Etude cartographique du ruissellement rural pour la plantation prioritaire de haies bocagères sur la CC VHA</i>	
Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou
Partenaires associés :	IRSTEA, SMBVAR, CCALS, ALM
Montant estimatif de l'action :	3 500 € TTC
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réduction du ruissellement rural ; • Prioriser les secteurs de plantation de haies bocagères. 	
Description de l'action :	
<p>La CC VHA est compétente en matière de protection et mise en valeur de l'environnement. L'intérêt communautaire de cette compétence a été redéfini autour de plusieurs axes stratégiques, notamment la préservation, gestion et restauration de l'environnement. A ce titre, la Communauté de communes coordonne un programme d'aides financières et techniques pour la plantation de haies bocagères sur son territoire, et participe à l'effort de replantation sur ces parcelles.</p> <p>Considérant les services rendus par le bocage pour réduire les phénomènes de ruissellement dans l'espace rural, et donc la contribution aux inondations, il est proposé de porter une étude cartographique pour caractériser le ruissellement (production, transfert, accumulation et inondation) sur le territoire. Des zones de plantations prioritaires pourront ensuite être ciblées par le dispositif d'aides à la plantation plus incitatif (CD49 et FPRNM). La méthode IRIP (Indicateur du Ruissellement Intense Pluvial) de l'IRSTEA est pressentie pour diagnostiquer les inondations par ruissellement. La Communauté de communes dispose des données d'entrée pour la modélisation IRIP, notamment un Modèle Numérique de Terrain (MNT, 20cm) très précis acquis pour la production de Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).</p> <p>La Communauté de communes propose de recruter un stagiaire en partenariat avec l'IRSTEA, entre mars et août 2020, d'entraîner le modèle sur son territoire. La généralisation du modèle sur l'ensemble du territoire du PAPI est envisagée.</p>	
Territoire concerné : 16 communes des Vallées du Haut-Anjou	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi par le Responsable Environnement • Publication d'une offre de stage 	
Échéancier prévisionnel :	
Mise en œuvre entre mars et août 2020	
Plan de financement :	
Total : 3 500 € TTC pour la gratification de stage donc 100 % pris en charge par le Maitre d'ouvrage	
Indicateurs de suivi / réussite :	
- Cartographie des zones inondables par ruissellement	

Axe n°6 : Ralentissement des écoulements

Fiche-action n° VI.03 :

Analyse de la sensibilité du territoire à la problématique de ruissellement en lien avec le changement climatique par ALM

Maitre d'ouvrage : Angers Loire Métropole

Partenaires associés : Direction Environnement Déchets, Direction aménagement du territoire ALM, Prestataires, services de l'Etat, associations, EP Loire...

Montant estimatif de l'action : coût 30 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire au risque inondations par ruissellement dans la perspective du changement climatique.

Disposition relative à la SLGRI :

P6 – « Amélioration de la connaissance du fonctionnement des bassins versants ».

Description de l'action :

Etude permettant de définir les zones sensibles à l'érosion des sols et au ruissellement en prenant en compte le changement climatique. Croisement avec la trame verte et bleue, la ressource en eau (favoriser l'infiltration) et les enjeux du changement climatique. Définition des zones prioritaires aux actions de prévention.

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire
- Mise en place d'un comité technique et de pilotage pour le suivi et le retour de terrain
- Réalisation de l'étude
- Suivi et suite à donner suivant les résultats

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'étude : 2023-2026

Plan de financement :

Total : 30 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage ALM : 20 % soit 6 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 15 000 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 9 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Etude réalisée oui/non

Axe n°7 : Gestion des ouvrages hydrauliques

Fiche-action n° VII.01 (ajoutée)

Etude complémentaire sur la boire du Commun d'Oule

Maitre d'ouvrage* : Angers Loire Métropole et Anjou Loire et Sarthe

Partenaires associés : Etablissement public Loire, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 120 000 € TTC

() une convention technique et financière entre les EPCI et l'Etablissement public Loire pourra permettre un portage de cette action par l'EP Loire pour le compte des EPCI.*

Objectifs de l'action :

- Permettre aux EPCI ALM et ALS de prendre une décision concernant le remblai de la RD 192 quant à la faisabilité et l'opportunité de son classement en digue, ou de sa mise en transparence.
- Le cas échéant, réfléchir autour de la gouvernance de l'ouvrage classé.

Description de l'action :

La route départementale 192 sur les communes de RDLA et Corzé joue le rôle de « digue » sur un tronçon d'environ 2km de long, au niveau de la Boire du commun d'Oule. Ce remblai comprend deux ouvrages traversants munis de clapets anti-retour permettant le passage d'eau sous la route départementale.

L'étude d'amélioration de la connaissance et du rôle potentiel du remblai dans la protection contre les inondations menée par le SMBVAR en 2021-2022 ([action I.01](#)) a permis de mettre en évidence que la fermeture des ouvrages permettait de protéger une zone en arrière du remblai couvrant 250ha de champs agricoles, et près de 25 habitations (environ 66 personnes).

L'objectif de cette étude complémentaire est de permettre aux EPCI de prendre des décisions quant à la faisabilité d'un classement de l'ouvrage comme digue ou à sa mise en transparence.

Pour ce faire, cette étude devra s'appuyer sur :

- Une visite de l'ouvrage s'apparentant à une **VTA** pour relever les désordres identifiables ;
- **Des éléments de diagnostic** tels que des relevés topographiques, des sondages géotechniques, ... afin de caractériser les profils en travers et en long du remblai et de connaître les matériaux constitutifs du remblai et sa fondation ;
- **Une analyse coûts-bénéfices** simple permettant sur la base de scénarii développés au stade faisabilité, et leurs chiffrages associés, d'aiguiller les élus soit vers des travaux nécessaires à la fiabilisation soit vers la neutralisation du remblai. Cette analyse devra considérer également les éventuelles indemnités des propriétaires / exploitants des terres agricoles en lien avec la survenue d'inondations plus régulières et précoces en cas de neutralisation.

La décision qui sera prise par les élus, sur la base de ces éléments de diagnostic entrainera pour le prestataire la réalisation au **stade PRO du scénario de fiabilisation ou de neutralisation**.

Le scénario de travaux proposé fera l'objet d'une **analyse coûts-bénéfices et multicritères** respectant les préconisations du cahier des charges PAPI en vigueur de manière à optimiser le scénario retenu en lien avec les enjeux du territoire.

En cas de volonté de classement par les élus, et donc de développement du scénario de fiabilisation, une tranche optionnelle de réalisation de **l'étude de dangers** (EDD) associée devra être réalisée par le prestataire.

Cette étude comprendra également une **évaluation environnementale** incluant un inventaire faune/Flore et des mesures ERC (éviter – réduire – compenser).

Dans le cas où le remblai de la boire du Commun d'Oule venait à être classé en système d'endiguement, la mise en place d'un gestionnaire unique de l'ouvrage sera une condition *sine qua non* pour mobiliser le FPRNM pour la réalisation de potentiels futurs travaux. C'est pourquoi l'étude VII.01 comprendra une réflexion autour de la gouvernance de l'ouvrage classé, le cas échéant.

Territoire concerné : Boire du commun d'Oule (BV du Loir) sur les communes de Rives-du-Loir-en-Anjou (CUALM) et Corzé (CCALS)

Modalités de mise en œuvre :

- Marché public et prestation d'un bureau d'études
- Suivi par un COTECH et un COPIL (en lien avec les groupes de travail de l'[action I.01](#))

Échéancier prévisionnel :

2024-2025

Plan de financement :

Total : 120 000€ TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage* : 50% soit 60 000 euros
- Etat (FPRNM) : 50% soit 60 000 euros

Le Fonds vert pourrait être sollicité sur cette action.

(*) une convention technique et financière entre les EPCI et l'EP Loire pourra permettre un portage de cette action par l'EP Loire pour le compte des EPCI.

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation effective de l'étude
- Prise de décision par les EPCI sur le non classement ou classement du remblai routier